

RAPPORT EVALUATION AGRIFED FINAL

2021

**EVALUATION À MI-PARCOURS DU
PROJET D'APPUI AUX FEMMES
DANS L'AGRICULTURE ET LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
(PAF/AGRIFED)**



Date de Production : 26 Août 2021

Localisation : Région nord / Sénégal

Nom de l'évaluateur : Dr Saboury NDIAYE (Consultant)

Nom de l'Organisation ayant commandité l'évaluation : ONU Femmes

REMERCIEMENTS

Au terme de cette évaluation, le consultant voudrait remercier les productrices qui ont participé à cet exercice en partageant leur expérience avec le PAF/AgriFeD. De même, nos remerciements vont aux partenaires de terrain du projet qui ont consacré leur temps, ouvert leurs bureaux et leurs documents et montré leurs réalisations pour permettre au consultant d'avoir une bonne connaissance de leurs actions et d'en saisir la portée. Le consultant voudrait aussi remercier l'équipe du projet, pour avoir facilité le travail et partagé leurs expériences et leurs acquis de même que leurs défis actuels et ceux à venir pour le PAF/AgriFeD. Le consultant remercie aussi les membres du Comité de Pilotage (COPIL) qui ont pris une part active dans cette évaluation. Enfin, le consultant voudrait remercier le staff d'ONU Femmes (bureau Sénégal et bureau Régional), pour leur appui constant et leur franche collaboration.

Dr Saboury NDIAYE, Consultant.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des graphiques	iv
Liste des encadrés	iv
Sigles et Acronymes	v
Résumé exécutif	vi

1.	Introduction	1
2.	Contexte	2
2.1.	Contexte démographique et socio-économique	2
2.2.	Contexte agricole	4
3.	Description du PAF/AgriFeD	9
4.	But, Objectif et champs d'action de l'évaluation	13
4.1.	But et objectifs de l'EMP	13
4.2.	Champs de l'évaluation	13
4.3.	Utilisateur des résultats de l'EMP	15
5.	Méthodologie	16
6.	Éthique	19
7.	Limites de l'évaluation	20
8.	Résultats de l'évaluation	21
8.1.	Pertinence	21
8.2.	Efficacité	28
8.3.	Efficience	42
8.4.	Durabilité	44
8.5.	Prise en compte du genre et des droits humains	47
8.6.	Inclusion du handicap	50
9.	Leçons apprises / bonnes pratiques	52
10.	Conclusions	54
11.	Recommandations	57
12.	Annexes	58
12.1.	Analyse indicateurs SMART	58
12.2.	Analyse des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats	62
12.3.	Termes de références	65
12.4.	Liste des personnes interviewées	70
12.5.	Liste des documents consultés	73
12.6.	Méthodologie	74
12.7.	Cadre de résultats	80
12.8.	Théorie du changement	82
12.9.	Note analyse du partenariat	83
12.10.	Recommandations détaillées	86
12.11.	Données bibliographiques sur l'évaluateur	82

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Principales recommandations	xvi
Tableau 2:	Evolution de la production des céréales	5
Tableau 3:	Politique et stratégie de développement	7
Tableau 4:	Budget des plans de travail 2019, 2020, 2021 en USD	11
Tableau 5:	liste récapitulative des institutions rencontrées	17
Tableau 6:	Exécution financière et budgétaire annuelle (USD)	43
Tableau 7:	Exécution financière et budgétaire des protocoles (Fcfa)	43
Tableau 8:	Principales recommandations	57
Tableau 9:	Analyse du caractère SMART des indicateurs	58
Tableau 10:	Analyse des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats	62
Tableau 11:	Liste des personnes interviewées	70
Tableau 12:	Cadre de résultat	80
Tableau 13:	Théorie du changement	82

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1:	Evolution de la population du Sénégal	2
Figure 2:	Evolution du PIB	3
Figure 3:	Evolution du taux chômage au Sénégal	4
Figure 4:	Evolution des productions de fruits et légumes	6

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1:	Focus sur le changement climatique	5
Encadré 2:	Circulaire du MAER sur le quota des femmes dans les activités agricoles	29
Encadré 3:	Le projet appuie la mise en place de Champs-écoles des femmes agricultrices	34
Encadré 4:	Effets des lampadaires solaires racontés par les femmes	35
Encadré 5:	Les agricultrices de l'union des femmes de Dabia-Kobilo satisfaites du financement reçu	36

SIGLES ET ACRONYMES

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
ANSD	Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie
ARD	Agence Régionale de Développement
CAD	Cadre d'Aide au Développement
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
COFIL	Comité de Pilotage
CPF	Conseillère et Promotion Féminine
DAPSA	Direction de l'Analyse et de la Prévision des Statistiques Agricoles
DER/FJ	Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide pour les Jeunes et les Femmes
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
EMP	Evaluation à Mi-Parcours
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FNFR	Fédération Nationale des Femmes Rurales
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rural
LBA	La Banque Agricole
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
MFFGPE	Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants
MoU	Momenrandum of Understanding
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectif de Développement Durable
OIT	Organisation International du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
PAF/AgriFeD	Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP2A	Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré
PDIDAS	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agro-business
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyenne Entreprise
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PUMA	Programme de Modernisation des Axes et Territoires Transfrontaliers
RCI	Rapport de conception initiale
REFAN	Réseau des Femmes Agricultrices du Nord
SAED	Société d'Aménagement et d'exploitation des Terres du Delta, du fleuve Sénégal et des vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SI-REFAN	Système d'Information du REFAN
SMART	Spécifique Mesurable Adapté Réalisable Temps
SNEEG	Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre
TDR	Termes de Référence
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Contexte du projet

1. Malgré, les performances de croissance économique au cours des dernières années, le Sénégal reste encore un pays sous développé avec une forte prévalence de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et du chômage, particulièrement chez les femmes. Dans le secteur de l'agriculture, où les femmes constituent la principale force de travail, les contraintes en matière d'accès aux ressources productives et aux facteurs de production ainsi que le changement climatique, font partie des freins à l'autonomisation économique des femmes agricultrices. Pour résoudre ce problème, le Gouvernement du Sénégal est en train de mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux et sectoriels qui promeuvent l'autonomisation économique des économiques, particulièrement dans le secteur agricole.
2. Le Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable (PAF/AgriFeD) contribue à lever les contraintes à l'autonomisation économique des femmes dans le secteur agricole au niveau de la vallée du fleuve Sénégal. Il est financé par BNP Paribas pour un montant 1 800 000 USD et est mis en œuvre par ONU Femmes pour une durée de trois années. L'objectif visé par le projet est d'autonomiser 10 000 femmes agricultrices et renforcer leur résilience aux changements climatiques. Le projet comprend quatre piliers Le premier pilier porte sur le soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation des terres affectées aux agricultrices. Le second se concentre sur l'appui au renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face au changement climatique. Le troisième est axé sur la mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses.

Le quatrième et dernier pilier porte sur le soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à valeur ajoutée et débouchés porteurs. La stratégie de mise en œuvre du projet repose sur le partenariat avec les structures d'appuis au développement, les organisations paysannes et les institutions financières.

Objet, but, objectif, champ de l'évaluation et public visé

3. Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours (EMP) du projet PAF/AgriFeD. L'EMP a pour objectifs spécifiques d'apprécier les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats, d'identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques ainsi que les principaux facteurs contraignants et favorisant la mise en œuvre du projet et de formuler des recommandations pour l'atteinte des résultats en fin de projet. L'évaluation concerne la période 2019-2020, couvre toute la vallée du fleuve Sénégal et cible toute les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre. Les thématiques des quatre piliers du projet sont couvertes par l'évaluation. Le public visé par les résultats de cette évaluation est constitué des femmes agricultrices bénéficiaires du projet, les partenaires de mise en œuvre, les ministères sectoriels, les institutions financières, les organisations non gouvernementales, les organisations paysannes, l'équipe du projet, ONU Femmes, le bailleur de fonds, etc.

Méthodologie

4. L'approche méthodologique adoptée est participative et inclusive avec la participation de toutes les parties prenantes (membres comité de pilotage, partenaires de mise en œuvre, femmes bénéficiaires, jeunes, personnes vivant

avec un handicap, etc.) et a permis d'engager 160 personnes dont 84% de femmes et 16% d'hommes, dans la phase de collecte des données. Les trois régions d'intervention du projet ont été visitées, ce qui a permis de s'entretenir avec les bénéficiaires sur le terrain et de visiter les réalisations physiques, notamment les parcelles de production de riz et les unités de transformation agro-industrielles. Des focus group et des entretiens individuels ont été réalisés à l'aide de guide d'entretien et de questionnaires. Les données tirées des entretiens et des visites des réalisations ont été triangulées avec les informations obtenues à partir de la revue documentaire. Les données triangulées ont été analysées et synthétisées et ont permis de ressortir les constatations de l'évaluation au niveau des critères d'évaluation utilisés : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, prise en compte du genre et des droits humains, inclusion du handicap. L'analyse des constatations a permis de tirer les conclusions de l'évaluation et de dégager des recommandations. Les constatations, conclusions et recommandations ont été partagées et validées par l'ensemble des parties prenantes, à travers l'atelier de présentation des résultats préliminaires, le partage du rapport provisoire et la prise en compte des recommandations de l'équipe du projet, du groupe de référence et du comité de gestion de l'évaluation. Ce rapport final est la version validée par l'ensemble des parties prenantes. L'évaluation a tenu compte des mesures de protection contre la COVID-19 et les questions d'éthiques.

Limites

5. Les restrictions liées à la COVID-19 constituent les principales limites de cette évaluation. Le respect des mesures barrières et de protection a permis de faciliter les entretiens face à face avec les bénéficiaires et les visites des réalisations. Des entretiens en ligne à l'aide des plateformes zoom, teams

et du téléphone permis autant que possible de collecter les données auprès des partenaires institutionnels.

Constatations :

Pertinence

6. Le projet est pertinent par rapport aux besoins des femmes agricultrices, aux priorités du gouvernement du Sénégal déclinées dans les documents de politiques, stratégies et programmes nationaux et sectoriels ainsi que les programmes ONU Femmes, les objectifs du PNUAD et plusieurs ODD. La logique d'intervention du projet claire avec des piliers interdépendants qui concourent à la réalisation des objectifs déclinés dans un cadre de résultat cohérent. Le ciblage du REFAN comme bénéficiaire est jugé pertinent par l'ensemble des parties prenantes. Le projet a adapté ses interventions pour tenir compte des besoins des femmes dans le compte de la COVID-19, à travers un réaménagement budgétaire et une re planification des activités. Par contre, l'absence d'une théorie du changement, d'une analyse des risques et d'un plan de mitigation des risques sont des points faibles à améliorer.

Efficacité

7. Malgré, la COVID-19, les lenteurs au démarrage et le budget limité, le projet a réalisé des progrès qui contribuent à l'atteinte des résultats finaux. Au niveau local, le projet a renforcé les capacités des autorités administratives, élus locaux, présidents commissions domaniales et agricultures sur les mesures à prendre pour garantir l'accès et la propriété foncière des femmes. Plusieurs acteurs sont informés et sensibilisés sur la circulaire du ministère en charge de l'agriculture relative aux quotas des femmes en matière d'accès aux terres aménagées, intrants agricoles, au financement et de participation aux instances de décision. Désormais les femmes agricultrices exigent leurs

quotas et les autorités administratives, les élus locaux et les partenaires au développement veillent au respect de l'application des exigences de la circulaire. Egalement, le projet a amorcé avec quelques communes, le processus d'élaboration de chartes de gouvernance foncière pour faciliter l'accès des femmes à la terre. Le projet a appuyé l'élaboration du programme IFAD, investir sur les femmes et agro-business et développement durable, qui est le volet agricole de la stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes. Cependant, le processus d'élaboration des chartes de gouvernance foncière a été suspendu et plusieurs activités d'information, de sensibilisation et de formation des communautés de base, des collectivités territoriales et des autorités nationales ont été reportées à cause des mesures de restrictions liées au COVID-19.

8. Le projet a amélioré les connaissances des femmes sur les bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique, à travers la formation théoriques et pratiques au niveau des cinq champ-écoles paysans. Plus de 700 femmes maîtrisent les bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique et 500 femmes d'entre elles utilisent désormais des variétés de riz tolérantes au stress climatique. Dans la même foulée, le projet a renforcé les capacités des femmes productrices de semences sur les itinéraires techniques de production de semences, l'organisation de la chaîne de valeur semencière, la législation semencière et techniques de stockage et de conservation des semences. De l'avis des femmes, la formation leur a permis de mieux s'affirmer en tant qu'actrices dans la principales dans la chaîne de valeur semencière à côté des hommes, d'augmenter leur capacité de production et de vente de semences à l'intérieur et à l'extérieur de leur groupement. Toutefois, il faut noter que l'insuffisance du budget alloué aux sessions de formation a fait que le

nombre de sessions de formation est insuffisant et l'approche de formations de formatrices utilisée pour pallier à ce déficit n'a pas donné les résultats escomptés.

9. Parallèlement, le projet a introduit des innovations majeures dans le domaine de la digitalisation des chaînes de valeur agricoles, dans le but d'améliorer leur productivité agricole, d'augmenter leur part de marchés, d'améliorer la gouvernance, tout en contribuant à la réduction de la fracture numérique chez les femmes. En effet, le projet a permis l'acquisition de drones et le renforcement des capacités des jeunes filles membres du REFAN et du dispositif de la SAED sur leur utilisation. Le projet est en train de déployer la plateforme ByFromWomen, qui intègre des modules e-learning, e-commerce et un module gestion de la trésorerie et des finances, afin de renforcer les capacités de gestion techniques, financières et comptables des femmes, d'améliorer leur accès au marché pour la commercialisation et le marketing de leurs produits agricoles et de faciliter leur accès au financement. Aussi, le projet a mis en place un système d'information sur le profil des femmes agricultrices du REFAN, qui est outil puissant d'aide à la prise de décision au profit du REFAN et de ses partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, les lampadaires solaires installés au niveau des parcelles de production de riz, ont permis aux femmes de sécuriser leurs productions contre les ravageurs, les vols et de faire des économies sur les dépenses liées à la surveillance par les gardiens. Par contre, pour une meilleure valorisation de ces technologies, il est nécessaire de corriger les points faibles suivants : (i) absence de formation sur le module analyse et traitement des données collectées par les drones, sur l'entretien et la maintenance des drones et l'inexistence d'un stock de pièce de rechange, à cause du déficit de ressources; (ii) l'opérationnalisation tardive de la plateforme ByFromWomen et du système d'information sur le

profil des femmes; (iii) l'absence d'une stratégie d'intégration de ces différentes technologies et de plan claire pour le financement de leur hébergement, fonctionnement, gestion et maintenance, etc.

10. Relativement au Pilier 3 « Mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses », le projet, à travers le partenariat BICIS-BNP/PARIBAS et BAOBAB, a mis en place une ligne de crédit exclusivement dédiée aux femmes, d'un montant de 350 millions Fcfa pour prendre en charge les besoins en financement des femmes au niveau de toute les chaines de valeurs agricoles. Le premier décaissement d'un montant de 169 millions Fcfa, a permis à 1 250 femmes d'emblaver 327 ha de riz au cours de la campagne hivernale de l'année 2020, à raison de 500 000 Fcfa/ha afin de couvrir toutes les charges de la production à la récolte de riz et de satisfaire quelques besoins sociaux dans ce contexte de la COVID-19. En plus, le projet a négocié une ligne de financement de 500 millions FCFA auprès de la délégation à l'entreprenariat rapide pour les jeunes et les femmes (DER/FJ), destinée à renforcer le financement susmentionné et à prendre en charge les besoins en équipements/matériels non couverts par celui-ci. Dans la même logique, le projet a appuyé le REFAN afin qu'elle renforce sa collaboration avec ses partenaires financiers traditionnels, particulièrement La Banque Agricole (LBA) et le crédit mutuel du Sénégal (CMS). Dans ce sens, des sessions d'information, sensibilisation et de formation au profit de 255 femmes agricultrices sur les politiques de crédit des institutions de financement ont été réalisées. Parmi les effets positifs de ces formations, figurent la mobilisation par les femmes d'un montant de 190 millions FCFA au niveau de la LBA et du CMS et des fonds à frais partagés du PDIDAS, grâce à une meilleure connaissances de la diversité des produits et services financiers existants, des critères d'éligibilités et des conditions de

financement. Parallèlement, le projet a renforcé les capacités des 576 femmes l'assurance agricole. Ceci leur a permis d'avoir une meilleure connaissance sur l'importance de l'assurance agricole dans la gestion des risques agricoles dans un contexte de changement climatique. Ainsi, plus de 1 250 femmes ont souscrit à l'assurance agricole au cours de la campagne hivernale 2020. Toutefois, le nombre de femmes n'ayant pas encore accès au financement reste élevé et les conditions de financement de la première opération de crédit sont jugées contraignantes par les femmes. De plus, les formations en éducation financière et assurance agricole n'ont bénéficié qu'à quelques femmes leaders, à cause de l'insuffisance du budget, alors que ces dernières n'ont pas démultiplié les formations au niveau des autres membres, conformément à l'approche retenue pour pallier au déficit de ressources.

11. Concernant le Pilier 4 « Soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à valeur ajoutée et débouchés porteurs », le projet a renforcé les capacités des femmes sur diverses thématiques : marketing, labélisation, commercialisation, transformation des céréales et produits artisanaux; mécanismes de ventes contractuelles, etc. Grâce à l'appui du projet, le REFAN a obtenu l'autorisation FRA sur 14 produits et sous-produits agricoles et alimentaires et participe aux foires pour la commercialisation de leurs produits agricoles et agro-industriels. Le projet a également permis de relancer et d'améliorer la qualité des produits transformés de trois unités de transformation gérées par des groupements de femmes, à travers le renforcement en équipements et matériels, la remise des unités de transformation, la formation en gestion entrepreneuriale et dynamique communautaire. **Par contre, des défis restent à relever particulièrement, la contractualisation avec les grandes**

surfaces et les agro-industriels pour l'écoulement des produits agricoles, la mise en place de points de vente centralisateurs des produits des femmes dans les grands centres urbains et l'uniformisation de l'emballage des produits agricoles vendus par les membres du réseau.

aux autres membres du réseau, justifiant la nécessité de consolider et d'étendre l'intervention pour toucher une masse critique de femmes. En outre, ces résultats positifs restent encore fragiles et méritent d'être consolidés.

Efficiences

12. Des retombées positives prévues et imprévues sont notées:

Par exemple, à Ross Béthio, le renforcement en équipement de l'unité de transformation a permis à 1 821 femmes membres de l'union des femmes transformatrices d'améliorer leur revenu (6-8 millions Fcfa sur 4 à 5 mois d'activité) et de consolider les emplois locaux créés en faveur des jeunes (01 technicien et 04 ouvriers). A Kassack nord, la réhabilitation de l'unité de décorticage de riz, qui n'était plus fonctionnel, a permis aux groupements membres de générer un bénéfice net de plus de 600 milles FCFA et de relancer l'activité de transformation. Grâce aux appuis multiples dont il a bénéficié, le GIE Elhadj Abdou Aziz Sy Dabakh de Mboundoum a généré un chiffre d'affaire annuel de plus de 60 millions FCFA et a consolidé 53 emplois dont 30 femmes. De même, le GIE Malal Yoro Gueye de Richard Toll, a généré un revenu annuel de plus de 20 millions FCFA. Dans la zone de Khor, le GIE Takku Ligueye composé de 200 femmes a renforcé ses gains économiques tirés des activités de production, de transformation et de commercialisation du riz avec un revenu annuel estimé entre 5 à 8 millions FCFA et la consolidation de 12 emplois dans la transformation. Par ailleurs, dans le cadre de la riposte à la COVID-19, l'achat de denrées alimentaires (137 T de riz et 23,065 T) chez les membres du REFAN, a permis de générer un bénéfice de 18,580 millions FCFA au profit de 10 045 femmes (directement et indirectement) et de venir en aide à 4 653 familles vulnérables, dans les zones les plus touchées par la COVID-19. **En revanche, il faut noter que ces retombées positives restent localisées chez quelques groupements et individuels, comparé**

13. Le projet a mis en place un mécanisme de coordination et de gestion, des outils de gestion administrative et financière et a apporté une assistance technique aux partenaires de mise en œuvre pour leur utilisation. Le Comité de Pilotage a assuré un suivi régulier de l'exécution technique et financière du projet, a guidé la mise en œuvre du projet sur le terrain à travers ses recommandations pertinentes et a pris des décisions stratégiques qui ont permis au projet de s'ajuster par rapport au contexte de la COVID-19 et d'être prorogé d'une année pour achever l'exécution des activités sur le terrain. L'unité de gestion du projet, a fait preuve de pragmatisme dans la planification, l'application des recommandations du comité de pilotage, la supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain, l'assistance technique aux partenaires de mise en œuvre par la formation, l'appui conseil et l'information et la sensibilisation sur les procédures et outils de gestion et de reporting. Chacun des partenaires de mise en œuvre a fait montre d'engagement et de volontarisme dans la planification, l'exécution des activités sur le terrain et le reporting, mais le niveau de performance est disparate entre eux. Aucun dépassement budgétaire sur les ressources n'est constaté. Les taux d'exécution financière et budgétaire de 81,44% et 47,67%, respectivement sont la preuve d'une gestion économe satisfaisante. **Malgré, ces progrès, des contraintes, manquements et difficultés ont été notés : (i) retard dans la mise en œuvre des activités à cause de la COVID-9 ; (ii) lenteurs administratives sur le recrutement de l'équipe de projet; (iii) lenteurs administratives sur la signature des protocoles avec les**

partenaires; (iv) les retards dans les procédures de passation des marchés (acquisition de drones, achats tablettes et équipements informatiques); (iv) les lenteurs dans la justification des ressources engagées par certains partenaires de mise en œuvre; (vi) le déploiement tardif de la plateforme ByFromWomen et du SI-REFAN; (vii) le déficit de coordination et d'harmonisation et de synergies dans les interventions des partenaires de mise en œuvre.

Durabilité

14. La durabilité est jugée modérément satisfaisante. Une stratégie durabilité a été élaborée, partagée et validée par l'ensemble des parties prenantes. Depuis la phase de préparation jusqu'au stade actuel de mise en œuvre, le projet a adopté une démarche participative et inclusive qui a favorisé l'implication de toutes les parties prenantes et a garanti l'appropriation des acquis et des résultats obtenus. L'implication, la responsabilisation du REFAN dans la mise en œuvre des piliers du projet et le renforcement de ses capacités en gouvernance contribuent à l'appropriation et à la durabilité des acquis du projet. De même, le projet a consolidé, renforcé et diversifié les relations de travail entre le REFAN avec ses partenaires traditionnels (SAED, ARD, ADEPME, LBA) et de nouveaux partenaires (BAOBAB, BICIS, DER/FJ, CNAAS), permettant de renforcer et de créer les conditions favorables à la pérennisation des acquis du projet. Les protocoles d'accords signés entre le REFAN et ces partenaires s'inscrivent dans la dynamique. Par ailleurs, les technologies digitales introduites par le projet (drones, SI-REFAN et plateforme ByFromWomen) cadrent parfaitement avec les orientations du gouvernement définies dans ces documents de politiques et les programmes en cours au niveau de la SAED, de la LBA, et ont suscité beaucoup d'intérêts et d'engouements au niveau des acteurs

de terrain. Au plan financier, les ressources nécessaires à la finalisation des activités prévues sont disponibles et sécurisées. Sur le plan environnemental, aucun risque sur l'environnement n'est constaté sur le terrain et des modules de formation sur la gestion durable des terres, l'agroécologie et l'utilisation raisonnée des pesticides et engrais chimiques sont animés au niveau des champs école paysans au profit des femmes. **En revanche, la pérennisation des acquis sera fragilisée sur les manquements suivants ne sont pas corrigés : l'absence de formation sur les modules analyse et de traitement des données collectées par les drones, entretien et maintenance des drones; l'absence de pièces de rechanges pour les drones; l'absence de stratégie de mobilisation de ressources pour l'hébergement, le fonctionnement, l'entretien et la maintenance de la plateforme ByFromWomen et du SI-REFAN; le faible niveau de remboursement des encours de crédit de la première opération de financement; le faible niveau d'implication et de responsabilisation des délégations de la SAED dans le suivi de la mise en œuvre; etc.**

Prise en compte du genre et des droits humains

15. Le degré de prise en compte du genre et des droits humains est jugé satisfaisant. Le projet lui-même est une contribution à la résolution des contraintes qui freinent l'autonomisation économique des femmes dans l'agriculture, à travers la mise en œuvre de ses quatre piliers et les résultats qu'il vise à atteindre. Le projet a favorisé l'implication, la participation et la responsabilisation des femmes dans toutes les étapes du cycle de projet pour mieux prendre en compte leurs besoins et préoccupations. Par exemple, les représentantes du REFAN a participé activement à l'identification et à la validation des activités au niveau de chaque pilier lors de l'atelier de planification initiale du projet. De plus,

la ligne de financement a été adaptée aux besoins spécifiques des femmes en matière de crédit et à leurs besoins sociaux dans le contexte de la COVID-19, suite aux multiples concertations entre les femmes, le projet et les institutions financières et techniques. Le projet a accordé une importance capitale à la promotion de l'accès et au contrôle des ressources productives (terre) par les femmes en renforçant les capacités des autorités administratives et locales et en favorisant les concertations avec les acteurs à la base dans la proposition de solutions endogènes devant être intégrées dans les chartes de gouvernance foncière sensible au genre. Les jeunes filles membres du REFAN ont bénéficié d'appuis spécifiques en termes de renforcement de capacités sur la digitalisation agricole, la transformation agro-industrielle, d'accès au financement, etc. Aucun cas de discriminations sur les femmes n'a été constaté et relaté sur le terrain. **Cependant, l'absence de désagrégation des indicateurs de résultats par âge, l'absence de stratégie claire sur la prise en compte des besoins des jeunes femmes et jeunes filles et des femmes vivants dans les villages de réfugiés ainsi que l'absence d'analyse de la vulnérabilité des groupes cibles et d'appuis tenant en compte des différences entre les femmes pour ne laisser personne en rade, sont des points faibles de la prise en compte du genre et des droits humains.**

Inclusion du Handicap

16. Le degré d'inclusion des personnes vivant avec un handicap est jugé faible. L'évaluation n'a pas de preuves d'implication des personnes vivant avec un handicap dans la phase de conception du projet et aucune référence n'est trouvée dans le Prodoc sur l'analyse de leurs situations et les appuis qui leur sont destinés. Également, les indicateurs du cadre de résultat ne pas désagrégés selon le handicap. En revanche dans la mise en œuvre, l'évaluation note que des

personnes vivant avec un handicap ont participé à des sessions de formation et sont soumis des dossiers de crédit pour l'accès au financement dans le cadre de la seconde tranche de décaissement de la ligne de crédit.

Conclusions

Pertinence (constations 1 à 6)

17. Au regard des constations de 1 à 6, l'évaluation conclut que le projet garde toujours sa pertinence par rapport aux besoins des femmes, les objectifs stratégiques des politiques et stratégies nationales et sectorielles en vigueur au Sénégal ainsi que les objectifs d'ONU Femmes, du PNUAD et des ODD. Également, la logique d'intervention du projet demeure cohérente pour l'atteinte des résultats d'ici la fin du projet. Cependant, une attention particulièrement devra être accordée à la prise en charge des besoins des groupes les plus vulnérables parmi les femmes agricultrices, notamment les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les membres des groupements à la base. Aussi, le projet devra tenir en compte aux risques actuels et potentiels dans la planification des activités d'ici la fin du projet, afin d'éviter de compromettre l'atteinte des résultats.

Efficacité (Constations 7 à 9)

18. En se basant sur les constations de 7 à 9, l'évaluation conclut que le projet, s'inscrit dans la trajectoire d'atteinte des résultats d'ici à sa fin, malgré les lenteurs au démarrage, les restrictions imposées par la COVID-19 et la modicité du budget disponible. Dans le pilier 1 « », le renforcement des capacités, l'information et la sensibilisation des acteurs clés en matière de gouvernance foncière au niveau local et national y compris les femmes, sont des moyens efficaces pour faciliter l'accès et la propriété foncière des femmes. Cependant, cela devrait s'accompagner par la poursuite des activités de

formations restantes, la relance et la finalisation du processus d'élaboration des chartes de gouvernance foncière et des plans d'actions pour leur application ainsi que la relance du plaidoyer au niveau des autorités nationales et des programmes existants. A ceux-là s'ajoutent, la synergie d'action entre les partenaires de mise en œuvre et l'implication des ministères techniques ou leurs directions opérationnelles.

19. Au niveau du pilier 2, l'adoption des pratiques agricoles résilientes au changement climatique par les femmes, l'amélioration des connaissances sur les techniques de production et l'accès aux semences de semences de riz, d'entretiens et de maintenance des équipements d'irrigation et l'installation de lampadaires solaires pour la protection des parcelles ont contribué à l'amélioration de la productivité et au renforcement de la résilience des femmes. Cependant, ces résultats ont bénéficié principalement aux femmes leaders et responsables de groupement du REFAN au détriment des membres à la base, à cause de l'inefficacité de l'approche de formation des formatrices. Les technologies digitales promues par le projet telles que les drones, BuyfromWomen, SI-REFAN ont permis de démontrer aux acteurs y compris les femmes, le potentiel de modernisation de l'agriculture et contribuent à la réduction de la fracture numérique chez les femmes agricultrices des zones rurales. En revanche, pour permettre aux femmes et aux autres acteurs de tirer profit de leur utilisation, il demeure urgent d'accélérer la finalisation de leur déploiement, de renforcer des capacités des femmes et des autres acteurs sur leur utilisation, d'analyser les possibilités de leur intégration pour optimiser leur efficacité et amplifier leur impact mais aussi d'analyser de proposer et de mettre en œuvre des stratégies pour leur encrage institutionnel et leurs modalités de gestion et d'exploitation pour leur utilisation dans le temps.

20. Dans le pilier 3 la ligne de financement mis en place, le renforcement des capacités des femmes en éducation financière et en assurance agricole, ainsi que la mise en relation avec les institutions de financement, sont des instruments puissants pour résoudre les problèmes d'accès des femmes financement pour le développement des chaînes de valeur agricole. L'adaptation de la ligne de financement par rapport aux besoins en crédit des femmes agricultrices est bien appréciée, cependant des efforts doivent être faites sur l'assouplissement des conditions de sa mise en place, de recouvrement, la communication, l'implication des services techniques dans la sélection des bénéficiaires, l'utilisation du crédit, le suivi des cultures et du remboursement dans les délais pour assurer sa continuité. Les résultats tirés de la formation en éducation financière (accès à des services financiers, consolidation du partenariat) plaident en faveur de la formation des autres femmes, au lieu de l'approche de formation des formatrices adoptée par le projet. Les dégâts sur les cultures causées par les inondations et les attaques des rongeurs justifient la nécessité de renforcer et d'élargir l'information et la sensibilisation des femmes sur l'assurance agricole pour améliorer son adoption, au détriment de la formation de formatrices qui a démontré son efficacité.

21. Au niveau du pilier 4, l'amélioration des connaissances des femmes sur les mécanismes de vente contractuelles, la commercialisation, labélisation, marketing, la qualité et l'appui à l'obtention d'autorisation FRA ainsi que la réhabilitation des unités de transformation agro-industriels ont contribué à l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles des femmes. Cependant, la contractualisation pour la commercialisation des produits agricoles reste encore un challenge à relever et justifie la nécessité d'opérationnaliser la plateforme BuyfromWomen, de

poursuite des échanges avec le PAM, les centres de commercialisation des produits agricoles dans les zones urbaines et l'appui à la participation aux foires, etc.

22. Quelques impacts socio-économiques positifs sur les conditions de vie des femmes sont observables sur le terrain. Cependant, ces impacts sont localisés sur quelques individus et groupements de femmes, mais peuvent amplifier pour toucher plusieurs femmes, si les appuis du projet sont élargis à la base.

Efficiences (Constatation 10)

23. À la lumière de la constatation 10, l'évaluation conclut que l'efficacité du projet est modérément satisfaisante. Le mécanisme de coordination du projet, le partenariat avec les acteurs de terrain et le renforcement des capacités sur les outils de gestion ainsi que le suivi rapproché du projet au sein de l'équipe du projet et d'ONU Femmes et au niveau des partenaires de terres, ont aidé l'utilisation optimale des ressources financières et l'exécution budgétaire et technique du projet. En revanche, des défis restent à relever sur les procédures administratives au démarrage, les procédures de passation des marchés, l'harmonisation des interventions et le développement des synergies d'actions des partenaires de mise œuvre pour optimiser les ressources.

Durabilité (Constatation 11)

24. En se basant sur la constatation 11, l'évaluation conclut qu'il existe une forte probabilité de pérennisation des acquis à son terme. L'implication, la responsabilisation et la participation effective de multiples partenaires dans la mise en œuvre du projet et la promotion et la consolidation de leur relation avec le REFAN sont des signes favorables de la poursuite des appuis après la fin du projet. L'appui au renforcement de la gouvernance institutionnelle du REFAN est également

une illustration pour la pérennisation des acquis. L'intérêt et l'engouement suscités par les innovations technologiques (SI-REFAN, drones, BuyfromWomen) et les champs-écoles des femmes productrices, la ligne de financement dédiée aux femmes, les chartes de gouvernance foncière, auprès du REFAN, des structures d'encadrement, des institutions financières et des ministères techniques et sectoriels, des collectivités territoriales plaident en faveur de leur mise à l'échelle. En revanche, le projet doit relever des challenges pour optimiser les chances de pérennisation des acquis à son terme, notamment, l'harmonisation des interventions et le développement des synergies, l'accélération de l'opérationnalisation des plateformes digitales et leur ancrage institutionnel ainsi que le renforcement des capacités acteurs sur leur utilisation. A ceux-là s'ajoutent le suivi rapproché des champs-écoles, le remboursement des crédits pour le renouvellement des financements et la consolidation des relations avec les partenaires financiers, etc.

Prise en compte du genre et des droits humains (Constatation 12)

25. Au regard de la constatation 12, l'évaluation conclut que le degré de prise en compte du genre et des droits humains est modérément satisfaisant. Le projet est exclusivement concentré sur les femmes et vise à contribuer à la résolution des contraintes qui freinent leur autonomisation économique dans le domaine de l'agriculture. Les besoins des femmes ont été pris en compte pendant les étapes de consultations, de planification et de mise en œuvre du projet. La signature du protocole avec le REFAN matérialise la responsabilisation des femmes dans la mise en œuvre du projet. Cela est aussi illustré par la mise en œuvre d'initiatives de promotion des intérêts stratégiques des femmes notamment la promotion des droits d'accès aux ressources productives et aux facteurs de production, de leurs

capacités de défense de leurs droits et de plaider, ainsi l'amélioration de leurs compétences pour l'amélioration de leur productivité agricole et le renforcement de leur résilience au changement climatique. Les jeunes filles membres du REFAN ont été impliquées dans la mise en œuvre et bénéficié de formations et d'accompagnement. Toutefois, il existe des points à améliorer, notamment, le renforcement de la prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables, notamment, les jeunes femmes et jeunes filles, les femmes des villages de réfugiés; la désagrégation des indicateurs par âge et selon le statut de réfugiés.

Prise en compte des personnes vivant avec un handicap (Constatation 13)

26. En se basant sur la constatation 13, l'évaluation conclut que la prise en compte des personnes vivant avec un handicap a été un grand manquement du projet tant pendant la phase de conception, de planification et de mise en œuvre du projet. Le Prodoc souffre de l'absence d'analyse de la situation

des femmes vivant avec un handicap, de la non-désagrégation des résultats du cadre logique selon le handicap. Elles n'ont pas été consultées pendant la phase de préparation du projet et aucune activité spécifiques.

Recommandations phares

27. Les recommandations découlent des constatations et des conclusions de l'évaluation et ont été validées de manière participative. En effet, des recommandations préliminaires ont été présentées pendant la séance avec le groupe de référence, qui a eu l'occasion d'en discuter. Les recommandations ont été élaborées davantage après l'analyse des données, et présentées dans le rapport provisoire qui a été partagé avec les parties prenantes qui ont eu la possibilité de partager leurs inputs. Les recommandations clés présentées ci-dessous intègrent les commentaires du groupe de gestion de l'évaluation. L'annexe 10.2 fourni plus de détails par rapport aux possibles actions, etc.

Tableau 1: Principales recommandations

Conclusions/ Constatations	Recommandations	Responsables	Importance	Priorité	Délai
Pertinence Constatations : 1, 2, 3, 4, 5 et 6	Elaborer une matrice d'analyse des risques et un plan de gestion des risques d'ici la fin du projet	ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent
Efficacité Constatation 7, 8, 9 et 10	Etablir et mettre en œuvre un plan d'action d'urgence pour l'accélération de la finalisation des activités en cours et non encore réalisées sur l'ensemble des piliers	ONU Femmes SAED, REFAN, ARD	Haute	Haute	Urgent
	Renouveler le protocole avec la SAED en désignant clairement un point focal, les rôles et responsabilités des délégations dans la mise en œuvre des activités, le suivi et l'encadrement des femmes	ONU Femmes SAED	Haute	Forte	Urgent
	Elargir aux autres membres les formations sur les bonnes pratiques résilientes au changement climatique, l'éducation financière, l'assurance agricole, les techniques de vente contractuelle, etc.	ONU Femmes	Haute	Forte	Urgent
	Organiser une réunion bilan de la première opération de financement, renforcer la sensibilisation pour le remboursement et rediscuter les conditions de financement pour mieux les alléger	ONU Femmes BICIS BAOBAB SAED REFAN	Haute	Haute	Urgent
Efficiace, constatation 11	Redynamiser fonctionnement du comité technique local et renforcer les synergies d'actions des partenaires de mise en oeuvre	ONU Femmes ARD, SAED	Haute	Haute	Urgent
Durabilité Constatation 12	Engager la discussion avec les parties prenantes pour établir un plan de sortie et/ou de continuation des activités cycliques au-delà de la durée du projet ainsi que les conditions de mise à l'échelle des résultats	ARD, SAED, REFAN, ONU Femmes, ADEPME, COFIL	Haute	Haute	Urgent
	Renforcer la gouvernance institutionnelle du REFAN	ONU Femmes ARD, SAED	Haute	Haute	Urgent
Prise en compte du genre et des droits humains et inclusion des personnes vivant avec un handicap Constatations 13 et 14	Renforcer la prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables (jeunes filles, jeunes femmes, femmes vivant avec un handicap, femmes réfugiés)	ONU Femmes	Haute	Haute	Haute

1 INTRODUCTION



28. Ce présent rapport présente les résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours (EMP) du Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable (PAF/AgriFeD), financé par BNP PARIBAS et mis en œuvre par ONU Femmes pour une durée prévisionnelle de trois (03) ans (Décembre 2018 - Décembre 2021). Le projet a officiellement démarré en janvier 2019 et est à sa dernière année de mise en œuvre, suite à sa prolongation jusqu'en décembre 2021. L'EMP couvre la période de janvier 2019 à décembre 2020. Le rapport est élaboré sur la base des informations collectées à partir de la revue bibliographique, des interviews et des visites de terrain. La structure du rapport comprend un résumé exécutif, une description du contexte et du projet, la présentation de la méthodologie, des résultats, des conclusions et des recommandations.

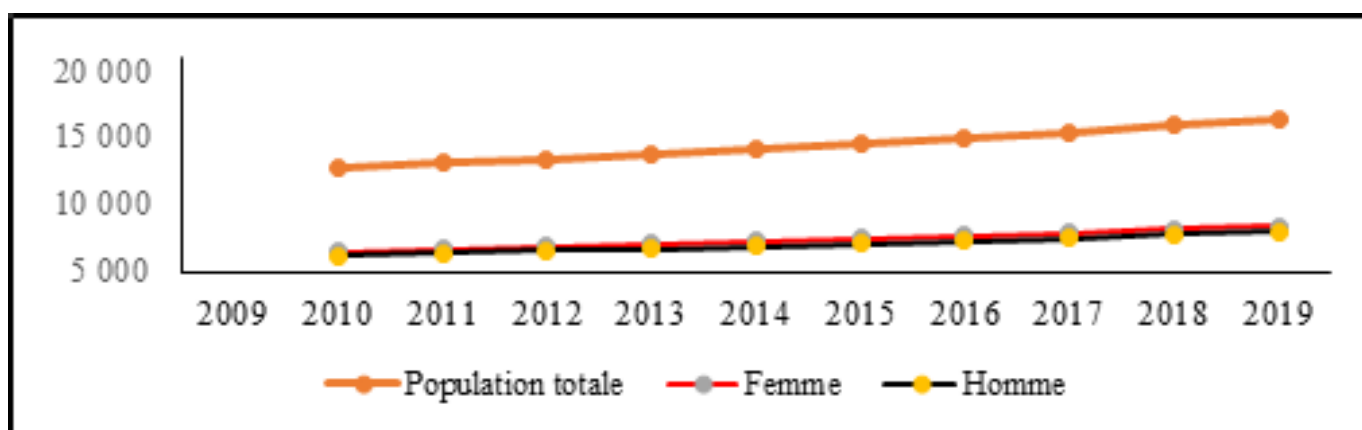
2 CONTEXTE

2.1. Contexte démographique et socio-économique

29. Le Sénégal est un pays sahélien, situé à l'extrême ouest du continent africain. Il couvre une superficie de 196 722 km² et partage ses frontières avec la République Islamique de Mauritanie au Nord, la République du Mali à l'Est, la République de Guinée au Sud-Est et la Guinée-Bissau au Sud. Selon le Département des Nations Unies chargés des affaires économiques et sociales (UNDESA), la population est passée de 13 millions d'habitants (hbts) à près de 16 millions en 2019 (UNDESA, 2019). La structure de la population montre l'importance numérique des jeunes (un sénégalais sur deux à moins de 20 ans), une légère prédominance des femmes (50,2%) par rapport aux hommes (49,8%) et une forte concentration en zone rural (plus de la moitié). Selon la même source, la population est projetée à 18,773 millions d'hbts en 2025 ; 20,859 millions d'hbts en 2030 et 22,952 millions d'hbts en 2035.

30. Au plan économique, le Sénégal a enregistré des performances de croissance économique du produit intérieur brut (PIB) remarquables au cours des dix dernières années. Cependant, à l'image des autres pays du monde, la croissance économique a été lourdement affaiblie par la pandémie de la COVID-19. Après une croissance en dents de scie entre 2010 et 2013 variant entre 3,5% et 2,8%, le pays s'est inscrit sur une dynamique de croissance évolutive à partir de 2014, passant de 6,2% à 6,4% en 2016 pour atteindre 6,7% en 2017 avant de connaître un léger fléchissement entre 2018 et 2019 avec respectivement 6,4% et 5,8%. Ce léger recul est imputable à la contreperformance des secteurs : primaire et secondaire, contrairement au secteur tertiaire qui est resté stable. En effet, la contribution du secteur primaire au PIB a baissé de 5 points en pourcentage, en s'établissant à 2,9% en 2019 contre 7,9% en 2018, à cause de la contreperformance du sous-secteur de l'agriculture, dont la contribution est

Figure 1 : Evolution de la population du Sénégal

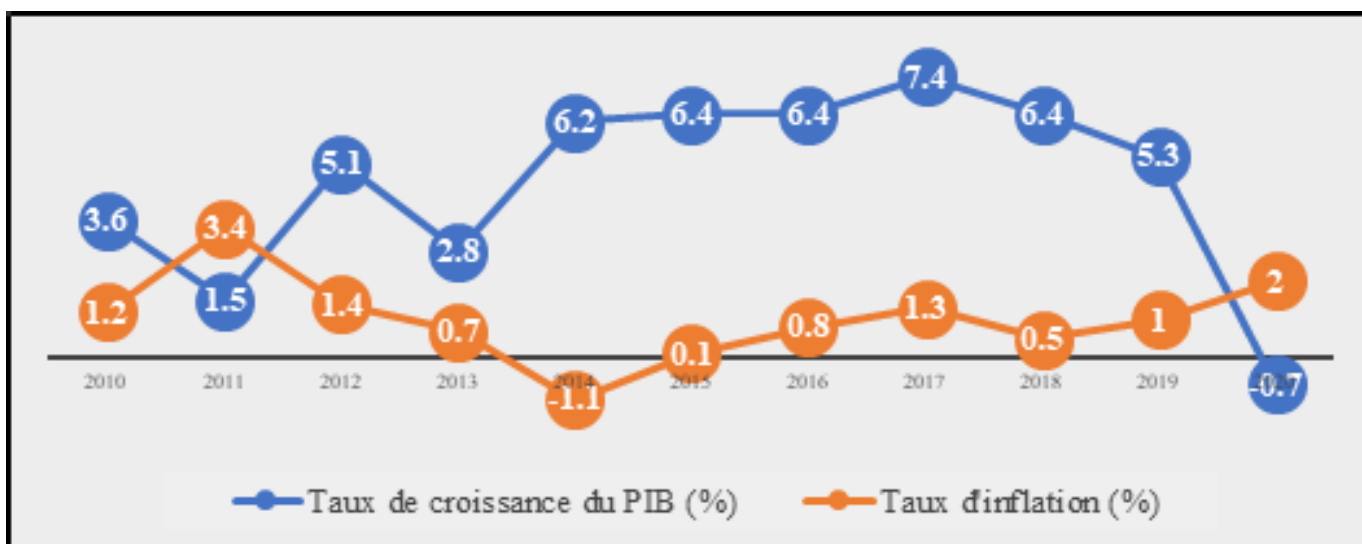


Source : UNDESA

passée de 9,9% en 2018 à 0.2% en 2019 (DPEE, 2019). En effet, l'activité agricole n'a pas été performante en raison d'une pluviométrie déficitaire et tardive sur une bonne partie du territoire national, qui s'est traduite par une baisse de la production céréalière 4,2%, passant de 2,86 millions de tonnes en 2018 à 2,78 millions de tonnes en 2019 (ANSD, 2019). En 2020, le Sénégal a enregistré un taux de croissance du PIB négatif (-0,7%) contre une projection initiale de 6,8%. L'année 2020 a été particulièrement marquée par la propagation rapide de la Covid-19 à l'échelle mondiale avec l'apparition du premier cas au Sénégal le 2 mars 2020. L'économie nationale a été aussi durement affectée par cette crise sanitaire avec comme corollaire la fermeture des frontières, des écoles et universités, la limitation du transport interurbain et l'instauration d'un couvre-feu. Le taux d'inflation a subi une baisse progressive en chutant de 3,4% en 2011 jusqu'à atteindre -1,1% en 2014, avant de repartir à la hausse allant de 0,1% en 2015 à 1,3% en 2017. Cette hausse s'est poursuivie jusqu'à atteindre 2% en 2019, mais reste toujours en deçà de la norme UEMOA de 3%. Pour atténuer les impacts négatifs de cette crise sanitaire, l'État du Sénégal a mis en place un programme de résilience économique et sociale.

31. En dépit de ces performances de croissance économique, le Sénégal reste toujours classé dans la catégorie des pays les moins avancés. Les indicateurs socio-économiques ont connu une légère amélioration, mais des progrès restent encore à faire. La dernière enquête nationale sur la pauvreté de 2011 montre que la pauvreté a connu un recul avec une prévalence qui est passée de 57,1% en 2001 à 50,6% en 2005 avant de se positionner à 47,6% en 2011 (ANSD, 2011). Il faut remarquer que l'incidence de la pauvreté monétaire est de 34,7% chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des femmes, contre 50,6% chez les personnes vivant dans les foyers dirigés par des hommes. Sur la base des estimations de la Banque Mondiale, le pourcentage de pauvreté devrait passer de 34% en 2017 à 31,2% en 2020, en raison de la croissance agricole dans les zones rurales, et de la construction et des services dans les zones urbaines (World Bank, 2019). Le Sénégal reste encore dans la catégorie des pays à « développement humain faible » avec un indice de développement humain qui s'établit à 0,514 en 2018, ce qui le place au 166^{ième} rang parmi 189 pays et territoires, selon le rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2019). Les résultats de ce rapport nous

Figure 2: Evolution du PIB



Source : Banque Mondiale

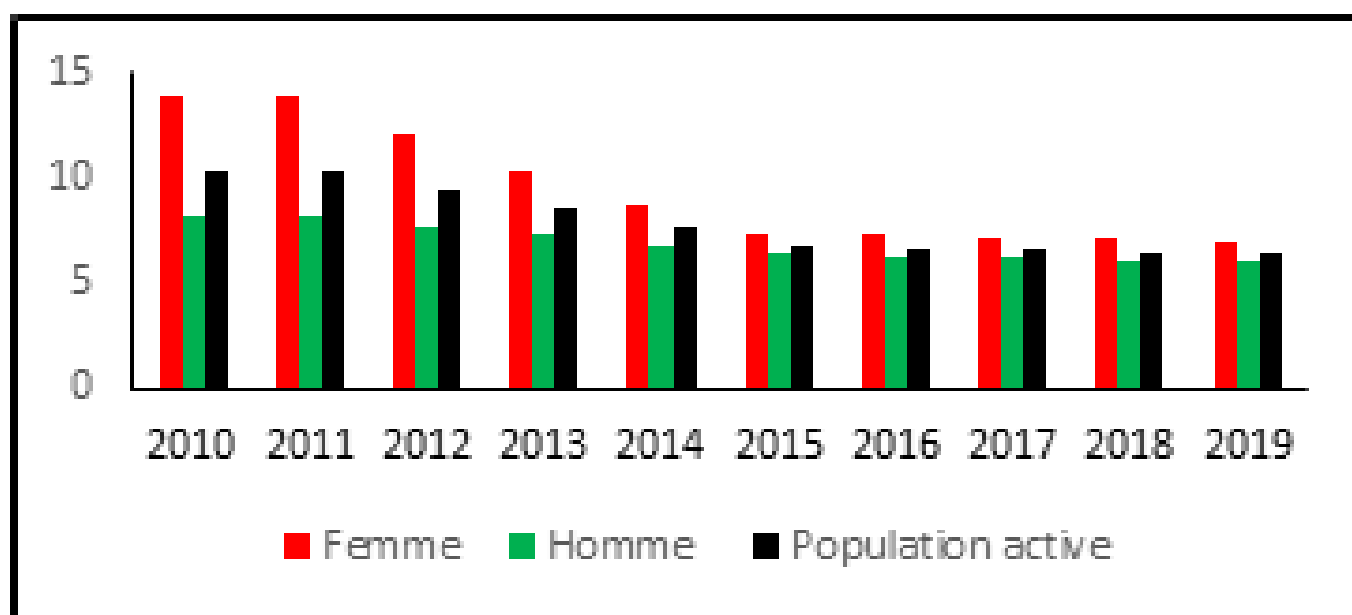
montrent que les inégalités de genre persistent encore au Sénégal, avec un indice de 0,523 qui le place au 125^{ème} rang sur 162 pays en 2018. De même, la problématique de l'autonomisation des femmes reste un défi même si des progrès sont accomplis. En effet, le rapport de 2015 de la Banque Africaine de développement sur l'indice d'autonomisation des femmes révèle un score global de 52 sur une échelle de 1 à 100 et classe le pays à la 30^{ème} place sur 52 pays (BAD, 2015). Le chômage persiste encore et est plus important chez les femmes. Les informations tirées de la base de données de l'organisation internationale du travail (figure 2) montre qu'au Sénégal le taux de chômage bien qu'il s'inscrit dans une tendance à la baisse reste toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes (Banque Mondiale, 2021). Ces résultats sont confirmés par la tendance dégagée par les résultats de l'enquête sur l'emploi de l'agence nationale des statistiques et de la démographie (ANSD, qui montre que le taux d'activité est plus élevé chez les hommes (72,1%) contrairement chez les femmes (52,3%) (ANSD, 2015).

2.2. Contexte agricole

Forces et potentialités / faiblesses et contraintes

32. Au plan physique, le Sénégal est un pays plat avec une altitude inférieure à 50 m sur près de ³/₄ du territoire et dispose de 700 km de côte. Le Climat est tropical, de type soudano sahélien avec deux saisons principales : i) une saison sèche (de Novembre à Avril) marquée par la prédominance des alizés maritimes (au nord-ouest) et continentaux (à l'intérieur), et ii) une saison chaude et pluvieuse, dominée par le flux de mousson issu de l'Anticyclone de Sainte Hélène. Les températures sont généralement élevées, avec des minimas thermiques atteints pendant le mois de Janvier (15-20°C) et les maximas pendant la saison des pluies (de 35 à plus de 40°C). La pluviométrie moyenne varie entre plus de 1000 mm au Sud, et moins de 300 mm au Nord. Le Sénégal dispose de ressources naturelles relativement importantes lui offrant un réel potentiel de développement agro-sylvo-pastorale et halieutique. Les ressources totales en

Figure 3: Evolution du taux chômage au Sénégal



Source : OIT

eau sont estimées à 38,97 milliards/ m³/an dont respectivement 95% et 5% d'eaux de surface et souterraine renouvelables (FAO, 2018). Les ressources en terre sont estimées à 8,878 millions d'ha. Les terres arables occupent 3,2 millions d'ha, les prairies et les pâturages couvrent 5,6 millions d'ha et le reste est occupé par les cultures permanentes (FAO, 2017). A ces opportunités s'ajoutent, une politique volontariste de soutien à l'agriculture, en collaboration avec un secteur privé dynamique en faveur de l'agriculture. Les principales contraintes et faiblesses du secteur agricole sont entre autres la vulnérabilité de sa base productive et sa forte dépendance au climat, la faible productivité agricole, le faible niveau de structuration des chaînes de valeur agricoles, le faible niveau d'accès aux intrants agricoles et au crédit, le déficit d'infrastructures de maîtrise d'eau et d'infrastructures de soutien à la production agricole (infrastructures routières, de stockage, de conditionnement et de transport, etc.).

Encadré 1: Focus sur le changement climatique

Le changement climatique et ses effets sur la température et la pluviométrie est une réalité au Sénégal comme l'atteste diverses études. Selon une étude menée par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile de la Météorologie (ANACIM) en 2017, une hausse globale des températures minimales est observée entre 1961 et 2010. Cette hausse se manifeste par une augmentation de 0,58°C des températures à Dakar, de 1,88°C à Ziguinchor et de 1,06°C à Tambacounda. Les prévisions montrent que les températures moyennes augmenteront entre +1,17°C et +1,41°C à l'horizon 2035 (Etat Sénégal, 2015). Au niveau de la pluviométrie, en 2035, la zone Nord du pays enregistrera une baisse de 16 mm en moyenne par rapport à la période de référence 1976-2005, alors que les autres zones connaîtront une baisse plus importante qui serait en moyenne de 84 mm (Etat Sénégal, 2015). Pour l'agriculture, les émissions passeront de 2,8 Gg CO₂ Eq en 2010 à 8 Gg CO₂ Eq en 2035.

Performance du secteur agricole

33. En 2019, la production céréalière est estimée à 2 768 799 tonnes, soit une baisse de 4% par rapport à la campagne précédente et une hausse de 10% par rapport à la moyenne des trois dernières années. Cette tendance haussière de la production est imputable à la fois aux superficies emblavées, à une bonne protection des cultures et des rendements mais également à la configuration de l'hivernage. Globalement les productions de riz, mil et sorgho ont respectivement baissé de 4%, 10% et 9%. Toutefois, des résultats encourageants sont notés pour le maïs et le fonio qui ont enregistré respectivement une hausse de production de 9% et 31%. Durant la période 2017-2019, le riz occupe la première place parmi les céréales avec une contribution à la production de 42% suivi du mil (29%).

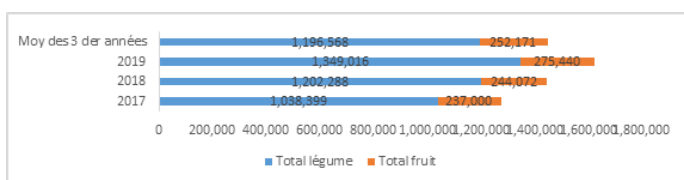
Tableau 2 : Evolution de la production des céréales

	2016	2017	2018	2019	Moyenne	Min	Max
Mil	651 236	875 484	897 574	807 044	807 835	651 236	897 574
Sorgho	178 028	215 491	295 463	270 168	239 788	178 028	295 463
Maïs	346 030	410 364	485 673	530 705	443 193	346 030	530 705
Riz	945 617	1 011 269	1 156 307	1 155 730	1 067 231	945 617	1 156 307
Fonio	3 757	3 857	3 921	5 151	4 172	3 757	5 151
Céréales	2 124 668 2	516 465 2	838 938 2	768 799 2	562 218 2	124 668 2	838 938

Source : DAPSA

34. La production horticole connaît une progression constante ces dernières années. En 2019, elle a atteint 1 624 456 tonnes enregistrant ainsi une hausse de 12,3% par rapport à l'année 2018 et de 11% par rapport à la moyenne des trois dernières années. La production est essentiellement tirée par les légumes (1 349 016 tonnes) avec une contribution de 83%. Ces résultats s'expliquent par l'octroi par l'État des subventions des intrants, les efforts de suivi, l'appui conseil par les services techniques et l'engagement des producteurs. Grâce aux efforts déployés par le Gouvernement et les partenaires au développement dans l'amélioration de l'organisation de la filière et l'environnement des affaires, le sous-secteur de l'horticulture attire de plus en plus le secteur privé national et l'agrobusiness étranger (implication dans le financement et la commercialisation) et joue un rôle essentiel dans la création d'emplois et de richesses.

Figure 4 : Evolution des productions de fruits et légumes



Source : DHORT

Femme et agriculture

35. Les femmes au même titre que les hommes participent aux activités agricoles et sont présentes dans tous les segments des chaînes de valeur agricoles. Cependant, les données de l'enquête nationale agricole de la Direction de l'Analyse et de la prévision des statistiques agricoles montrent plusieurs inégalités entre les femmes et les hommes dans le secteur agricole (DAPSA, 2014). Dans le domaine de l'accès et de la sécurisation foncière, les inégalités persistent encore. Dans l'ensemble, seul 16% des exploitations agricoles sont dirigées par des femmes

contre 83% pour les hommes. De même, les femmes ne contrôlent que 7% des superficies cultivées avec en moyenne 0,4 ha contre 97% chez les hommes, qui exploitent en moyenne de 1,3 ha. Par ailleurs, elles sont faiblement propriétaires des terres et lorsqu'elles le sont, les femmes sont affectataires dans la plupart des cas des terres les moins fertiles ou les plus difficiles à exploiter ou les moins accessibles. En moyenne, 14% des femmes seulement sont propriétaires de leur parcelle contre 86% pour les hommes. En plus de ces contraintes dans la possession foncière, les femmes sont encore défavorisées dans les autres formes d'accès à la terre. Seul 23,2% ont accès aux parcelles par location contre 76,8% chez les hommes. De même, la proportion de femme ayant recours au prêt est de 40,7% contre 59,3% chez les hommes. Pour l'accès à la terre par fermage, la disparité est aussi importante puisque 14,3% de femmes seulement en bénéficient contre 85,7% d'hommes. Les contraintes d'accès à la terre chez les femmes s'expliquent en grande partie par les pratiques coutumières et les influences religieuses qui ont établi des normes et valeurs sociales régissant les modalités d'accès, d'utilisation et de modes de transfert de propriété des terres cultivables. Par exemple, les données de la DAPSA ont révélé que 86,5% des parcelles sont exploitées par les hommes contre 13,5% par les femmes en 2013, 87,3% pour les hommes contre 12,7% pour les femmes en 2014 et 80,7% par les hommes contre 19,3% pour les femmes en 2015. Ce n'est qu'en 2015, qu'on observa une légère augmentation des parcelles exploitées par les femmes. Cela est la conséquence des mesures prises par les autorités pour mieux prendre en compte les préoccupations des femmes dans les actions du Ministère de l'Agriculture à travers ses projets et programmes et des facilités d'accès à la terre. En matière d'accès aux intrants agricoles et à la main d'œuvre, des disparités existent aussi. Malgré leur surcharge de travail domestique, les femmes constituent la principale force de travail à la fois des

parcelles de leurs maris et de leurs propres parcelles. Au niveau des parcelles qu'elles exploitent, les femmes éprouvent d'énormes difficultés dans l'entretien de leurs parcelles, dans les opérations de récoltes et post-récoltes, faute de main d'œuvre suffisante, mais aussi du fait de leur faible accès aux intrants, équipements et matériels agricoles. Par contre, les hommes, du fait de leur statut de chef de famille, ils sont capables de mobiliser la main d'œuvre familiale et sont ciblés prioritairement dans la distribution des intrants, équipements et matériels agricoles. Par exemple, 34,9% des hommes utilisent les engrais chimiques contre 23,6% chez les femmes. S'agissant des semences, les hommes ont plus accès aux semences certifiées que les femmes. De même les femmes font plus recours à leurs réserves personnelles de semences, elles ont moins d'accès aux semences non subventionnées et subventionnées contrairement aux hommes. Pour les opérations de travail du sol, 49% des femmes font recours au travail manuel contre 26 pour les hommes ; 48% des femmes utilisent la traction animale contre 70,8% pour les hommes et 1,1% des femmes utilisent des tracteurs avec offset contre 2,3% pour les hommes. En plus des contraintes d'accès aux facteurs de production susmentionnés, les femmes éprouvent également des difficultés d'accès au crédit pour le financement de leurs activités de production, agricole, de récolte, de collecte, et de transformation des produits agricoles. A cela s'ajoutent les difficultés dans la commercialisation des produits agricoles, à cause du manque et/ou de l'insuffisance d'équipements de stockage, de conditionnement mais aussi de contraintes d'ordres organisationnelles, de gestion, de marketing, etc.

Politique, stratégie de développement agricole et d'autonomisation des femmes

Tableau 3: Politique et stratégie de développement

Politiques, stratégies, programmes,	Objectifs/Actions /
Plan Sénégal Emergent (2014-2035) et ses deux plans d'actions prioritaires	Compte tenu de son importance dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le PSE compte : développer l'agriculture familiale et l'agro-industrie (création de trois agropoles intégrés, développement de corridors céréaliers), améliorer la résilience des agriculteurs face aux chocs climatiques à travers le développement de technologies intelligentes et l'utilisation de variétés plus adaptés et d'itinéraires techniques plus appropriées; mettre en place des systèmes d'irrigation efficaces ; renforcer la mise en place des intrants de qualité avec notamment la poursuite de la reconstitution du capital semencier ; poursuivre la réforme foncière et promouvoir l'agriculture dans les régions minières. En outre, il vise à promouvoir l'équité et l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, etc.
Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition	Ce programme contribue à l'amélioration et la sécurisation de la base productive ; l'accroissement durable de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique ; le développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques, le renforcement de la sécurité alimentaire, de l'état nutritionnel, de la résilience et de la protection sociale des groupes vulnérables ; l'amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance et des mécanismes de financement du secteur agricole et agro-alimentaire ; le renforcement du capital humain avec un accent particulier sur le renforcement de l'autonomisation économique des femmes agricultrices, éleveurs, etc.
Lettre de Politique Sectorielle du Développement Agricole 2019-2023	Elle vise à augmenter la production et la productivité agricole ; diversifier les spéculations et les systèmes de production agricole ; renforcer les services agricoles ; améliorer la gouvernance du secteur
Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise 2014-2018	Ce programme vise : promouvoir l'intensification de la production agricole ; renforcer la maîtrise de l'eau ; appuyer la recherche agricole, la formation, le conseil agricole et rural ; promouvoir la valorisation, la mise en marché des produits agricoles et la gestion de la qualité. Il vise également l'autosuffisance alimentaire en riz, l'autosuffisance en oignon, l'optimisation des performances de la filière arachide, le développement des filières fruits et légumes de contre saison. Le programme appuie l'autonomisation économique des femmes.
Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (SNEEG 1 et 2)	La SNEEG vise entre autres à ce que les femmes et les hommes bénéficient équitablement des conditions et des opportunités économiques favorables à la réalisation de leur autonomie ; l'institutionnalisation du genre comme partie intégrante du schéma organisationnel et opérationnel des institutions de promotion du développement
Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF)	La SNAEF vise entre autres l'autonomisation économique des femmes. Le volet agricole de la SNAEF est le véhicule IFAD (Investir sur les femmes en agro-business et développement). IFAD met l'accent sur la résilience au changement climatique et le développement des chaînes de valeur agricoles.

36. Pour opérationnaliser ces politiques, stratégies, programmes, le Gouvernement du Sénégal a mis en œuvre plusieurs projets et programmes de développement dans le secteur de l'agriculture. A côté du Gouvernement, plusieurs partenaires techniques et financiers contribuent à la mise en œuvre de projets et programmes. Dans le domaine de l'agriculture, ONU Femmes contribue à l'autonomisation économique des femmes, à travers la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes.

3 DESCRIPTION DU PAF/ AGRIFED



37. Le PAF/AgriFeD est financé par BNP Paribas pour un montant 1 800 000 USD et est mis en œuvre par ONU Femmes. Il fait partie des instruments d'opérationnalisation du programme phare « Accès des femmes à la terre et aux ressources productives pour une agriculture résiliente au changement climatique » qui vise, à l'horizon 2023, à autonomiser 30.000 agricultrices sénégalaises et à renforcer leur résilience au changement climatique. Le projet s'aligne avec la stratégie globale d'ONU Femmes, qui d'une part, repose sur la vision de l'égalité consacrée dans la Charte des Nations Unies, et d'autre part, œuvre pour l'élimination de la discrimination contre les femmes et les filles ; l'autonomisation des femmes ; et la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires des initiatives de développement. Le projet est également en phase avec les engagements pris par BNP Paribas auprès d'ONU Femmes au titre du mouvement « HeForShe » Thematic Champion, en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes entrepreneures qui œuvrent pour le développement des énergies renouvelables dans le monde. Dans sa conception, le programme phare a été prévu pour une phase initiale de cinq (05) ans dans les régions du Sénégal à fort potentiel agricole comme Saint-Louis, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor ainsi que la zone des Niayes. En contribution à la mise en œuvre du programme phare, le projet PAF/AgriFeD a été mis en place sur une période de trois années entre 2018 et 2020. Cependant, le projet n'a démarré qu'en mars 2019 et a bénéficié d'une prorogation jusqu'en décembre 2021. L'objectif visé

par le projet est d'autonomiser 10 000 agricultrices et renforcer leur résilience aux changements climatiques à l'horizon 2021. La planification des activités et du budget du projet se fait sur la base de plan de travail annuel. Le projet comprend quatre piliers interdépendants, trois résultats et 11 produits à réaliser. Il s'agit :

- **Pilier 1** : Soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation des terres affectées aux agricultrices :

Résultat 1 « l'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés »

- **Produit 1.1** : Le cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural est réformé afin de garantir une pleine prise en compte de l'intérêt des agricultrices dans l'accès au foncier ;
- **Produit 1.2** : Des chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes sont mises en place ;
- **Produit 1.3** : Plus d'affectations foncières sont accordées aux femmes à travers des partenariats stratégiques avec les programmes existants.

- **Pilier 2** : Appui au renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face au changement climatique :

- **Résultat 2** : l'accroissement de la productivité des agricultrices à travers l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies.

- **Produit 2.1** : Les capacités des femmes agricultrices sont renforcées à travers des modules de formation sur l'agriculture résiliente ;
- **Produit 2.2** : L'utilisation de technologies de l'information modernes est promue ;

- **Produit 1.3** : Les femmes ont davantage accès aux semences adaptées et aux équipements de production.
-
- **Pilier 3** : Mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses :
- **Résultat 3** : L'accroissement à l'accès au financement pour les agricultrices
- **Produit 3.1** : Une ligne de crédit est mise en place pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du projet ;
- **Produit 3.2** : Les capacités des femmes en éducation de base et éducation financière sont renforcées ;
- **Produit 3.3** : Des produits d'assurance agricoles adaptés aux agricultrices sont développés et promus.
-
- **Pilier 4** : Soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à valeur ajoutée et débouchés porteurs :
-
- **Résultat 4** : L'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés.
- **Produit 4.1** : Des mécanismes de vente contractuels sont promus afin d'assurer des débouchés aux femmes
- **Produit 4.2** : Les capacités des femmes dans la commercialisation – labélisation, certification, marketing, et packaging sont renforcées.

pour se situer à 17% tandis que celles allouées au management ont connu qu'une hausse légère d'une unité en pourcentage. Cependant, les ressources allouées au pilier 1, 3 et 4 ont atteint 26%. Globalement, le management – dont les frais du personnel, le suivi et évaluation, la communication et les autres frais de gestion - a été le plus doté en ressources avec une proportion de 45% du budget total, suivi du pilier 2, qui représente 37% et des piliers 1, 3 et 4 qui occupent une part de 18%.

38. Le tableau 3 présente les budgets des plans de travail annuels 2019, 2020 et 2021 extraits du système de gestion des ressources d'ONU Femmes (ATLAS®). En 2019, le Pilier 2 du projet a reçu une allocation de 34% du budget total et celle dédiée au management du projet a représenté 44%. Les allocations des piliers 1, 3 et 4 représentent moins de 25% du budget. Pour l'année 2020, les ressources allouées au pilier 2 ont connu une hausse allant jusqu'à 50%, alors que celles allouées au management se sont maintenues à 44%, tandis que celles des piliers 1, 3 et 4 ont chuté jusqu'à atteindre 6% du budget annuel. En 2021, la dotation allouée au pilier 2 a baissé

Tableau 4 : Budget des plans de travail 2019, 2020, 2021 en USD

Rubrique	2019	%	2020	%	2021	%	Total	%
Pilier 1	40 772	8%	12 794	2%	131 157	17%	184 723	10%
Pilier 2	167 797	34%	312 562	50%	222 503	29%	702 862	37%
Pilier 3	18 775	4%	8 951	1%	5 007	1%	32 733	2%
Pilier 4	51 285	10%	17 191	3%	60 000	8%	128 476	7%
Gestion¹	221 469	44%	275 663	44%	345 048	45%	842 180	45%
Total	500 098	100%	627 161	100%	763 715	100%	1 890 974	100%

39. Le projet est mis en œuvre par ONU Femmes en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal. ONU Femmes en tant qu'agence d'exécution de BNP PARIBAS, est responsable de la supervision et de l'orientation technique du projet pendant sa mise en œuvre. Elle veille au respect des procédures et à l'atteinte de manière efficiente et efficace des objectifs, des résultats et des produits du projet. ONU Femmes a mis en place une équipe dédiée à la gestion du projet. Cette équipe est composée d'une Chargée de Programme, un Chargé de Suivi-évaluation, une Analyste de Programme, une Analyste de Programme chargée des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), un Chauffeur et une Volontaire des Nations Unies (VNU). Pour faciliter la mise en œuvre du projet sur le terrain, ONU Femmes a signé des protocoles d'accords avec quatre (04) agences d'exécution dont l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) ; la Société d'Aménagement et d'exploitation des Terres du Delta, du fleuve Sénégal et des vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) ; l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis ; le Réseau des Femmes Agricultrices du Nord (REFAN). L'annexe 10.9 fournit plus de détails sur les rôles et responsabilités des partenaires de mise

en œuvre. En plus de ces partenaires, ONU Femmes a signé une convention avec le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre, et de la Protection des Enfants (MFFGPE) pour apporter sa contribution au « Programme de Renforcement des Familles Vulnérables au COVID 19 : », à travers l'initiative : « Panier de la ménagère- les femmes font partie de la solution ». Au niveau national, la supervision, l'orientation et le contrôle du projet est assuré par un Comité de Pilotage (COFIL). Ce comité est présidé par le MFFGPE et le Secrétariat est assuré par ONU Femmes. Les membres du COFIL sont : BNP Paribas / BICIS ; le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) ; le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) ; le Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (MCTDAT) ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ; la Délégation à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) ; la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FNFR), l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), etc.

40. Le document de projet ne dispose pas d'une théorie du changement qui

¹ Frais du personnel, suivi-évaluation, communication, frais de gestion

permet de montrer de faire claire le chemin de l'impact du projet ainsi que les hypothèses et risques à prendre en compte. Compte tenu de l'importance de la théorie du changement, le Consultant théorie a reconstitué la théorie du changement du projet partant de la revue documentaire, des entretiens avec les parties prenantes, des ajustements en cours de mise en œuvre et des risques actuels et potentiels, etc. La théorie du changement reconstituée a été présentée dans le rapport provisoire. Ce dernier a été partagé avec le groupe de référence qui apporté ses commentaires sur la théorie du changement. amendée par les parties prenantes du projet est présentée à la (tableau 9 en annexe). La théorie du changement schématisée est présentée au tableau 13 au niveau de l'annexe 12.8. La partie narrative de la théorie du changement est la suivante :

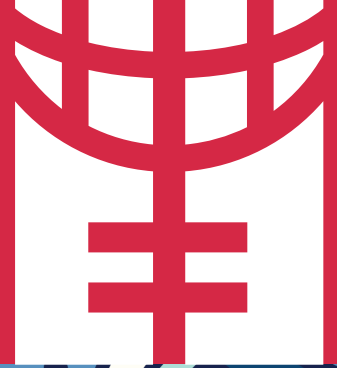
- Si les autorités administratives et locales adoptent des cadres institutionnels en faveur de l'accès des femmes à la terre et appliquent des chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes et que les projets et programmes appliquent les directives sur la circulaire du MAER relatives aux quotas des femmes en agriculture, suite aux sessions d'information, de sensibilisation et de formation, à la diffusion de la circulaire du MAER, à l'appui des collectivités territoriales à l'élaboration de chartes locales de gouvernement foncière et au développement de partenariats avec projets et programmes, alors l'accès et la sécurisation foncière des femmes seront améliorés.
- Si les femmes améliorent leurs connaissances sur les bonnes pratiques résilientes au changement climatique, améliorent leur niveau d'accès aux informations et technologies innovantes agricoles et aux semences résilientes et utilisent ces bonnes pratiques, technologies et semences, suite au renforcement de leurs capacités, à la facilitation de leurs accès aux semences, informations et technologies, alors elles

augmenteront de manière durable leur productivité agricole.

- Si les femmes améliorent leur connaissance en éducation financière, bénéficient d'une ligne de financement et de produits d'assurance agricole, grâce à la formation, à la mise en relation et la mise en place d'une ligne de crédit, alors elles augmenteront leur niveau d'accès au financement agricole.
- Si les femmes signent des contrats de vente et de prestation avec les opérateurs de marchés et prestataires, acquièrent des connaissances sur la transformation des produits agricoles et artisanaux, le marketing, la labélisation et le conditionnement, à travers la formation, la mise en relation et l'appui à la participation aux foires, à l'accompagnement pour la labélisation et le packaging, et le renforcement de leurs unités de transformation, alors elles disposeront des produits à haute valeur ajoutée et augmenteront leurs parts de marchés.
- Si l'accès et la sécurisation foncière est améliorée, la productivité agricole augmentée, l'accès au financement et au marché amélioré, alors l'autonomisation économique des femmes et leur résilience au changement climatique sera renforcée.

4

BUT, OBJECTIF ET CHAMPS D'ACTION DE L'ÉVALUATION



4.1. But et objectifs de l'EMP

41. Selon les termes de référence, l'objectif global de l'EMP est triple pour ONU Femmes. Il s'agit de : (i) renforcer la redevabilité ; (ii) éclairer la prise de décision et (iii) contribuer à l'apprentissage des meilleurs moyens de parvenir à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes en lien avec le mandat - normatif, opérationnel et coordination - d'ONU Femmes. La finalité de l'EMP est d'informer le bailleur de fonds, les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires, le management d'ONU Femmes, l'équipe de gestion du projet et les autres parties intéressées sur la situation du projet à mi-parcours, identifier les mesures correctives à appliquer le cas échéant et les orientations à donner au projet pour augmenter ses chances de réussite. De façon spécifique, l'EMP vise à atteindre les objectifs suivants : (i) évaluer et valider l'efficacité de la stratégie et l'approche de gestion du projet ; (ii) Évaluer les progrès notés, sur la base du statut des indicateurs, des rapports de suivi et des observations sur le terrain; (iii) faire des propositions pour améliorer les performances du projet et identifier les domaines qui nécessitent une attention particulière pour atteindre les résultats escomptés ; (iv) identifier les bonnes pratiques, les défis et les leçons apprises pour alimenter et renforcer la dynamique de gestion du projet pour la période restante et pour les futures interventions du même type ; (v) identifier les principales forces et faiblesses du projet et identifier les actions correctives qui doivent être prises, y inclus, si nécessaire, à travers la reconstitution de la théorie du

changement du projet ; (vi) proposer une théorie du changement applicable au contexte de PAF/AgriFeD Sénégal en articulation à la théorie du changement du programme phare "Climate Smart Agriculture" ; (vii) examiner la stratégie et les risques pour la durabilité au-delà de la période de mise en œuvre actuelle de l'intervention. Par ailleurs, l'EMP permettra d'estimer la contribution réelle de PAF/AgriFeD à l'atteinte des indicateurs de suivi du plan de travail annuel 2020 ; (viii) identifier les impacts de la COVID-19 sur la mise en œuvre du projet et les mesures adaptatives apportées.

4.2. Champs de l'évaluation

42. L'EMP porte sur le PAF/AgriFeD et couvre la période de janvier 2019 à décembre 2020. Cette évaluation concerne la zone Nord du Sénégal. Elle s'intéresse aux quatre axes d'intervention du PAF/AgriFeD : Pilier 1 : Soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation des terres affectées aux agricultrices; Pilier 2 : Appui au renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face au changement climatiques ; Pilier 3 : Mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses; Pilier 4 : Soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à valeur ajoutée et débouchés porteurs.

43. Les critères et questions d'évaluation sont présentées comme suit :

Pertinence :

- Dans quelle mesure le choix des activités du projet est-il lié aux problèmes de Genre identifiés dans le contexte programmatique de ce projet ?
- Le choix des partenaires est-il pertinent à la situation des femmes et des groupes marginalisés ?
- Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes ?
- Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?
- Les activités et les résultats du projet sont-ils compatibles avec les objectifs nationaux et la réalisation de ces objectifs ?
- La conception du projet est-elle articulée dans une structure cohérente ?

Efficacité :

- Est-ce que les stratégies et les partenaires de mise en œuvre ont été de nature à permettre l'atteinte des résultats ?
- Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle influencé l'efficacité du projet : y a-t-il eu une synergie avec les autres interventions sur le terrain ?
- Y a-t-il eu un lien entre les activités de chaque partenaire de mise en œuvre pour de meilleurs changements induits par le projet ?
- Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non réalisation des résultats escomptés ?
- Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ?
- Dans quelle mesure les ressources et les risques ont-ils été gérés pour atteindre les résultats ?
- Des indicateurs (SMART) pour mesurer les progrès et les résultats sont-ils disponibles ?
- Existe-t-il un système de suivi pour collecter et systématiser les informations

avec des responsabilités, des sources et une périodicité définie ?

- Y a-t-il des indicateurs / des valeurs de référence qui nécessitent des informations supplémentaires ? Quel est le coût probable de ces données ?
- Un système de gestion axé sur les résultats a-t-il été établi et mis en œuvre en lien avec le système GAR du Bureau pays ?
- Quelles sont les retombées de l'intervention - prévues et imprévues, positives et négatives - y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?
- Les populations cibles du projet ont-elles réellement bénéficié des changements apportés par le projet ? Dans quelle mesure ces bénéficiaires ont-ils participé à la mise en œuvre ou à tout autre étape du cycle du projet ?

Efficiences

- Le projet a-t-il utilisé les ressources (financière, humaine, technique) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ?
- Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ?
- Les mécanismes de coordination et d'appui mis en place par ONU Femmes pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ? Les niveaux - régional, national et local (le cas échéant) - seront à considérer ici.
- Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation davantage optimale des ressources ?

Durabilité

- Dans quelle mesure les partenaires de mise en œuvre ont-ils été engagés et formés tant sur le plan technique que sur le plan opérationnel pour assurer la continuité et mettre à l'échelle les activités du projet ?
- Les activités du projet sont-elles

intégrées aux pratiques des institutions partenaires locales et nationales ?

- Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ?
- Quelle est la probabilité que les avantages du projet soient maintenus sur le long terme après que le projet soit terminé.
- Prise en compte du Genre et des droits humains :
- Dans quelle mesure les principes de genre et de droits humains ont-ils été intégrés dans les objectifs et les processus du projet ?
- Quelles ont été les contraintes ou avantages (par exemple politiques, pratiques, bureaucratiques, etc.) pour le traitement des problèmes de genre et DH lors de la mise en œuvre? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?
- Les processus et activités mis en œuvre lors de l'intervention ont-ils été exempts de discrimination de la part de toutes les parties prenantes ?

Prise en compte du handicap :

- Les personnes handicapées, ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Y a-t-il des personnes handicapées parmi les bénéficiaires du programme ?
- Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?

4.3 Utilisateur des résultats de l'EMP

44. Les résultats de l'EMP sont destinés à l'ensemble des acteurs impliqués dans l'exécution et la mise en œuvre du projet. Ils s'adressent particulièrement :

- Au COPIL et à l'équipe de gestion du projet pour apprécier la performance de gestion et de mise en œuvre du projet et de proposer des améliorations ;
- Au CTL pour connaître le niveau d'avancement du projet et le rôle qu'il doit jouer pour faciliter la participation des bénéficiaires; leur accès et la sécurisation de leurs terres ; leur accès

et adoption des bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique pour améliorer la productivité et la production agricole ; leur accès aux marchés, aux financements et leurs adoptions de produits d'assurances, pour accroître leurs valeurs ajoutées ;

- À ONU Femmes pour apprécier et améliorer la qualité de son appui au projet et de son intervention dans le domaine de l'agriculture, le changement climatique et de l'autonomisation des femmes ;
- A BNP PARIBAS pour apprécier la performance du projet vers la réalisation des résultats attendus, de tirer les leçons et d'orienter les futurs appuis ;
- Aux Autorités nationales à différents niveaux (Gouvernement, Ministères, Région, Département, Communes, Villages) pour connaître l'état de mise en œuvre du projet, les défis à relever et les appuis qu'ils pourront apporter pour faciliter l'atteinte des résultats ;
- Aux bénéficiaires (membres du REFAN) pour connaître le niveau d'avancement du projet et le rôle qu'ils doivent jouer pour accroître leur mobilisation et participation dans la mise en œuvre du programme, adopter les bonnes pratiques, utiliser les connaissances et les produits financiers et non financiers mis à leur disposition pour améliorer leur productivité et production agricole et renforcer l'autonomisation économique des femmes.



45. La méthodologie de cette EMP prend en compte les limites et les risques associés à la pandémie actuelle de COVID-19. Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré la COVID-19 pandémie mondiale, le nouveau coronavirus s'est rapidement propagé dans toutes les régions du monde. A l'instar de la plupart des pays, le Sénégal a également subi les effets de la pandémie de la COVID-19 depuis le 02 mars 2020, date de l'enregistrement du premier confirmé. A la date du 20 Avril 2021, le Sénégal comptait 38 566 cas confirmés dont 37 047 guéris et 1 045 décès (Etat Sénégal, 2021). Cette évaluation adopte une approche mixte dans un contexte de prévalence de la Covid-19. Par conséquent, bien que les mesures de restrictions fussent assouplies, la conduite de l'EMP présentait encore quelques difficultés que l'Évaluateur a prises en compte avec les conseils du Groupe de Référence de l'Évaluation pour planifier et exécuter l'évaluation. L'approche méthodologique adoptée est participative et inclusive avec la participation de l'ensemble des parties prenantes y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap. Les données primaires qui ont été collectées sont principalement qualitatives et proviennent de deux sources : des entretiens directs sur le terrain avec les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre et des entretiens avec ligne avec les membres du COPIL, l'équipe de projet et le management d'ONU Femmes. Ensuite, des données secondaires quantitatives ont été collectées à partir du système de suivi évaluation du projet, des rapports soumis et des documents produits par le projet et par d'autres acteurs

partenaires du projet. Les données ont été triangulées avec les résultats de la recherche bibliographique et des entretiens ciblés sur le terrain pour validation. La méthodologie utilisée s'articule autour des huit points suivants : réunion de cadrage virtuelle avec l'équipe du projet ; revue documentaire ; identification des parties à interviewer ; élaboration des outils de collecte ; élaboration du rapport de démarrage ; collecte de données ; présentation des constatations préliminaires ; rédaction du rapport provisoire.

46. Réunions de cadrage: Deux réunions de cadrage en ligne ont été tenues les 22 et 25 février 2021 avec l'équipe de projet, la Coordinatrice du Programme Pays d'ONU Femmes, l'Unité d'Évaluation du Bureau régional d'ONU Femmes Afrique de l'Ouest et du Centre (WCARO). Ces réunions ont permis de présenter le projet, le contexte de l'évaluation, de revoir les termes de références, de partager des informations sur les exigences d'ONU Femmes en matière d'évaluation, de discuter sur les livrables et le calendrier, d'identifier les documents-clé que l'évaluateur recevrait du projet et de convenir de la méthode de collecte de données appropriée compte tenu du contexte de la pandémie. Ces réunions ont marqué le début officiel de l'évaluation. ONU Femmes a introduit l'évaluateur auprès des partenaires de mise en œuvre, bénéficiaires et au groupe de référence de l'évaluation.

47. Revue documentaire : elle a porté sur l'ensemble des documents reçus du projet et ceux collectés sur internet. Elle a concerné les documents de préparation,

de conception, de planification, de suivi-évaluation, les rapports d'activités et d'autres documents. Plus de 50 documents ont été revus dans le cadre de cette EMP (Voir Annexe 9.5 : Liste des documents consultés).

48. Identification des personnes et institutions à interviewer : L'ensemble des parties prenantes a été invité à prendre part à cette évaluation. Une lettre d'introduction accompagnée du chronogramme des rencontres a été élaborée par ONU Femmes et envoyée aux parties prenantes. Ces parties prenantes comprenaient l'équipe du projet, celle de ONU Femmes Sénégal et du Bureau régional Afrique de l'ouest et du centre, les membres du COPIL, les partenaires de mise en œuvre, les populations bénéficiaires. Des institutions financières et d'appuis au financement identifiées au cours de l'évaluation ont été intégrées : CNAAS, LBA. Le processus d'échantillonnage a consisté d'abord au ciblage des régions d'intervention du projet, ensuite à la sélection des groupements de femmes au niveau des départements et enfin à la sélection des membres au niveau des groupements. Les trois régions d'intervention du projet ont été couvertes (Saint Louis, Matam et Tambacounda). Au niveau de chaque région, 5 sur 6 des sections du REFAN au niveau des six départements ont été choisis. Au niveau de chaque section du REFAN, en moyenne 22 représentants ont été sélectionnés dont les membres du comité de gestion et les autres membres du groupement, soit au total 111 membres. Au niveau d'ONU Femmes et des partenaires du projet, les acteurs clés ayant participé ou impliqué dans la mise en œuvre du projet, ont été tous interviewés. Globalement, 160 personnes dont 84% de femmes, 16% d'hommes, 05 jeunes filles et 02 femmes vivant avec un handicap ont été interviewés. La liste complète des personnes et institutions rencontrées ou consultées a été insérées dans les annexes du rapport.

Tableau 5: liste récapitulative des institutions rencontrées

Parties prenantes	Consultations directes sur le terrain	Consultations en ligne
Bénéficiaires Membres du REFAN	REFAN /Saint Louis : 4 REFAN /Dagana : 44 REFAN / Podor: 37 REFAN /Matam: 15 REFAN / Bakel: 6	Collège des Jeunes filles : 5
Partenaires de mise en œuvre	SAED : 22 ; ARD : 2	ADEPME : 2
ONU Femmes	0	6
Personnels des Ministères	0	3
Personnels FAO et PAM	0	2
Représentant FNFR	0	1
Institutions financières	2	7
Consultants	0	4

49. Élaboration des outils de collecte : Les outils de collecte de données qui ont été utilisés sont les guides d'entretien et questionnaires (voir annexe). Trois différents guides d'entretien ont été utilisé pour le comité de pilotage, les acteurs de mise en œuvre, les bénéficiaires), ainsi que deux autres outils pour analyser la sensibilité au genre. L'évaluateur a aussi utilisé l'observation directe pour les infrastructures hydroagricoles et équipements qui ont été mis en place (champ-école, unité de transformation, lampadaires solaires, parcelles de production de riz). Ces observations directes ont permis de savoir l'adoption, la fonctionnalité, et le niveau d'intérêt des

bénéficiaires. Des données secondaires ont été collectées en même temps.

50. Élaboration du rapport de démarrage

: L'évaluateur a élaboré un rapport de démarrage qui synthétise l'ensemble des étapes précédentes et explicite la suite du processus. Le rapport de démarrage, après approbation par le comité de gestion de l'évaluateur et le groupe de référence a constitué le canevas suivi pour l'évaluateur.

51. Collecte des données: Guidé par l'équipe du projet, l'évaluateur s'est déplacé par la suite sur le terrain dans les trois régions (Matam, Saint Louis et Tambacounda) au niveau des départements de Saint Louis, Dagana, Podor, Matam et Bakel. Ces déplacements ont permis de discuter avec les partenaires du projet et les bénéficiaires finaux.

52. Présentation des constatations préliminaires

: Immédiatement après la collecte des données, un atelier virtuel a été organisé le 06 mai 2021, au cours duquel, l'évaluateur a présenté sous format Power Point les résultats préliminaires. Les observations et suggestions des parties prenantes ont été intégrées par l'évaluateur et la version finale approuvée a été transmise à ONU Femmes.

6 ÉTHIQUE

53. L'approche de l'évaluateur a respecté des normes éthiques strictes en toute conformité avec les principes éthiques du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation, notamment la protection des droits et la confidentialité des fournisseurs d'informations, des personnes interrogées et des parties prenantes par des mesures visant à garantir le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte de données et la communication des données. L'évaluateur a assuré la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information ont été mis en place et suivis. Les connaissances et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation ne seront également utilisées uniquement que pour l'évaluation et non pour d'autres usages sans l'autorisation expresse d'ONU Femmes et de ses partenaires. Avec le contexte de la Covid-19, l'évaluateur a mené la collecte de données dans la stricte observation des mesures de préventions édictées par les autorités sénégalaise.

7

LIMITES DE L'ÉVALUATION

54. Les limites de l'évaluation sont à la fois naturelles et opérationnelles. Les limites naturelles ont trait à la prévalence de la Covid-19 au moment de cette évaluation et à la méthodologie adoptée qui font que, le contexte de l'évaluation, et la nature des outils adoptés impliquent une possible divergence des points de vue des personnes interviewées. Ces divergences peuvent parfois relever de la diversité des expériences des parties prenantes ou de la partialité que l'une ou l'autre partie pourrait avoir. Pour remédier à ces problèmes, l'Évaluateur a assuré la collecte des données sur le terrain de même que l'animation du débriefing. L'Évaluateur a fait plusieurs triangulations des résultats des entretiens afin d'en tirer des conclusions représentatives de la situation. Enfin, sur le plan opérationnel, l'Évaluateur s'est heurté au temps court, consacré à l'évaluation (35 jours au total dont 7 jours sur le terrain pour visiter toute la vallée). Pour y remédier, l'équipe a décidé de conduire des consultations en ligne avec la majorité des parties prenantes qui disposaient d'une bonne connexion internet.

8

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION



8.1. Pertinence

Rappel : Questions d'évaluation

- Dans quelle mesure le choix des activités du projet est-il lié aux problèmes de Genre identifiés dans le contexte programmatique de ce projet ?
- Le choix des partenaires est-il pertinent à la situation des femmes et des groupes marginalisés ?
- Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes ?
- Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?
- Les activités et les résultats du projet sont-ils compatibles avec les objectifs nationaux et la réalisation de ces objectifs ?
- La conception du projet est-elle articulée dans une structure cohérente ?

Constatation 1 : L'ensemble des effets et produits visés par le projet à travers la mise en œuvre de ses quatre piliers, cadrent parfaitement avec les problèmes, besoins et priorités des femmes agricultrices.

55. L'accès et la sécurisation foncière font parties des besoins et priorités exprimés par les femmes lors des consultations des parties pendant la phase de formulation du projet. Le premier pilier du projet constitue une réponse pertinente à cette demande « soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation foncière des terres affectées aux agricultrices ». A travers ce pilier 1, le projet vise à atteindre le résultat 1 : « l'accès et la sécurisation foncière des femmes est renforcée ». Quatre produits contribuent à l'atteinte du Résultat 1 et visent à : (i) réformer le cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural afin de mieux prendre

en compte les besoins et les priorités des femmes ; (ii) doter les collectivités territoriales d'outils de gouvernance foncière (exemple : chartes locales) garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes) ; (iii) augmenter le nombre de parcelles affectées aux femmes via des actions, afin d'atteindre un quota d'affectation de 15% des terres aménagées aux femmes dans les conventions avec les collectivités territoriales. Des activités idoines sont prévues par le projet pour la réalisation de ces produits. Il s'agit généralement de : (i) l'organisation de sessions d'information, de sensibilisation et de formation des collectivités territoriales des zones d'intervention du projet, afin qu'elles établissent des cadres institutionnels (arrêtés municipaux en faveur de l'affectation/réaffectation de terres aux femmes) et mesures discriminatoires en matière d'accès et de sécurisation foncière des femmes; (ii) la diffusion de la circulaire du ministère de l'agriculture et de l'équipement rural N°0989/MAER/CT/SMD du 5 juin 2018 concernant l'accès des femmes aux aménagements hydro-agricoles.

56. Le Pilier 2 « appui au renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face au changement climatique », adresse le problème récurrent de la faible productivité agricole des agricultrices et de leur vulnérabilité au changement climatique. Dans ce cadre, le PAF/AgriFeD vise à atteindre le résultat 2 « l'accroissement de la productivité des agricultrices à travers l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies », à travers la réalisation des trois produits suivants

: (i) Produit 2.1 « les capacités des femmes agricultrices sont renforcées à travers des modules de formation sur l'agriculture résiliente »; Produit 2.2 : « l'utilisation de technologies de l'information modernes est promue » ; Produit 2.3 « les femmes ont davantage accès aux semences adaptées et aux équipements de production ». Les diverses activités suivantes prévues par le projet concourent à la réalisation des produits susmentionnés. Il s'agit du renforcement des capacités des femmes sur les bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique, à travers l'approche champ-écoles paysans, la facilitation à l'accès aux semences résilientes; l'appui à l'accès aux systèmes d'irrigation et d'équipements de pompage solaire, l'appui à l'accès aux technologies de géolocalisation et de délimitation des parcelles agricoles, l'appui à la mise en place de plateformes d'appui à la production et à la commercialisation (BuyFromWomen) ainsi que le renforcement des capacités des femmes sur son utilisation.

57. La lancinante question du financement de la production agricole et de la commercialisation des produits agricoles chez les femmes est bien prise en compte par le pilier 3 « mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses ». A travers ce pilier, le PAF/AgriFeD vise à « accroître l'accès aux financements chez les femmes », par son Résultat 3. Ce dernier sera atteint à travers les produits suivants : Produit 3.1 « une ligne de crédit est mise en place pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du projet » ; (ii) Produit 3.2 « les capacités des femmes en éducation de base et éducation financière sont renforcées »; (iii) Produit 3.3 « des produits d'assurance agricoles adaptés aux agricultrices sont développés et promus ». Les multiples activités prévues et visant à faciliter la mise en place de lignes de financements au profit des femmes par les institutions financières et d'appui au financement

contribueront à faciliter et à renforcer l'accès au financement des femmes. Parallèlement, le projet a prévu des actions de renforcement des capacités en éducation financière, à travers des formations sur les politiques de crédit des institutions financières, sur les techniques d'élaboration de business plan et sur l'assurance agricole.

58. Le Pilier 4 « soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à forte valeur ajoutée et aux débouchés porteurs » est une réponse adaptée aux contraintes d'accès aux marchés et de commercialisation des produits agricoles que rencontrent les agricultrices. À travers ce Pilier, le projet vise à atteindre le Résultat 4, visant à améliorer l'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés, grâce à la réalisation des deux produits suivants : (i) Produit 4.1 : « Des mécanismes de vente contractuels sont promus afin d'assurer des débouchés aux femmes » et (ii) Produit 4.2 : « Les capacités des femmes dans la commercialisation/labélisation, certification, marketing, et packaging sont renforcées ». La réalisation de ces produits se fera par le biais de la mise en œuvre des activités suivantes : le développement de partenariat pour faciliter la commercialisation des produits agricoles ; l'appui à l'élaboration et la signature de contrats de production et de commercialisation avec les opérateurs de marchés ; la réalisation d'études diagnostiques sur les opportunités de marchés ; la formation sur la valorisation, le conditionnement des produits agricoles et l'amélioration de la gestion de la qualité ; le renforcement des unités de transformation rizicoles et l'accès aux équipements de stockage et de commercialisation.

Constatation 2 : Les piliers, produits et résultats du PAF/AgriFeD sont bien alignés avec les objectifs stratégiques et sectoriels nationaux définis dans le Plan Sénégal Emergent, la stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre, la stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes, le programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la résilience et la stratégie nationale de développement durable. Le PAF/AgriFeD cadre parfaitement avec les objectifs fixés dans le plan stratégique global (2018-2021) d'ONU Femmes, le plan cadre des nations unies pour l'assistance au développement et les objectifs de développement durable.

59. Le PAF/AgriFeD contribue à l'opérationnalisation des priorités nationales en matière d'autonomisation économique des femmes définies dans les politiques, stratégies, et programmes nationaux et sectoriels élaborés au moment de sa formulation et en vigueur. La contribution du PAF/AgriFeD se matérialise par ses quatre piliers : Pilier 1 « soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation foncière des terres affectées aux agricultrices »; le Pilier 2 « appui au renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face au changement climatique »; le Pilier 3 « mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses » et Pilier 4 « soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à forte valeur ajoutée et aux débouchés porteurs ». Sur cette base, le PAF/AgriFeD s'aligne parfaitement avec les objectifs déclinés dans: (i) le PAP 2 du PSE : « Effet attendu 3.1 : « l'autonomisation de la femme est améliorée » ; Effet attendu 4.2 : « l'accès au foncier sécurité et au foncier aménagé est facilité » ; Effet attendu 10.1 : « les capacités d'adaptation et d'atténuation des populations et des écosystèmes aux effets du changement climatique sont renforcées » ; (ii) la SNEEG 2 : Effet 3 : « les femmes et les

hommes bénéficient équitablement des conditions et des opportunités économiques favorables à la réalisation de leur autonomie »; (iii) la SNAEF : Axe 1 : « Développement de l'accès des femmes aux activités et filières et aux ressources productives »; (iv) le PNIASAN : Résultat 6.4. « L'autonomisation des femmes agricultrices, éleveurs et transformatrices des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques est renforcée » Résultat 1.5 : « l'accès des populations aux ressources productives est sécurisé »; (v) PRACAS : Mesure d'accompagnement 3.2.6 « Autonomisation économique des femmes ».

60. De même, le PAF/AgriFeD cadre parfaitement avec l'un des objectifs du plan stratégique d'ONU Femmes portant sur « autonomisation économique des femmes » où il contribue à la mise en œuvre du programme phare « Accès des femmes à la terre/ressources productives pour une agriculture résiliente aux changements climatiques ». Ce programme vise à atteindre les réalisations suivantes : Réalisation 1 : « Sécurité foncière des femmes renforcée » ; Réalisation 2 : « Productivité accrue des femmes propriétaires de petites exploitations dans un contexte de changements climatiques, et charge de travail agricole réduite » ; Réalisation 3 : « Obstacles au financement levés et capacité des femmes à investir dans l'agriculture résiliente renforcée » ; Réalisation 4 : « Possibilités permettant aux femmes propriétaires de petites exploitations de gravir les échelons de la chaîne de valeur promues ». Par ailleurs, le PAF/AgriFeD est un instrument de mise en œuvre de la Priorité stratégique 1 « croissance économique inclusive et durable » du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD 2019-2023), où il contribue aux effets suivants de l'axe 1 « Croissance inclusive ... » : Effet 2 : « D'ici 2023, les populations les plus vulnérables bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et la création

de richesse ; Effet 3 : « D'ici 2023, les communes vulnérables renforcent leur résilience face aux effets induits du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes. Au niveau global, le PAF/AgriFeD est articulé sur l'ODD 2 (cible 2.3), l'ODD 5 (cibles 5.a, 5.b, 5.c) ; l'ODD 10 (cible 10.2), l'ODD 13 (cibles 13.1, 13.3).

Constatation 3 : Le Prodoc est bien conçu avec une description claire du problème à résoudre, des objectifs et résultats attendus et des moyens pour y parvenir. La stratégie d'intervention est basée sur des piliers interdépendants qui sont cohérents avec les objectifs à atteindre. Cependant, l'absence d'une théorie du changement et d'une analyse des risques potentiels pouvant entraver l'atteinte des résultats, assortis d'un plan de mitigation des risques sont des manquements dans la conception du projet. Par ailleurs, l'évaluation juge que les objectifs visés sont trop ambitieux au regard de la modicité du budget et de la durée du projet.

61. Le document du projet a bien décrit le problème que le projet cherche à résoudre. Le projet a identifié cinq principales contraintes qui freinent l'autonomisation des femmes agricultrices. Il s'agit des contraintes liées à l'accès et la sécurisation foncière, à l'accès au financement, à l'accès aux facteurs de productions et aux services de vulgarisation, à l'accès aux marchés, mais aussi aux conséquences du changement climatique. Après l'analyse des contraintes, le projet a défini la stratégie qu'il mettra en œuvre pour contribuer à lever ces contraintes et les résultats qu'il s'est fixé pour participer à l'autonomisation économique des femmes. Le projet est structuré sur quatre piliers qui cadrent parfaitement avec les contraintes identifiées. Les piliers sont interdépendants et complémentaires. Le Pilier 1 qui consiste à soutenir la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation des terres affectées aux agricultrices, crée les conditions favorables pour la mise en œuvre du

Pilier 2, qui consiste à mener des actions pour le renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face aux changements climatiques. Les piliers 3 et 4 viennent soutenir les piliers 1 et 2 par des mesures d'appuis à l'accès au financement, au marché et au réseautage pour le développement et la valorisation des chaînes des valeurs agricoles et agro-industrielles au profit des femmes agricultrices. Au niveau de chaque pilier, le projet a décrit clairement les résultats visés, les produits attendus et les activités à mettre en œuvre pour leur réalisation. Les résultats et produits au niveau de chaque pilier contribuent à l'atteinte de l'objectif que le projet s'est fixé. Le tout est décrit dans un cadre logique avec des indicateurs, des valeurs de base et cibles et des sources de vérification. Également, le projet a décrit une stratégie de pérennisation des résultats.

62. Le Pilier 1 qui a pour objectif de soutenir la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation des terres affectées aux agricultrices, comporte un Résultat 1 « l'accès et la sécurité foncière des femmes est renforcée », qui se décline en quatre produits : Produit 1.1 : « Le cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural est réformé afin de garantir une pleine prise en compte de l'intérêt des agricultrices dans l'accès au foncier » ; Produit 1.2 : « Des chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes sont mises en place » ; Produit 1.3 : « Plus d'affectations foncières sont accordées aux femmes à travers des partenariats stratégiques avec les programmes existants ». Ces trois produits sont complémentaires et constituent des facteurs nécessaires et suffisants pour contribuer à l'obtention du Résultat attendu 1. En effet, pour renforcer l'accès et la sécurisation foncière des femmes, il est primordial de procéder à la réforme du cadre institutionnel et de gouvernance foncière pour que celui-ci puisse garantir une meilleure prise en compte

des besoins des femmes. Cela devrait s'accompagner par le renforcement des capacités des collectivités territoriales et la mise à leur disposition d'instruments et d'outils de gouvernance foncière. Également, des actions de sensibilisation et de partenariat avec des projets et programmes seraient nécessaires pour favoriser l'augmentation des terres aménagées.

63. Le Pilier 2 qui vise à renforcer la productivité des agricultrices et leur résilience face aux changements climatiques, comprend le Résultat 2 : « l'accroissement de la productivité des agricultrices à travers l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies », qui se décline en trois produits. Produit 2.1 : « Les capacités des femmes agricultrices sont renforcées à travers des modules de formation sur l'agriculture résiliente » ; Produit 2.2 : « L'utilisation de technologies de l'information modernes est promue » ; Produit 2.3 : « Les femmes ont davantage accès aux semences adaptées et aux équipements de production ». Ces trois produits sont aussi complémentaires et contribuent valablement à l'obtention du Résultat 2. En effet, pour accroître la productivité des agricultrices et leur résilience, il est logique de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des femmes sur les meilleures pratiques agricoles pour la résilience tout en facilitant l'accès aux variétés résilientes, aux technologies résilientes aux services agricoles.

64. Le Pilier 3 qui consiste à la mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses, vise à atteindre le Résultat 3 : « L'accroissement à l'accès au financement pour les agricultrices » et comprend trois produits : Produit 3.1 : « Une ligne de crédit est mise en place pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du projet » ; Produit 3.2 : « Les capacités des femmes en éducation de base et éducation financière sont renforcées » ; Produit 3.3 : « Des produits d'assurance agricoles adaptés aux

agricultrices sont développés et promus ». Les trois produits sont également complémentaires et constituent sans aucun doute des facteurs nécessaires à l'obtention du Résultat 3. Pour faciliter l'accès au financement des femmes, il est pertinent de renforcer leurs capacités en éducation financière et de faciliter leur accès à des produits financiers (ligne de crédit) et non financiers (produits d'assurances agricoles).

65. Le Pilier 4 qui porte sur le soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à valeur ajoutée et débouchés porteurs, comprend le Résultat 4 : « l'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés », qui compte deux produits. Produit 4.1 : « Des mécanismes de vente contractuels sont promus afin d'assurer des débouchés aux femmes » ; Produit 4.2 : « Les capacités des femmes dans la commercialisation - labélisation, certification, marketing, et packaging sont renforcées ». Ces produits sont également complémentaires entre eux et constituent des facteurs nécessaires pour l'obtention du résultat 4. Le renforcement des capacités des femmes sur la commercialisation, la valorisation et la qualité des produits agricoles combinées avec la mise en relation avec les opérateurs de marché et l'appui à la contractualisation sont indispensables pour garantir l'accès aux marchés des femmes et la commercialisation de leurs produits.

66. Par contre, le Prodoc souffre de l'absence d'une théorie du changement qui décrit de manière claire la chaîne de résultats (lien de causalité) et les hypothèses pour atteindre l'objectif d'autonomisation économique des femmes. Le Prodoc ne mentionne pas les risques potentiels pouvant compromettre l'atteinte des résultats et ne dispose pas de plan de mitigation des risques. De notre point de vue, les objectifs et indicateurs cibles du projet sont trop ambitieux et la zone d'intervention trop large au regard du budget limité alloué

au projet, de la durée du projet et de la stratégie d'intervention. Il nous semble difficile d'augmenter de 20% le taux d'accès des femmes aux périmètres aménagés sans un budget pour la réalisation d'aménagements hydro-agricoles. Face aux pressions foncières, à la réticence et aux contraintes socio-culturelles, il nous semble peu évident d'atteindre un objectif de 5000 femmes dépositaire de certificats fonciers sur un délai de trois ans dans la vallée du fleuve Sénégal. Ce même constat est valable pour les indicateurs d'accroissement des rendements de 30% et du nombre de femmes ayant souscrit à l'assurance agricole de 40%.

Constatation 4 : Le ciblage des femmes agricultrices membres du REFAN est jugé pertinent par rapport à l'objectif du projet d'autonomisation économique de 10 000 femmes dans le secteur de l'agriculture. La stratégie de ciblage utilisée par le projet est participative et inclusive et est bien appréciée par les personnes interviewées. Cependant, une analyse de la vulnérabilité des femmes pourrait aider le projet à mieux refléter les différences et les besoins spécifiques des différentes catégories de femmes potentielles bénéficiaires afin de ne laisser personne pour compte.

67. Le ciblage des femmes agricultrices membres du REFAN est pertinent par rapport aux problèmes que le projet compte résoudre afin de promouvoir l'autonomisation économique des femmes et le renforcement de leur résilience face au changement climatique. Le REFAN compte plus de 10 000 femmes agricultrices répartis sur toute la vallée du fleuve Sénégal au niveau de trois régions (Saint Louis, Matam et Tambacounda) couvertes par le projet. Le projet cible prioritairement la chaîne de valeur riz et intervient sur tous les segments, ce qui cadre parfaitement avec les activités économiques des membres du REFAN, qui sont présentes sur tous les segments de la chaîne de valeur riz : Production - Transformation - Commercialisation. Le choix du REFAN

découle d'un processus exploratoire et participatif, marqué par des missions de terrain et des consultations réalisées par ONU Femmes avec des organisations faitières de femmes de la Vallée (REFAN et FEPRODES), des autorités administratives (Gouverneurs) et des structures d'appui au développement (exemple : SAED). Plusieurs personnes rencontrées approuvent le choix du REFAN comme bénéficiaire. Les entretiens avec les femmes prouvent que les contraintes (accès à la terre, accès au financement, accès aux produits et services agricoles, changement climatique et accès au marché et commercialisation) que le projet cherche à résoudre à travers ses quatre piliers demeurent les principaux freins à l'autonomisation économique des femmes agricultrices dans un contexte de changement climatique. Par ailleurs, le REFAN a déjà une expérience de travail avec ONU Femmes et est un partenaire traditionnel des structures de mise en œuvre du projet (ARD, SAED et ADEPME).

68. Cependant, des points faibles sont notés dans le ciblage : l'absence d'une étude de vulnérabilité afin de mieux prendre en compte les différences entre elles et les besoins de chaque catégorie de femmes (jeunes, femmes vivant avec un handicap, etc.) dans la logique d'être en phase avec le principe N°2 de l'Agenda 2030 des Nations Unies « ne laisser personne pour compte ». Aussi, le Prodoc ne mentionne pas comment les jeunes femmes, celles vivant avec un handicap membres du REFAN seront appuyées. Par ailleurs, dans la plupart des formations prévues par le projet, le ciblage des responsables de groupements ne favorise pas la participation de plusieurs membres.

Constatation 5 : Au regard de leur mission, expertise, ancrage institutionnel au niveau local et national et de leur expérience de travail avec les femmes agricultrices, le choix des partenaires de mise en œuvre est jugé pertinent par rapport aux contraintes à

l'autonomisation des femmes agricultrices que le projet cherche à résoudre. Ce choix est positivement apprécié par l'ensemble des parties prenantes et découle d'une démarche participative.

69. Le ciblage des quatre partenaires de mise en œuvre des piliers du projet est jugé pertinent en raison de leur expertise et expérience spécifiques, de leur couverture géographique et de leur historique de collaboration avec les femmes bénéficiaires (Cf : Note analyse partenariat en annexe). Des missions d'identification des potentiels partenaires ont été menées par ONU Femmes, en plus des concertations avec les ministères sectoriels et techniques. Aussi, le projet a procédé à l'évaluation des capacités en lien avec la problématique de genre de chaque structure pré-identifiée sur la base de critères d'éligibilité. Tous les rapports d'évaluation des capacités ont été soumis, examinés et approuvés par le comité d'approbation d'ONU Femmes avant la signature des protocoles. De plus, lors du premier atelier de planification, le projet a impliqué et responsabilisé les parties prenantes dans le choix des structures en charge de l'exécution des activités sur le terrain. A côté de ces partenaires de base, le projet a signé des protocoles avec d'autres structures dont les interventions se sont avérées pertinentes au cours de la mise en œuvre du projet. Il s'agit du protocole avec le MFFGPE et du MoU (Momenradum of Understanding) avec la DER/FJ (Délégation à l'Entreprenariat Rapide pour les Jeunes et les Femmes).

Constatation 6 : Le projet a fait preuve de flexibilité matérialisé par un réaménagement budgétaire afin de prendre en compte les besoins des femmes et des ménages impactés négativement par la COVID-19. Dans la même foulée, la prorogation de la durée du projet et les amendements des protocoles des partenaires pour atténuer les effets de la COVID-19 sur la mise en œuvre est une preuve d'adaptation du projet.

70. A cause des impacts négatifs de la COVID-19, le projet a procédé à un réaménagement budgétaire et une replanification du PTBA 2020, suite à la demande du MFFGP dans le cadre du programme de renforcement des familles vulnérables et leur résilience au COVID 19, intitulé Initiative « Panier de la ménagère : les femmes font partie de la solution ». Le COPIL lors de son conseil extraordinaire a approuvé la proposition de réaménagement budgétaire d'un montant de 173 000 USD, imputé des ressources du Pilier 2 du projet. Ce montant est destiné à l'acquisition de denrées alimentaires auprès des femmes productrices du REFAN. Ces denrées alimentaires ont été distribuées à 10 000 ménages vulnérables impactés par COVID-19. Cependant, il convient de souligner que ce réaménagement budgétaire n'est pas sans conséquence sur la stratégie de mise en œuvre du projet. Egalement, face aux retards au démarrage du projet et aux effets négatifs de la COVID-19 sur la mise en œuvre du projet, le COPIL et le bailleur de fonds ont fait également preuve de flexibilité, à travers par l'approbation de la demande de prorogation sans coût additionnel du projet jusqu'en décembre 2021 par rapport à la date initiale de clôture en décembre 2020. La prorogation a permis au projet de renouveler les protocoles d'accord des partenaires afin de poursuivre l'exécution des activités et d'optimiser les chances d'atteindre les résultats en fin de projet.

8.2. Efficacité

Rappel questions d'évaluation :

- Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et du non réalisation des résultats escomptés ?
- Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ?
- Dans quelle mesure les ressources et les risques ont-ils été gérés pour atteindre les résultats ?
- Un système de gestion axé sur les résultats (GAR) a-t-il été établi et mis en œuvre en lien avec celui du Bureau pays ?
- Quelles sont les retombées de l'intervention - prévues et imprévues, positives et négatives - y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?
- Les populations cibles du projet ont-elles réellement bénéficié des changements apportés par le projet ? Dans quelle mesure ces bénéficiaires ont-ils participé à la mise en œuvre ou à toute autre étape du cycle du projet ?

Constatation 7 : Malgré, la COVID-19 et des lenteurs au démarrage, le projet a réalisé des progrès jugés modérément satisfaisants vers l'atteinte des résultats au niveau de chacun de ses quatre piliers. En revanche, plusieurs contraintes, manquements, et faiblesses ont été notés dans la mise en œuvre et constituent un frein à l'atteinte des résultats finaux si les ajustements nécessaires ne sont pas apportés.

Pilier 1 « Soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation des terres affectées aux agricultrices »

La réalisation du Résultat 1 « l'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés » du Pilier 1 est jugée modérément satisfaisante. Le niveau d'atteinte des Produits (1.1 et 1.2) est modérément satisfaisant alors que peu de progrès ont été réalisés au Produit 1.3.

71. Le Produit 1.1 « Le cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural est réformé afin de garantir une pleine prise en compte

de l'intérêt des agricultrices dans l'accès au foncier » est partiellement réalisé. A mi-parcours, l'objectif de formation de 75 autorités administratives et locales sur la nécessité de garantir aux femmes l'accès à la terre et la propriété foncière est atteint et dépassé. Par contre, l'objectif d'élaboration de plans d'actions locaux en faveur de l'accès des femmes à la terre au niveau de 15 communes n'est pas atteint. Le projet a renforcé les capacités 107 personnes dont 87% de femmes (préfets, sous-préfets, maires, présidents commissions domaniales et commissions agricultures) des départements de Saint Louis, Dagana, Podor, Matam et Bakel les nouveaux cadres administratifs, réglementaires et juridiques en matière de promotion de l'accès et de sécurisation foncière des femmes. Les autorités administratives et locales ont pris des engagements verbaux pour réduire les disparités en matière dans l'accès et la sécurisation foncière. Egalement, le projet a renforcé la diffusion de la circulaire du MAER relative aux quotas des femmes en matière d'accès aux terres aménagées, aux intrants et équipements agricoles, au financement et la participation aux instances (Encadré 3). En effet, huit (08) émissions radios sur la circulaire du MAER ont été diffusées au niveau des radios publiques, privées et communautaires dans les zones d'interventions du projet. Les émissions radios (direct et rediffusion) ont été animés les représentants de l'ARD avec l'appui des femmes leaders du REFAN. En plus de ces émissions radios, le projet a édité et diffusé plus de 1000 brochures sur la circulaire du MAER. Actuellement, les femmes leaders du REFAN, les autorités et les structures d'appuis veillent au respect de l'application des quotas.

Encadré 2 : Circulaire du MAER sur le quota des femmes dans les activités agricoles

Pour corriger les inégalités de genre dans le secteur de l'agriculture, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural a signé la Circulaire N°0989/MAER/CT/SMD du 05 Juin 2018. Dans la circulaire, le MAER a pris les mesures suivantes : (i) Affecter aux femmes un quota d'un moins 15% des aménagements à réaliser à partir des eaux de surface et 20% des aménagements à réaliser à partir des eaux souterraines ; (ii) Allouer au moins 20% des engrais subventionnés aux femmes ; (iii) Doter au moins 20% des semences certifiées R1 de riz et des semences d'arachide aux femmes ; (iv) Attribuer au moins 10% des tracteurs subventionnés aux femmes ; (v) Allouer au moins 40% du financement aux femmes ; (vi) Attribuer au moins 20% des projets de recherches agricoles financés aux femmes ; (vii) Porter à 20% le taux de représentation des femmes aux instances.

72. Au plan politique, le projet a apporté un appui technique et financier au Ministère en charge de la femme, de la famille, du genre et de la protection sociale, dans l'élaboration du programme IFAD « Investir sur les femmes en Agro-business et le Développement Durable ». Le programme IFAD est le volet agricole de la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF), qui accorde une place importante à l'accès des femmes aux ressources productives.

73. Les principaux contraintes, manquements et faiblesses ont entravé la mise en œuvre et l'atteinte des résultats du Produit 1.1 sont :

- Les restrictions liées à la COVID-19 qui ont retardé la réalisation des activités suivantes : animer des sessions de plaidoyer à l'endroit des autorités locales (14 communes de la région) afin de prendre un arrêté municipal en faveur de l'affectation / réaffectation de terres agricoles en faveur des femmes ; (ii) Animer des sessions de plaidoyer auprès des autorités nationales pour l'intégration des mesures spéciales garantissant l'accès des terres aux femmes dans les textes règlementaires des collectivités territoriales ; (iii) organiser de 12 sessions de sensibilisation et de formation des communautés locales autour des questions d'accès à la terre en faveur

des femmes agricultrices ;

- Le nombre insuffisant de participation des sous-préfets, des conseillers municipaux et départementaux aux sessions de formation à cause des contraintes budgétaires ;
- La non-participation de la plupart des maires et présidents des conseils départementaux aux sessions de formation à cause de leur indisponibilité ;
- La non-participation des agents du MAER lors des émissions radios de diffusion de la circulaire du MAER, ainsi que la tenue d'émissions radios en direct qui ne favorise pas la discussion avec les auditeurs et l'absence de traduction des brochures en langue locale pour tenir compte du niveau d'analphabétisme en milieu rural particulière chez les femmes.

74. Produit 1.2. « Des chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes sont mises en place ». A mi-parcours l'objectif d'adoption de 25 chartes/plans d'actions au niveau des communes cibles n'est pas atteints, à cause principalement des restrictions liées à la COVID-19, qui a causé la suspension des activités. Cependant, des étapes importantes sont déjà réalisées. En effet, le projet a entamé le processus d'élaboration des chartes de gouvernance pour faciliter l'accès des femmes aux fonciers. Des ateliers de diagnostic zonaux ont été organisés au niveau des communes dans les communes de Mbane, Diama et commune de Ngnith, avec la participation des acteurs locaux (196 personnes dont 83 femmes) constitués des chefs de villages, des chefs religieux et coutumiers, des conseillers résidants, des membres des organisations communautaires de base, des associations de jeunes, des organisations paysannes, des groupements de femmes, etc. De l'avis des acteurs rencontrés, cette approche participative et inclusive a permis à une diversité d'acteurs communautaires de discuter sur les contraintes en matière d'accès des femmes au foncier et de

proposer des solutions endogènes pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans le processus d'élaboration des chartes de gouvernance foncière. Malheureusement, ce processus a été suspendu à cause des restrictions imposées par la COVID-19. Avec l'assouplissement des mesures de restrictions, un nouveau plan d'action a été élaboré pour finaliser l'élaboration des chartes de gouvernance foncière et procéder à l'élaboration et la validation des plans d'actions pour l'application des chartes locales de gouvernance foncière avec les communes.

Pilier 2 « Appui au renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face aux changements climatiques »

75. La réalisation du Résultat 2 « l'accroissement de la productivité des agricultrices à travers l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies » est jugée modérément satisfaisant. A mi-parcours, des progrès sont réalisés mais la majorité des valeurs cibles des indicateurs de résultats et des produits ne sont pas atteints (Tableau 9 en annexe). Les rendements moyens en riz des femmes ont quasi stagnés entre 2019-2020. Un nombre restreint de femmes ont amélioré leurs connaissances sur les pratiques agricoles résilientes au changement climatique et ont accès aux semences adaptées au stress climatique. La plateforme BuyfromWomen n'est pas encore utilisée par les femmes productrices et aucune réalisation n'est effective sur la dotation des périmètres en système d'irrigation solaire et goutte à goutte.

76. Produits 2.1. « Les capacités des femmes agricultrices sont renforcées à travers des modules de formation sur l'agriculture résiliente ». A mi-parcours, des progrès sont réalisés vers l'atteinte des cibles mais restent insuffisants. En effet, 699 femmes sur une cible de

4000 femmes ont été formées sur les bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique. Désormais les femmes appliquent les bonnes pratiques de production de riz résiliente au changement climatique. Il s'agit notamment, de l'utilisation de semences de riz à cycle court et tolérantes au froid, de la culture du riz en saison chaude au lieu de la saison hivernale, qui est plus adaptée aux semences de riz à cycle long et moins risquée par rapport aux dégâts causés par les inondations, les maladies ravageurs et des déprédateurs. Ces résultats sont obtenus grâce à travers la formation de formatrices et la formation continue au niveau des champs-écoles. En effet, le projet a appuyé la mise en place de cinq (05) champs-écoles de production de riz et de semences de riz à Boundoum, Diawel, Khor, Ross Béthio et Pont Gendarme. Chaque champ-école regroupe 25 femmes agricultrices, qui bénéficient d'un programme d'information, de sensibilisation et de formation et d'un encadrement dans l'application des itinéraires techniques de productions. Les thématiques de formation sont adaptées aux problèmes identifiés par les femmes sur les parcelles en cours de production, mais aussi sur les contraintes et difficultés identifiées lors des études diagnostiques réalisées au niveau de chaque site avant l'implantation des champs-écoles. Sur le terrain, la visite du champ-école de Boundoum et les échanges avec les femmes ont permis d'apprécier positivement l'engouement et l'intérêt que suscitent les champs-écoles ainsi que les aptitudes techniques qu'elles ont commencé à développer.

77. Les principaux problèmes, manquements et contraintes ont entravé l'atteinte de ce résultat sont :

- Faible démultiplication des formations aux autres membres par les formatrices ainsi que l'absence de suivi de la démultiplication des formations ;
- Retard dans la mise en place des champs-écoles paysans ;
- Inadéquation du choix de certains sites

pour abriter un champ-école, à cause des contraintes de salinité des sols et d'irrigations (pannes répétitives de groupe-motopompes) ;

- Irrégularité et l'insuffisantes de participation des femmes aux sessions d'animations et de formations dans certains champs-écoles.
- Non-respect du calendrier cultural dans certains sites : retard du travail du sol, de l'apport des éléments fertilisants et des semis ;
- Eloignement des champs-écoles par rapport aux villages, rendant difficile les déplacements des femmes et occasionnant des coûts de transport ;
- Absence de moyens de protection des femmes (Gangs, bottes) qui les exposent aux risques de contaminations aux maladies d'origine hydrique et à de blessures

78. Produit 2.2 « L'utilisation de technologies de l'information modernes est promue »,

le projet est entrain de d'introduire des technologies innovantes, telles que les drones, la plateforme BuyfromWomen et le système d'information du REFAN (SI-REFAN). Cependant, ces technologies ne sont pas encore utilisées par les femmes, retardant ainsi l'atteinte des résultats attendus. Par contre, elles suscitent un grand intérêt et un engouement chez les femmes et les partenaires de mise en œuvre du projet.

79. Le projet a permis l'acquisition de deux drones et a formé les femmes agricultrices et les techniciens d'encadrements de la SAED sur la manipulation des drones. La formation a été jugée très utile et pertinente par les bénéficiaires interviewés et leur a permis de maîtriser les techniques de manipulations des drones et d'améliorer leurs connaissances sur les services offerts par les drones ainsi que les enjeux liés à leur utilisation dans la modernisation et la transformation agricole. Les femmes leaders du REFAN interviewées, soulignent que cette formation a permis aux femmes de

démystifier les drones et l'accès aux drones va leur guider la délimitation de leurs parcelles, la prise de décision en tant réelle dans la gestion quotidienne de leur exploitation agricole et contribuera à l'allègement des travaux, notamment la surveillance des parcelles, etc. Du côté de la SAED, les personnes interviewées indiquent la formation a permis à la SAED d'avoir l'expertise pour accompagner le REFAN sur des tâches précises, mais aussi et surtout de mieux conforter leur orientation actuelle vers la digitalisation agricole, qui sera une composante essentielle dans 13ème lettre de mission en cours de préparation. Cependant, les drones ne sont pas encore utilisés par les femmes et sont actuellement stockés au niveau de la SAED.

80. Le projet est entrain de déployer la plateforme BuyfromWomen. Il s'agit d'un outil digital d'appui au renforcement des capacités des femmes et de facilitation de la commercialisation de leurs produits agricoles, etc. En effet, la version bêta de l'application web et mobile a été élaborée. Dans ce cadre, des concertations et consultations menées sur le terrain ont permis de recueillir les avis et les suggestions des femmes et des partenaires de mise en œuvre du projet. Des tests de connectivité ont été effectués sur le terrain et les besoins en renforcement des capacités et en équipements ont été évalués conjointement avec les femmes. Cette démarche participative et inclusive adoptée dans le processus de déploiement de la plateforme est positivement appréciée par les acteurs de terrain. Malgré ces efforts, le déploiement de la plateforme BuyFromWomen n'est pas encore achevé. Aussi, les sessions d'initiations et de renforcement des capacités des femmes sur l'utilisation de la plateforme ne sont pas encore réalisées. Par conséquent, l'objectif du projet d'atteindre un résultat de 750 femmes ayant des capacités d'utiliser la plateforme BuyfromWomen n'est pas atteint. De même, les protocoles d'accord avec les compagnies téléphoniques

pour faciliter le déploiement de la plateforme, ne sont pas encore élaborés. Pour le moment, l'hébergement de la plateforme est assuré par ONU Femmes, qui est en train de réfléchir sur les possibilités d'ancrage institutionnel à travers le transfert de l'hébergement aux institutions publiques ou privées en lien avec le processus de pérennisation.

81. Dans la même logique, le projet appuie le REFAN dans la mise en place d'un système d'information (SI-REFAN) qui intègre une base de données sur la caractérisation des membres du REFAN. Le SI-REFAN vient en réponse à une demande exprimée par le REFAN et ses partenaires d'appuis techniques et financiers (SAED, LBA, CNAAS). Le processus a démarré et est presque finalisé. Les étapes suivantes ont été franchies : élaboration et validation de la note d'orientation méthodologique avec les différentes parties prenantes ; mise en place d'un comité technique et d'un comité de coordination ; information, sensibilisation des membres du REFAN ; réalisation d'une étude diagnostique institutionnelle; conception et déploiement du SI-REFAN avec l'élaboration d'un manuel d'utilisation ; sélection et formation des enquêteurs ; acquisitions d'équipements (serveurs, tablettes) ; collecte de données de terrain ; traitement et analyse des données ; organisations de sessions de restitution des résultats préliminaires aux membres du REFAN ; correction et collecte des données manquantes et complémentaires. L'EMP apprécie positivement, la démarche participative et inclusive adoptée par la SAED dans le processus d'élaboration du SI-REFAN, matérialisée par les échanges dans le cadre du comité de coordination, l'implication et la participation des membres du REFAN à tout le processus, le choix des jeunes des zones d'intervention pour la collecte de données ; l'implication des agents des délégations de la SAED. Malgré, ces progrès, le SI-REFAN n'est pas encore opérationnel et des pas restent à franchir.

Il s'agit notamment, de la finalisation du processus de déploiement du SI-REFAN, de l'organisation d'un atelier national de validation et du transfert du SI-REFAN au REFAN. Lors des entretiens sur le terrain, l'équipe de la SAED avait pris l'engagement d'organiser l'atelier national de validation du SI-REFAN avant la fin du mois d'Avril 2021 .

82. Parallèlement, le projet soutient la gouvernance du REFAN à travers de multiples appuis en relation avec ses partenaires de mise en œuvre notamment: (i) la réalisation d'une étude diagnostique et l'élaboration d'un plan d'action et le financement de sa mise en œuvre dans le cadre de la convention REFAN-ADEPME ; (ii) l'appui à l'actualisation du manuel de procédure, l'installation d'un logiciel de gestion comptable et le soutien à l'élaboration des états financiers ; (iii) la conception, le déploiement et l'hébergement du site web de REFAN www.refan-senegal.com et son hébergement pour 2 ans ainsi que la mise en disposition d'un assistant administratif pour une durée d'une année ; (iv) le renforcement des capacités des jeunes du REFAN sur l'animation de site web et la création de contenus digitaux ; (v) la mise à disposition par la SAED d'un local pour la construction du siège du REFAN.

83. Les principales contraintes et manquements sont :

- le retard dans acquisition des drones à cause des lenteurs dans les procédures de passation des marchés au niveau de la SAED;
- l'insuffisance du nombre de drones (04 prévues alors 2 sont acquis) ;
- absence de formation sur modules de traitement et d'analyse des données collectées d'entretien et de maintenance des drones;
- absence logiciel de traitement des données, de pièces de rechanges des drones
- lenteurs administratives dans le recrutement de l'Experte TIC, chargé du déploiement de ByfromWomen ;

- retard dans la réalisation des activités relatives à : Organiser des sessions d'initiation et de renforcement des capacités des femmes agricultrices à l'utilisation d'outils ICT / plateforme BuyFromWomen; Développer un protocole d'accord avec une compagnie téléphonique nationale (mobile money and mobile data package) en vue de faciliter le déploiement de la plateforme BFW
- lenteurs dans la phase de préparation et de démarrage du SI-REFAN suspension et la relance tardive des missions de collecte de données à cause de la COVID-19 et des mesures de restrictions;
- indisponibilité de certains membres du REFAN, qui a aussi retardé la collecte de données de terrain;
- acquisition tardive des tablettes pour la collecte de données de terrain, occasionnant l'utilisation de fiches (papiers) et les conséquences qui en découlent (données manquantes et incomplètes et lenteurs dans la collecte) ;
- absence d'une stratégie claire sur l'ancrage institutionnel et les conditions de son hébergement et de gestion du SI-REFAN, BuyfromWomen et des drones.

84. Produit 2.3 « Les femmes ont davantage accès aux semences adaptées et aux équipements de production ». A mi-parcours, ce résultat est partiellement atteint. En effet, 562 femmes sur une cible de 7000 utilisent des semences de riz adaptés au stress climatique et 9,2% des périmètres des femmes sur une cible de 26% sont équipés de système d'irrigation solaires et goutte à goutte. Le projet a amélioré les connaissances des femmes sur les techniques de multiplication de semences de riz et de conservation des semences, les cadres réglementaires (textes, lois) régissant le secteur des semences, l'organisation de la chaîne de valeur semencière. La formation a bénéficié à 15 femmes leaders du REFAN et a été élargie à trois (03) CPF pour assurer le suivi de la multiplication des semences. Il ressort des interviews menés sur le terrain que la formation a permis aux femmes productrices de semences de mieux s'affirmer en tant qu'actrices principales dans la production de semences à côté des hommes, d'augmenter leur capacité de production de semences et de fourniture de semences aux autres membres du REFAN. Par exemple, une des productrices agréées de semences, bénéficiaires de la formation souligne que grâce à l'amélioration de ses connaissances, elle a augmenté ses superficies réservées à la production de semences, amélioré sa productivité, ce qui lui a permis de vendre 15% de sa production de semences aux membres du REFAN. En plus, de ces formations théoriques, le projet contribue à la facilitation de l'accès aux semences des femmes, à travers d'une part, la formation pratique (cas des champs-écoles cités plus haut), la sensibilisation des acteurs sur la circulaire du MAER qui préconise de doter au moins 20% des semences certifiées R1 de riz et des semences d'arachide aux femmes (comme mentionné dans le Pilier 1), et d'autre part l'appui au financement de la production et le stockage de semences (ce volet sera traité dans le Pilier 3).

²Toutefois, au moment de boucler le présent rapport (Juin 2021), cet atelier n'était pas encore réalisé.

85. Dans le volet accès aux équipements agricoles, le projet a renforcé les capacités des gestionnaires des équipements de pompage des périmètres des femmes sur la maintenance et l'entretien des équipements irrigation. Ce qui a permis de réduire les pannes récurrentes et de renforcer la sécurisation des irrigations des parcelles selon les femmes. En revanche, peu de progrès sont réalisés dans l'accès aux technologies solaires et équipements goutte à goutte et de stockage, en dehors de la mise en place de lampadaires (16) lampadaires solaires au niveau des périmètres rizicoles qui abritent les champs-écoles paysans. L'installation des lampadaires solaires a été jugée très utile en termes de sécurisation des parcelles rizicoles contre les ravageurs (canards sauvages, oiseaux granivores, animaux en divagation), de diminution des vols des équipements agricoles et d'économie des dépenses liées à la surveillance par les gardiens (Encadré 4).

86. Parmi les facteurs qui ont entravé l'atteinte de ce résultat figurent :

- nombre insuffisant des sessions de formation (01 seule session) et de personnes formées sur les semences, à cause des contraintes budgétaires ;
- absence de démultiplication de la formation aux membres à la base ;
- non réalisation de l'activité relative à la facilitation de l'accès des femmes aux équipements d'irrigation
- opérationnalisation tardive des champs-écoles
- faible niveau de connaissance et d'application de la circulaire du MAER relative au quota des femmes sur la distribution des semences certifiées R1 de riz
- absence de sensibilisation et de formation des femmes sur l'utilisation, l'entretien et la maintenance des lampadaires solaires;
- non-disponibilité de pièces de rechanges (batteries) et l'absence de service après-vente ;
- non prévision de ressources financières pour le renouvellement des lampadaires.

Encadré 3: Le projet appuie la mise en place de Champs-écoles des femmes agricultrices

Le projet s'est inspiré sur l'expérience de la FAO qui a introduit le modèle champ-école paysan. Les champs-écoles des femmes agricultrices sont des lieux de formation pour un groupe des femmes productrices « une école « sans murs », qui se déroule dans un champ, tout au long d'une saison de culture. Le projet a appuyé la mise en place de cinq (05) champs-écoles à Boundoum, Diawel, Khor, Ross Béthio et Pont Gendarme. Chaque champ-école d'une superficie de 500m² est subdivisé en trois parcelles : dont une parcelle pour les pratiques agricoles actuelles, une pour les bonnes pratiques agricoles et une autre pour la production de semences. Chaque champ-école regroupe 25 femmes productrices de riz, qui sont encadrées une conseillère en promotion féminine sous la supervision d'un maître-formateur agréé. Le projet a appuyé la formation et le recyclage des conseillères en promotion féminines pour l'animation des champs-écoles, la réalisation d'études diagnostiques sur les contraintes, les problèmes rencontrés par les femmes sur la production de riz et de semences de riz et l'identification des besoins prioritaires en formations des femmes, l'appui à l'élaboration de critères de sélection des femmes et de choix de l'emplacement des champs-écoles. Au niveau de chaque champ-école paysan, les femmes bénéficient de manière continue de séances d'informations, de sensibilisation et de formations théoriques et pratiques sur les meilleures pratiques résilientes de production de riz et de semences

Encadré 4: Effets des lampadaires solaires racontés par les femmes

« Les lampadaires sont arrivés au moment opportun et sont d'une très grande utilité car nos champs sont nos maisons, nos bureaux et notre source de revenu. Les lampadaires nous ont permis de sécuriser nos champs, nos gardiens et nos employés et de pouvoir surveiller les champs la nuit. Nous saluons cette initiative et souhaitons qu'elle soit étendue sur plusieurs parcelles ».

« Au moment des semis, les oiseaux nocturnes et les canards sauvages envahissaient nos champs et consommaient les graines de riz, ce qui impactait sur nos rendements rizicoles. Pour limiter les dégâts causés par ces ravageurs pendant la nuit, nous étions obligés de dépenser beaucoup d'argent (jusqu'à 300 000 FCFA) pour l'achat de torches et de batteries jusqu'à la levée des plans des riz. Ces torches ont été souvent volées par les passants limitant ainsi leur effet. Grâce à l'installation des lampadaires solaires, nous n'achetons plus de torches ni de batteries et nos parcelles sont bien éclairées réduisant ainsi les effets négatifs des ravageurs sur le rendement ». « Pendant la période du confinement lié à la COVID-19, personnes n'osaient plus sortir pour surveiller nos champs au-delà de 18 heures. Par conséquent, les vols de matériels agricoles et d'équipements de pompes ont été très fréquents. Mais avec l'éclairage de nos champs par les lampadaires solaires, les vols ont baissé.

Cependant, des risques d'attaques des cultures par les larves comme la noctuelle existent et doivent être surveillés afin d'y apporter des solutions. En effet, l'éclairage par les lampadaires solaires favorise la prolifération des papillons qui donnent naissance aux insectes comme chenilles noctuelle du riz (*Spodoptera Mauritii*). Cet insecte a une très forte activité en présence de lumière et fait partie des plus grands ravageurs du riz, en détruisant les feuilles du stade végétatif jusqu'à la récolte, entraînant une baisse des rendements et de la production.

Pilier 3 « Mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses »

87. La réalisation du Résultat 3 « L'accroissement de l'accès au financement pour les agricultrices » est jugée modérément satisfaisante.

88. Produit 3.1. « Une ligne de crédit est mise en place pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du projet ». Ce résultat est atteint. Le projet a mobilisé une ligne de financement d'un montant de 350

millions FCFA dont 250 millions pour la production rizicole et de 100 pour la commercialisation des produits agricoles dans le cadre de la collaboration entre BAOBAB et BICIS/BNP-PARIBAS. Le premier décaissement d'un montant de 169 millions FCFA a permis de financer 1250 femmes pour la campagne hivernale 2020-2021 de production de riz sur une superficie globale prévue de 327 ha au niveau des départements de Saint Louis, Dagana, Podor et Matam. Un second décaissement est en cours pour le financement d'autres femmes. Globalement, à mi-parcours 1880 sur 3000 femmes ont accès à des lignes de financement. Les conditions de financements ont été discutées et amoindries dans une certaine mesure. Les conditions de financement du crédit BICIS/BOABAB ont été négociées avec les femmes et sont positivement appréciées pour la plupart d'entre elles. En effet, le taux d'intérêt a été négocié et abaissé jusqu'à atteindre 8% par mois contrairement au taux habituel de BAOBAB. Également, le montant du crédit par hectare a été négocié et porté jusqu'à 500 000 FCFA pour couvrir tous les besoins en financement des femmes sur tout le cycle de production de riz (du semis à la récolte), contrairement aux pratiques habituelles des institutions financières qui ne financent que la production pour un montant qui dépasse rarement 300 000 FCFA, et jugé insuffisant par les femmes par rapport à leur besoin. L'ensemble des femmes rencontrées ont reconnu n'avoir jamais bénéficié d'un financement de 500 000 FCFA/ha, qui leur a permis de couvrir toutes les charges liées à la production et à la récolte, mais aussi et surtout d'acheter les intrants agricoles dans les délais requis et de respecter le calendrier cultural. Ce montant a également permis aux femmes de prendre en charge certains besoins sociaux dans ce contexte de la COVID-19. Par exemple, dans la région de Matam, les agricultrices membres de l'union des femmes de Dabia-Kobilo, bénéficiaires du financement, magnifient les bénéfices

et l'impact du financement (Encadré 6).

89. En revanche, les conditions de mise en place du financement sont décriées par la plupart des bénéficiaires rencontrés sur le terrain. Il s'agit du délai de remboursement jugé très court (6 mois), du prélèvement du montant des intérêts dès le premier décaissement, du retard dans la mise en place des fonds. Pour d'autres femmes, le financement de la production de riz pendant cette période, n'était pas pertinent au regard du retard accusé par rapport au calendrier culturel et aux besoins en financement des femmes en ce moment (commercialisation de riz, maraichage). Pendant la mission de terrain, le taux de remboursement du crédit se situait à 69% après un dépassement de 2 mois de l'échéance. des contraintes, manquements et faiblesses sont aussi notées : (i) la faible collaboration et implication de la SAED par BAOBAB dans le processus de sélection des bénéficiaires et le suivi des cultures. (ii) le faible niveau d'information et de communication des membres du REFAN à la base sur les critères d'éligibilité au crédit et les conditions du crédit ; (iii) l'option de virement de la totalité du crédit même si elle vise à permettre aux femmes d'acheter directement n'est pas conforme aux pratiques en matière de financement, augmente les risques de détournement d'objectifs et ne qui ne permet de limiter les dégâts en cas de sinistres pendant les premières opérations culturales ; (iv) le démarrage tardif de la mise en place du financement de la campagne hivernale (Août/septembre) par rapport au calendrier culturel et contrairement à la pratique habituelle (décaissement du crédit d'hivernage au mois de Mai) ; (v) le suivi irrégulier des cultures par BAOBAB sur tout le déroulement de la campagne ainsi qu'une faible implication de la SAED pour la détection précoce des sinistres afin de limiter les dégâts ; (vi) les dégâts importants causés par les inondations des parcelles des eaux pluviales et les attaques des ravageurs

(canard sauvages et rongeurs) ; (vii) la couverture partielle des risques (dégâts causés par les rongeurs n'a pas été pris en compte) et souscription à une prime d'assurance qui ne couvre pas tout le financement (300 000 FCFA assuré en lieu et place 500 000 FCFA) ; (viii) le déficit de communication et d'information sur l'assurance agricole, entraînant d'une part des déclarations tardives des sinistres pour femmes qui ne maîtrisaient pas la procédure à suivre et d'autres part la déclaration de sinistres pour celles qui ne savaient pas qu'elles étaient assurées.

Encadré 5: Les agricultrices de l'union des femmes de Dabia-Kobilo satisfaites du financement reçu

Dans la région de Matam, l'Union des Femmes de Kobilo-Dabia, un groupement qui compte 1800 femmes, exploite un périmètre rizicole de 40 ha. L'union a bénéficié d'un financement de 3 millions FCFA qui lui a permis d'exploiter 06 ha. Les femmes se félicitent de ce financement et des résultats obtenus : « Ce financement nous a permis cette année : d'acheter au comptant des intrants et à temps, de respecter le calendrier culturel et mettre en pratique toutes les formations reçues dans le cadre de ce projet (itinéraires culturels, techniques culturales adaptées aux changements climatiques, la production de semences adaptées aux changements climatiques, etc.). Nous avons obtenu un rendement de 6T/ha, soit une production de 36 T. Nous avons remboursé la totalité du crédit, disposons du riz pour la consommation et avons vendu le surplus, qui nous a permis d'améliorer nos revenus ».

90. Produit 3.2. « Les capacités des femmes en éducation de base et éducation financière sont renforcées ».

Ce résultat est partiellement réalisé. A mi-parcours 255 femmes sur une cible de 1000 ont été formées en éducation financière. Le projet amélioré les connaissances des femmes responsables de groupement en éducation financière. La formation en éducation financière a permis aux femmes de découvrir plusieurs produits et services financiers qu'elles ignoraient, de renforcer et créer de nouvelles relations la LBA, qui a assuré la formation. Parmi les retombées positives de la formation en éducation financière, En effet, quelques femmes

leaders du REFAN et des groupements ont mobilisé plus de ressources financières au niveau de la LBA et au niveau d'autres partenaires financiers. Par exemple, dans la zone de Richard Toll, un membre du REFAN a bénéficié d'un montant de 94 millions FCFA qui a permis l'aménagement et l'équipement d'un périmètre maraîcher de 40 ha, cofinancé par la LBA et le fonds à frais partagé du projet du PDIDAS. Au niveau de la zone de Dagana, deux lignes de financement d'un montant global de 54 millions mis en place par la LBA a permis de financer la production de semences et la construction d'un magasin de stockage de semences. A Saint Louis, 10 groupements de femmes de plus de 100 membres ont reçu un financement de 12 millions pour la commercialisation. Un autre groupement a bénéficié d'un financement de 30 millions FCFA au niveau du CMS pour la commercialisation. Les facteurs qui ont entravé l'atteinte du résultat sont : (i) l'absence de démultiplication de la formation à la base par les participantes; (ii) le démarrage tardif des formations à cause de l'indisponibilité du formateur et de la COVID-19; (iii) l'éloignement des lieux de formation (chef-lieu de Département) pour certaines participantes qui habitent très loin, limitant la participation des femmes qui habitent loin des chefs-lieux de département.

91. Produit 3.3. « Des produits d'assurance agricoles adaptés aux agricultrices sont développés et promus ».

Ce résultat est partiellement atteint. Le pourcentage de femme souscrivant à une police d'assurance est de 3% sur une cible de 20% à mi-parcours. Le projet a renforcé les capacités des femmes sur l'assurance agricole. Au total 516 femmes ont amélioré sur leurs connaissances sur les différents types de polices existantes selon les spéculations (riz et tomate), les modalités de constats des dommages au niveau des cultures, les procédures d'enregistrement des plaintes, les grilles de remboursement applicables, les avantages de la souscription à une

police d'assurance, les risques encourus en ignorant l'assurance agricole, etc. La formation a été jugée très utile par les femmes, car beaucoup d'entre elles ignoraient l'assurance agricole et y étaient réticentes. Les bénéficiaires rencontrés sur le terrain manifestent leur engagement à souscrire à l'assurance agricole, marquant le début d'un changement de comportement. Cela s'est illustré par la souscription à l'assurance agricole pour 1250 sur une cible 4000 femmes en fin de projet. Par ailleurs, l'EMP n'a pas constaté l'existence de police d'assurance adaptée au besoin des femmes. Toutefois le projet a facilité la signature d'une convention de partenariat REFAN - CNAAS dans le cadre de la mise en œuvre de la ligne de crédit de BNP Paribas.

92. En revanche, des manquements et des points faibles qui ont entravé l'atteinte des résultats: (i) le nombre insuffisant de personnes formées et de sessions de formation à cause des contraintes budgétaires; (ii) l'absence de démultiplication de la formation à la base par les participantes à la formation ; (iii) le déroulement avec beaucoup de retards des sessions à cause de l'arrivée en retard de certains participants, due à l'éloignement par rapport au lieu de formation (chef-lieu de Département); (iv) la non traduction en langues locales des supports de formations distribués au participant;

Pilier 4 : « *Soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à valeur ajoutée et débouchés porteurs* ».

93. Le Résultat 4 « l'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés » est jugé modérément satisfaisant ».

94. Produit 4.1. « Des mécanismes de vente contractuels sont promus afin d'assurer des débouchés aux femmes ». Ce résultat est faiblement atteint.

Seul, 51 femmes agricultrices sur plus de 10 000 membres, ont de contrats de production. Le projet a renforcé les capacités des membres de 250 femmes sur l'élaboration, la signature et le suivi de la mise en œuvre des différents contrats (achat, vente, prestation de service). Des modèles de contrats ont été établis et un plan d'action pour le suivi de la mise en œuvre élaboré. La formation a été jugée très utile par les bénéficiaires. Par exemple, certaines d'entre elles ont signé pour la première fois un contrat de prestations de services et d'autres ont consolidé leurs contrats de vente avec leurs clients. Globalement, au niveau du REFAN. Cette contre-performance peut s'expliquer par le retard dans le déploiement de la plateforme BuyfromWomen qui visait à permettre aux femmes de commercialiser 10% de leur production à partir de la plateforme. Egalement, il faut noter la mise en œuvre de l'activité relative au développement de partenariat avec le PAM qui devrait permettre de faciliter la commercialisation des produits des femmes au niveau des cantines scolaires.

95. Produit 4.2. « Les capacités des femmes dans la commercialisation - labélisation, certification, marketing, et packaging sont renforcées ».

Le projet a renforcé les capacités des femmes sur les techniques de transformation, de commercialisation, de labélisation, de marketing et a soutenu leur participation aux foires. Par exemple, à Bakel, ces appuis ont permis à un groupement de femmes d'améliorer la qualité et la présentation de leurs produits et d'augmenter leur volume de vente. Aussi, le projet a permis de réhabiliter deux unités de transformation de céréales locales à Dabia et à Saint Louis et a renforcé les capacités de ces membres sur les techniques de transformation et de conservation des produits agro-alimentaires, les méthodes de gestion, et sur la dynamique communautaire. Le projet a équipé 3 unités de transformations en trieur-calibreur, pré-nettoyeur à Paddy, décortiqueur et moulin pour : (i)

GIE SANAR AGRO de Saint Louis ; (ii) GIE LAMTORO de FANAYE) ; (iii) Unité de transformation des femmes (Ross Bethio) et accorder un crédit à (iv) l'Unité de transformation de céréales de Thilene (Ross Bethio). Des effets positifs ont découlé de ces appuis. Au niveau du village de Kassack Nord dans la zone du Boundoum, la réhabilitation de l'unité de transformation, a permis aux membres du groupement de relancer leurs activités économiques et de générer un bénéfice d'environ 700 000 FCFA au cours de la précédente opération de transformation du paddy. A ceux-là s'ajoutent, la formation des femmes sur le leadership, qui selon les participantes leur a permis de mieux connaître et assumer leur rôle et responsabilité, de défendre les intérêts de leurs membres et de promouvoir un comportement modèle pour servir d'exemple aux autres. Avec l'appui de l'ADEPME, le REFAN a obtenu des autorisations FRA pour 14 produits agricoles, ce qui leur permet d'être conformes aux procédures légales et sanitaires. Dans la même foulée, l'ADEPME appuie le REFAN pour qu'il dispose d'espaces de stockages et établisse des points de vente dans les régions du Sénégal. Dans ce cadre, une étude de faisabilité a été réalisée et les leaders du REFAN avaient prévues d'organiser une mission de prospection à Dakar. Mais cette mission n'a pu être réalisée à cause de la COVID-19. Par ailleurs, le soutien au REFAN pour l'acquisition de deux unités de transformation cofinancé par l'État du Sénégal, la DER/FJ et la LBA n'est pas encore réalisé. La DER/FJ a déjà mobilisé sa contrepartie qu'elle a logée au niveau de la LBA, mais des lenteurs au niveau du gouvernement retardent la livraison des équipements.

Constatation 8 : La mise en œuvre du projet a contribué à la relance, à la consolidation et à la diversification des activités économiques des bénéficiaires et des signes révélateurs d'impacts positifs sur leurs revenus commencent à se faire sentir. Cependant, ces retombées positives sont

isolées chez quelques femmes leaders et groupements et dans quelques zones. Par ailleurs, des effets négatifs non prévus sont déclarés par les femmes et méritent une attention particulière.

96. Au stade actuel de la mise en œuvre du projet, quelques retombées positives ont été notées et constituent des signes révélateurs de l'impact potentiel si toutes les activités prévues sont réalisées et que les effets attendus se produisent d'ici la fin du projet. Dans la zone de Dabia-Kobilo, plus de 1800 femmes bénéficiaires de la ligne de financement ont amélioré leur revenu et renforcé leur sécurité alimentaire grâce à la production de 06 ha de riz avec un rendement d'au moins de 6T/ha. A Ross Béthio, le renforcement de l'unité de transformation (trieuse) a permis à 1 821 femmes membres de l'union des femmes formatrices d'améliorer la qualité du riz transformé, d'améliorer leur revenu (6-8 millions Fcfa sur 4 à 5 mois d'activité) et de consolider les emplois locaux créés en faveur des jeunes (01 technicien et 04 ouvriers). A Kassack nord, la réhabilitation de l'unité de décorticage de riz, qui n'était plus fonctionnel, a permis aux groupements membres de générer un bénéfice net de plus de 600 milles FCFA et de relancer l'activité de transformation. Les appuis multiples et multiformes (formations techniques de production de semences, éducation financière, contractualisation, champs-écoles, etc.) ont contribué au renforcement et à la diversification des revenus mais aussi à la consolidation des emplois locaux créés par le GIE Elhadj Abdou Aziz Sy Dabakh de Mboundoum. Le GIE composé de 25 membres exploitent un périmètre de 100ha, s'active dans la production de semences de riz, la production et la commercialisation de riz paddy, la prestation de service de battage et récolte de riz, etc. Le GIE génère des recettes annuelles estimées à plus de 60 millions FCFA et emploie 53 personnes dont 30 femmes. Des impacts similaires sont également constatés au niveau du

GIE Malal Yoro Gueye de Richard Toll, qui exploite un périmètre de 150ha de riz, 06 ha de production maraichère et s'active dans la transformation, la commercialisation de riz, la production de semences de riz et la prestation de services agricoles (battage, récolte). Le GIE a généré un revenu annuel de plus de 20 millions FCFA. Dans la zone de Khor, le GIE Takku Ligueye composé de 200 femmes, fait partie des bénéficiaires des appuis du projet (formation, champs-écoles, commercialisation, gestion). Ceci a contribué au renforcement ses gains économiques tirés des activités de production, de transformation et de commercialisation du riz avec un revenu annuel estimé entre 5 à 8 millions FCFA et la consolidation de 12 emplois dans la transformation. Au niveau de Bakel, les femmes soulignent que les formations sur la transformation, la commercialisation et le marketing dont elles ont bénéficié et la participation aux foires grâce au soutien du projet, leur ont permis d'améliorer la qualité de leurs produits, d'avoir de nouveaux clients, d'augmenter leurs ventes et leurs chiffres d'affaires.

³L'autorisation de fabrication et de mise en vente communément appelé (code FRA) permet la fabrication, la transformation et le conditionnement en vue de la vente de tous produits destinés à l'alimentation humaine ou animale au Sénégal.

97. Une des retombées positives mais non prévues est l'initiative panier de la ménagère soutenu par le ONU Femmes dans le cadre de ce projet et par d'autres agences des nations unies (UNFPA et FAO) dans le cadre de la riposte COVID-19, à travers l'achat de denrées alimentaires chez les femmes du REFAN bénéficiaires du projet. Cette opération a permis aux femmes du REFAN de vendre 137 T de riz et 23,065 T de céréales, qui étaient en souffrance dans leurs magasins à cause des restrictions liées à la COVID-19, mais aussi de disposer de revenus pour faire face à leurs besoins sociaux tout en relançant leurs activités économiques. Globalement, l'opération a permis de générer un bénéfice de 18,580 millions FCFA au profit directement de 1 495 femmes et indirectement de 8 550 femmes membres du REFAN. La distribution de kits alimentaires financés dans le cadre de cette opération a bénéficié directement à 4 653 familles vulnérables, réparties dans les 05 régions les plus touchées par la COVID-19, notamment Dakar (banlieue), Kolda, Tambacounda, Louga et Ziguinchor. Sur le terrain, cet appui est bien apprécié par les femmes. Par exemple, les revenus tirés de cette opération ont permis aux femmes de Dabia-Kobila de relancer leur activité de transformation de céréales locales et de réinvestir dans d'autres activités génératrices de revenus. Des femmes leaders du REFAN cite : « Aujourd'hui le slogan « BuyfromWomen est devenue une réalité car une grosse quantité de riz et de céréales a été achetée auprès des femmes de REFAN ». « Nous nous réjouissons de cette commande d'ONU Femmes auprès de REFAN qui constitue une réelle bouffée d'oxygène pour nous dans ce contexte de pandémie. Merci à ONU Femmes, qui a positionné les femmes parmi les fournisseurs de riz et autres céréales locales. Nous avons saisi cette opportunité pour encore démontrer aux autorités, la capacité des femmes agricultrices à contribuer significativement à l'autosuffisance alimentaire en riz ». Dans le rapport sur

l'initiative panier de la ménagère, une femme bénéficiaire d'un kit alimentaire cite « Merci à ONU Femmes et au ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants pour l'aide alimentaire qu'ils nous ont procurée. En tant que mère de famille, cette aide en riz, en céréales et autres denrées nous soulage en cette période de COVID-19 où la solidarité et l'entraide doivent être de rigueur. »

98. Quelques retombées négatives imprévues sont apparues. Par exemple, plusieurs femmes dans la zone du Delta et de Podor bénéficiaires du crédit de la production de riz de la campagne hivernale 2020, soulignent avoir perdu la quasi-totalité de leurs récoltes, à cause des inondations de leurs parcelles et des attaques des rongeurs. Par conséquent, elles se retrouvent endettées et certaines d'entre elles étaient obligées de vendre une partie de leurs biens pour rembourser les crédits. Cependant, d'autres n'ont toujours pas remboursé. Malheureusement, l'assurance agricole qu'elles ont souscrit ne couvre pas tous les sinistres causés (attaques rongeurs) et certaines ont tardivement ou n'ont pas déclaré leurs sinistres et par conséquent ne sont pas prises en charge par l'assurance agricole. Dans la zone Niandane, les femmes déplorent la perte de revenus due à la mévente d'une partie importante de leurs produits céréaliers qu'elles n'ont pas pu écouler dans le cadre de l'opération riposte COVID-19. Ceci est causé par les lenteurs dans la collecte des produits par les acheteurs et le non-respect de leurs engagements sur les quantités de produits à vendre initialement prévues.

Constatations 9 : Plus de la moitié des indicateurs du cadre de résultat du projet sont SMART. Un système de gestion axé sur les résultats a été établi et s'aligne avec celui du bureau pays d'ONU Femmes, sa mise en œuvre contribue à l'atteinte des résultats mais se heurte à quelques difficultés. Le projet ne dispose d'un plan de mitigation et de suivi des risques.

99. Le tableau 5 en annexe fournit plus de détails de l'évaluation du caractère SMART des indicateurs. Il ressort de cette analyse que Plus de la moitié des indicateurs sont SMART (17 sur 28), car ils sont objectivement vérifiables, spécifiques, et disposent de cibles clairement définies à mi-parcours et en fin de projet. Parmi les indicateurs SMART, le projet gagnerai à rendre la plupart d'entre elle plus inclusif en procédant à une désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap). La majorité des indicateurs non SMART, présentent des lacunes sur la spécification et le ciblage. Les valeurs de référence de la plupart des indicateurs au niveau de l'objectif du projet nous semblent être sous-estimés (exemple : valeur référence 0 en 2018 des indicateurs suivants : Nombre d'agricultrices ayant accès à des techniques agricoles résilientes ; % de femmes ayant accès au foncier ; % de femmes ayant accès au financement). Cela peut poser un problème de validité et risque de surestimer les résultats du projet si les cibles sont atteintes. Le projet a mis en place un système de gestion axée sur le résultat, qui s'aligne parfaitement avec celui du bureau pays. Le système gestion axé sur les résultats du projet, comprend un cadre de résultats et de ressources. Ce cadre de résultat a été partagé et validé par l'ensemble des parties prenantes. De plus, le projet a élaboré, partagé et validé avec les partenaires de mise en œuvre un canevas de rapport axé sur le résultat et un calendrier de reporting technique. Le chargé du suivi-évaluation du bureau pays assure lui-même le suivi-évaluation du projet en y consacrant 50% de son temps.

100. Le plan de suivi-évaluation est mis en œuvre et a contribué à l'atteinte des résultats du projet. Les PTBA ont été élaborés et approuvés par le COPIL dans des délais raisonnables. Cela a facilité le transfert des ressources aux partenaires de mise en œuvre dans des délais acceptables et de faciliter le

démarrage des activités sur le terrain. Des missions d'assistance technique et de suivi de la mise en œuvre de l'équipe de projet sont jugées efficaces et utiles par les partenaires de mise en œuvre dans la mesure où elles ont contribué à l'accélération de l'exécution des activités et aux dénouements des lenteurs, des difficultés et des contraintes administratives et financières. Des documents sur l'état d'exécution technique et financière du projet, les briefs thématiques, les supports de communication (films institutionnels) ont été élaborés et mis à la disposition des membres du COPIL et du bailleur et ont permis à ses acteurs de suivre périodiquement l'état d'avancement du projet et de formuler des recommandations pour une meilleure mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats. Globalement, l'apport du suivi-évaluation est positivement apprécié par les partenaires de mise en œuvre, les membres du COPIL et le management d'ONU Femmes.

101. Cependant, des faiblesses et manquements existent :

- l'existence d'une étude de référence sur les indicateurs; irrégularité des rapports des partenaires de mise en œuvre et faible qualité de certains rapports; absence d'un budget dédié aux enquêtes annuelles de suivi des indicateurs;
- le faible niveau de fonctionnement du comité technique local; déficit de communication du cadre de mesure de résultats renseigné aux membres du COPIL ;
- le projet ne dispose pas de plan de mitigation et de suivi des risques. Pourtant des risques sont apparues et ont impacté sur la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats ;
- le projet n'était pas préparé à ces risques mais a tenté de mettre en œuvre des mesures de mitigations, mais les résultats restent limités.

8.3. Efficience

Rappel questions d'évaluation

- Le projet a-t-il utilisé les ressources (financière, humaine, technique) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ?
- Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ?
- Les mécanismes de coordination et d'appui mis en place par ONU Femmes pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ? Les niveaux - régionaux, nationaux et locaux (le cas échéant) - seront à considérer ici.
- Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation davantage optimale des ressources ?

Constatation 10: L'efficience du projet est jugée modérément satisfaisante. Les mécanismes mis en place ont contribué à la gestion économe des ressources. Les taux d'exécution budgétaire et financière global du projet est satisfaisant. Aucun dépassement budgétaire n'est constaté. Cependant, les lenteurs au démarrage, les retards dans les procédures de passation des marchés, le non-fonctionnement du comité technique local et le non déploiement de l'équipe d'appui local ont atténué l'efficience du projet.

102. Les stratégies développées par le projet pour une utilisation économe des ressources humaines, techniques et financières sont positivement appréciées et ont contribué à l'atteinte des résultats. ONU Femmes a adopté une stratégie qui a permis d'utiliser les ressources humaines de la manière la plus économe possible pour contribuer à l'atteinte des résultats. Une équipe de projet légère a été mise en place et comprend : (01) chargée de programme, (01) analyste de projet, (01) chargée de TIC, 01 VNU et 01 chauffeur. Pour le poste de chargé du suivi-évaluation, le projet a pris l'option de le confier au chargé du suivi-évaluation du bureau ONU Femmes en prenant en charge 50% de son salaire au lieu de recruter une personne externe en temps plein. Aussi, une Volontaire des Nations Unies a été recrutée pour appuyer le REFAN dans l'exécution

de ces activités, en lieu et place du recrutement d'une personne externe. Également, dans la mise en œuvre, le projet a valorisé, sans contrepartie financière, les autres ressources humaines internes du bureau pays et bureau régional d'ONU Femmes. Ceci a permis de limiter les dépenses liées aux frais de consultance et/ou de création de nouveaux postes. Par ailleurs, le projet utilise les véhicules d'ONU Femmes et contribue aux frais d'entretiens et de maintenance, au lieu d'acheter de nouveaux véhicules. Un chauffeur, a été recruté, et est exclusivement dédié au projet, permettant ainsi de faciliter les déplacements sur le terrain et les rencontres avec les partenaires.

103. Le projet a mis en place des outils de gestion administrative et financière axés sur les résultats et a renforcé les capacités de ses partenaires sur leur utilisation à travers des sessions d'information et de sensibilisation et des missions d'assistance technique. En interne, un mécanisme de suivi de la gestion des ressources financières et des résultats est mis en place niveau d'ONU Femmes, à travers des réunions périodiques de suivi des décaissements et des résultats et un reporting en ligne afin de faire les ajustements nécessaires. L'option du projet de délocaliser sur le terrain une partie de l'équipe du projet (Expert TIC, VNU, Chauffeur) pour une assistance de proximité dans le but d'optimiser l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre, n'a pas fonctionné comme prévu. En effet, à cause des lenteurs administratives dans le processus de recrutement et des mesures de restriction liées à la COVID-19, cette équipe n'a jamais rejoint le terrain.

⁴ Trois outils de gestion budgétaire et programmatique axés sur les résultats ont été mis en place. Le PTBA, décline les activités prévues dans l'année, avec des tâches et lignes budgétaires clairement définies dans le temps et les résultats de leur mise en œuvre. Le FACE (Funding Autorisation and Certificate of Exenditure ou Autorisation de financement et de confirmation des dépenses, en Français), qui permet une planification budgétaire sur une base trimestrielle des tâches et de présenter pour chaque activité, le type de dépense ainsi que les justifications des dépenses du trimestre précédent. Le RMS (Result Management System ou Système de Gestion des Résultats, en Français), est un outil en ligne, qui permet de planifier, suivre et gérer pour chaque trimestre l'exécution des activités, du budget et des résultats (ex : activité planifiée, exécutée, non exécutée, budget prévu, décaissé, non décaissé, résultats atteints, non atteints, justification des écarts).

104. Sur le terrain, le projet s'est appuyé sur quatre partenaires de mise en œuvre avec qui il a signé des protocoles d'accords. Ces partenaires ont bénéficié de l'appui technique et financier du projet, à travers des multiples séances d'information, de sensibilisation, de formation, des missions d'assistances techniques, de supervision et de suivi de la mise en œuvre, ainsi que la mise à leur disposition d'outils de planification, de suivi-évaluation, de reporting et de gestion comptable et financière. Des missions d'assistance technique, de supervision et de suivi de la mise en œuvre ont aidé à renforcer la mise en œuvre. L'ensemble des partenaires du projet ont fait preuve de volontarisme et ont effectivement contribué à la mise en œuvre du projet à travers l'exécution des activités sur le terrain. Le projet a aussi bénéficié de l'assistance technique du COPIL à travers ses réunions d'examen et de validation des PTBA dans des délais raisonnables mais aussi par ses missions de terrain pour le suivi de la mise en œuvre. Par exemple, le COPIL a aussi soutenu le projet pendant des phases critiques, à travers l'approbation des demandes de réaménagement budgétaire et de prorogation du projet afin de tenir compte de la COVID-19 et des lenteurs au démarrage. Les taux d'exécution financière (81,44%) et budgétaire (47,67%) sont satisfaisants (Tableau 4). L'exécution financière des partenariats (Tableau 5) permet d'apprécier les réalisations financières de chaque pilier du projet. Globalement, les taux d'exécution financière (80%) et budgétaire (63%) sont satisfaisants pour l'ensemble des partenariats et traduisent les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités des quatre piliers du projet. L'ADEPME enregistre un taux d'exécution financière et budgétaire de 100% et a réalisé l'ensemble des activités dont elle avait la charge dans les piliers 3 et 4. Le MFFGE a exécuté la totalité des ressources allouées à l'initiative panier de la ménagère - les femmes font parties de la solution - dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

Tableau 6 : Exécution financière et budgétaire annuelle (USD)

Année	Budget	Montant mobilisé	Montant dépensé	TEF	TEB
2019	1 067 863	480 577,99	329 613,74	69%	31%
2020	824 532	627 161	572 540,8	91%	69%
Total	1 892 395 1	107 738,99	902 154,54	81,44%	47,67%

Tableau 7 : Exécution financière et budgétaire des protocoles (Fcfa)

Partenaires de mise en œuvre	Montant du contrat	Montant décaissé	Montant exécuté	TEF	TEB
ARD (Pilier 1)	90 983 213 5	5 353 856 2	3 786 050	43%	26%
SAED (Pilier 2)	61 325 419 4	4 855 903 2	3 895 829	53%	39%
ADEPME (Piliers 3 et 4)	23 707 146 2	3 707 946 2	3 707 946	100%	100%
REFAN (Piliers 1, 2, 3, 4)	61 325 419 4	4 855 903 4	2 427 430	95%	69%
MFFGE (COVID-19)	100 270 800	100 270 800	100 270 800	100%	100%
Total	337 611 997 2	69 044 408 2	14 088 055	80%	63%

105. Malgré ces progrès, des contraintes, manquements et difficultés ont été notés :

- restrictions liées à la COVID-19 qui ont entraîné le retard dans l'exécution financière et technique des activités et empêché le déploiement d'une partie de l'équipe du projet;
- lenteurs administratives sur le recrutement de l'équipe de projet;
- lenteurs administratives sur la signature des protocoles avec les partenaires;
- les retards dans les procédures de passation des marchés (acquisition de drones, achats tablettes et équipements informatiques);
- lenteurs et les contraintes dans la justification des ressources engagées par certains partenaires de mise en œuvre;
- le faible niveau de fonctionnement du comité technique local
- faible niveau de synergies, de complémentarités et d'harmonisation des interventions des partenaires de mise en œuvre ;
- faible niveau de fonctionnement du comité technique local.

facteurs favorables à la pérennisation des acquis du projet. Par contre, le déficit de synergies et d'harmonisation des leurs interventions des partenaires, l'absence d'élargissement des formations aux membres à la base et le retard dans le déploiement des plateformes ainsi que l'absence de visibilité sur leur ancrage institutionnel et leurs les modalités de gestion et d'exploitation sont des manquements à corriger.

106. Durabilité institutionnelle : Dès son démarrage, le projet a conjointement élaboré et mis en œuvre avec les parties prenantes une stratégie de pérennisation des acquis. Ce document décline les orientations pour garantir la pérennisation des acquis du projet. Les structures d'appui au développement au niveau local et national (SAED, l'ADEPME, l'ARD et le REFAN) sont bien impliquées et responsabilisées dans la mise en œuvre des activités du terrain, à travers les protocoles d'accords qu'elles ont signé avec le projet. Des partenaires financiers (LBA, BICIS, BAOBAB, CNAAS, DER/FJ, etc.) ont été embarqués au cours de la mise en œuvre du projet.

8.4. Durabilité

Rappel question évaluations

- Dans quelle mesure les partenaires de mise en œuvre ont-ils été engagés et formés tant sur le plan technique que sur le plan opérationnel pour assurer la continuité et mettre à l'échelle les activités du projet ?
- Les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires locales et nationales ?
- Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ?
- Quelle est la probabilité que les avantages du projet soient maintenus sur le long terme après que le projet soit terminé.

Constations 11 : La durabilité du projet est jugée modérément satisfaisante. L'implication et la participation des partenaires de mise en œuvre, le renforcement des capacités des partenaires et des bénéficiaires sont des

107. Des appuis multiples et multiformes (information, sensibilisation, formation, partage d'outils, assistance technique, mise en relation et partenariat) ont été réalisés au profit des partenaires, pour favoriser le renforcement et la continuité de l'offre des services agricoles et financiers aux femmes agricultrices après la fin du projet.

108. Le projet a renforcé les capacités des techniciens de la SAED sur l'utilisation des drones, la production de semences de riz, l'animation et la conduite de champs-écoles, ce qui devrait permettre de renforcer l'encadrement et le suivi des activités des femmes. Le projet a aussi appuyé la SAED dans l'élaboration en cours du SI-REFAN, qui va permettre d'éclairer la prise de décision sur les interventions futures des acteurs au développement. Ces actions contribuent à la consolidation et à la diversification

du partenariat traditionnel entre la SAED et le REFAN.

109. Le projet a soutenu et diversifié la collaboration entre l'ARD et le REFAN. Ces deux partenaires sont en train de mettre en place des chartes de gouvernance foncière au niveau des collectivités territoriales qui constitueront pour eux des instruments de plaidoyer, de planification et suivi de la mise en œuvre des politiques de sécurisation foncière en faveur des femmes. De même, le projet a contribué au renforcement des capacités de l'ARD sur la gouvernance foncière, en facilitant sa collaboration avec l'Initiative Prospective Agricole et Rurale et l'appui d'expert juriste foncier. Aussi, grâce au projet, l'ARD est entrain de développer une expertise sur les champs-écoles paysans au bénéfice du REFAN. Aussi, la collaboration entre l'ARD et le REFAN se poursuit dans le domaine de la gouvernance institutionnelle, à travers l'appui à l'élaboration d'outils de gestion (manuel des procédures) d'un site web et la mise en disposition d'une assistante administrative.

110. Le projet a renforcé et diversifié la collaboration entre l'ADEPME et le REFAN dans le domaine de la valorisation et de la commercialisation des produits agricoles et la gouvernance institutionnelle du REFAN. Ceci a permis de consolider le partenariat traditionnel entre les deux institutions. Ce qui a donné naissance à la signature d'un protocole entre les deux parties et le financement sur ressource propre de l'ADEPME pour la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement institutionnel du REFAN. Dans ce cadre un diagnostic institutionnel de REFAN a été réalisé et un plan d'action opérationnel élaboré. Son financement d'un montant de 30 millions Fcfa est assuré par l'ADEPME sur ressources propres.

111. Egalement, la mise en relation du REFAN avec les institutions financières

et d'appui au financement telles que BICIS, BAOBAB, DER/FJ, BICIS, CNAAS et LBA, s'inscrivent dans la perspective de diversification, de consolidation et d'élargissement de l'offre de services financiers et non financiers aux femmes agricultrices. A titre illustratif, le projet a appuyé la mise en place d'une ligne de financement par la BICIS et BOABAB, exclusivement dédiée au financement des chaînes de valeur agricole dans lesquelles s'activent les femmes agricultrices membres du REFAN. Ce crédit revolving permet le financement de toute la chaîne de valeur agricole au profit des femmes agricultrices. Aussi, grâce à l'appui du projet, le REFAN et la LBA sont en train de discuter pour élargir l'offre de services financiers aux membres à la base. De même, la DER/FJ s'est engagé à apporter un soutien financier au REFAN dans le cadre d'un protocole cadre signé avec ONU Femmes. La CNAAS et le REFAN ont signé et mis en œuvre un protocole d'accord, marquant les débuts de collaboration des deux institutions.

112. En plus des appuis capacitaires dont le REFAN a bénéficié, le protocole d'accord qu'il a signé avec le projet, lui a permis d'être un acteur majeur dans la mise en œuvre des quatre piliers du projet, au lieu d'être de simples spectatrices et réceptrices des interventions des partenaires de mise en œuvre. En effet, toutes les activités de terrain des partenaires ont été conjointement identifiées, planifiées et mises en œuvre avec le REFAN, en plus des activités dont il est responsable de leur exécution. La prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement par le REFAN, a permis aux membres de comité directeur, aux responsables de zone et aux membres à la base, de participer activement aux instances, ateliers de formation, visites de terrain, réunions avec les partenaires et COPIL.

113. Durabilité financière : La sécurité financière du PAF/AgriFeD d'ici la fin du projet est totalement assurée, étant donné que le projet a déjà mobilisé toutes les ressources financières auprès de BNP/PARIBAS pour un montant de 1 800 000 USD. Toutefois, la durabilité financière du programme global AgriFeD n'est pas certaine pour les années 2022 et 2023. Le projet n'avait pas débuté les discussions avec les parties prenantes sur l'hébergement et la gestion de la plateforme BuyfromWomen et le SI-REFAN ainsi que les modalités d'utilisation et de gestion des drones. Ces négociations doivent finir avant la fin du projet, de manière préférentielle pour éviter les risques de mauvaise gestion. De même, la poursuite de l'accès à la ligne de financement de BAOBAB pour les femmes n'est pas garantie à cause des difficultés de remboursement, des conditions de financement jugés contraignantes et de l'absence de garantie bancaire et de l'indisponibilité des financements attendus de la DER/FJ. Ce risque est grand et mérite d'être étudié afin que les dispositions idoines soient prises. ONU Femmes doit travailler avec le Gouvernement et d'autres partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de ressources financières à mesure que le PAF/AgriFeD se rapproche de sa clôture afin de poursuivre la mise en œuvre du programme globale AgriFeD dans le souci de pérenniser les acquis. Il convient également de noter qu'en raison des retards causés par la pandémie mondiale, le programme pourrait nécessiter une prolongation sans coûts additionnels.

114. Durabilité sociopolitique : Au plan socio-politique, la pandémie de la COVID-19 a affecté l'écosystème géopolitique du PAF/AgriFeD. Les mesures fortes d'isolement et de confinement prises au départ par le Gouvernement ont été assouplies et actuellement, la courbe de contamination a une tendance baissière même si elle n'est pas totalement inversée. La

vaccination n'est pas encore universelle. La persistance des risques liés COVID-19 continuent à être une menace pour la durabilité des acquis du projet. Les élections locales prévues en janvier 2022 et les électorales y afférentes risquent d'impacter la finalisation des activités du projet, particulièrement au niveau du Pilier 1 « accès et sécurisation foncière » où les collectivités locales et les femmes et les communautés à la base sont fortement engagées.

115. Durabilité environnementale : L'évaluation n'a pas constaté d'impacts négatifs sur l'environnement. Au niveau des champ-écoles, des modules sur l'utilisation de la fumure organique, l'utilisation raisonnée des produits chimiques (engrais, pesticides) sont intégrés dans la formation. Cependant, force est de constater que le volet résilience au changement climatique à travers promotion de technologies et de pratiques agricoles à faible émission de gaz à effet de serre et de à fort capacité de séquestration du carbone est faiblement pris en compte dans le cadre du Pilier 2. Par exemple, la facilitation de l'accès aux technologies d'irrigation solaire, de séchage solaire au niveau des unités de transformation, la promotion de l'agroforesterie et de l'agroécologie. Cependant, l'initiative ONU Femmes-PNUE devait permettre de renforcer cette dimension dans PAF/AGRIFED. Une note conceptuelle a été validée par le fonds vert climat /Sénégal et le processus est en cours.

116. Possibilité de mise à l'échelle des résultats. Les initiatives et actions du projet s'inscrivent parfaitement dans les stratégies et les priorités nationales en faveur de l'agriculture durable et l'autonomisation économique des femmes. L'introduction des innovations digitales telles que les drones, BuyFromWomen et SI-REFAN, est en parfaite adéquation avec les axes stratégiques du PAP2A et du PNAEF, qui promeuvent la digitalisation agricole. De même, ces innovations

ont suscité beaucoup d'engouement et d'intérêt au niveau des partenaires du REFAN, créant ainsi les conditions favorables de leur mise à l'échelle. Les initiatives en cours dans le domaine de l'énergie solaire pour l'irrigation s'inscrivent dans la transition verte adoptée par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, pourront être mise à l'échelle, dans le cadre du nouveau projet de la SAED en cours de formulation dont l'objectif est la scolarisation universelle des équipements et stations de pompes. Le champs-écoles paysans des femmes agricultrices mis en place par le projet suscitent beaucoup d'intérêt et une forte demande des zones touchés encore touchées et constituent une solution sine qua none au renforcement durable et continue des femmes dans le contexte du changement climatique. Il est important de souligner que sur le court à moyen terme, les objectifs et priorités du gouvernement sénégalais dans le domaine du changement climatique, de politique foncière et d'autonomisation économique des femmes ne changeront pas d'ici la fin du projet.

117. En revanche, la pérennisation des résultats ne peut être garantie que si les faiblesses et manquements suivants sont corrigés :

- Déficit d'harmonisation et de synergies d'actions des partenaires de mise en œuvre au profit du REFAN;
- Léthargie du comité technique local de suivi de la mise en œuvre du projet;
- La fragilité de la gouvernance institutionnelle du REFAN;
- le faible niveau d'implication et de responsabilisation du dispositif des délégations de la SAED;
- Le faible niveau d'élargissement des formations aux membres des groupements;
- le retard et le faible taux de remboursement du crédit de la première phase de la ligne de financement
- le déploiement tardif du SI-REFAN et de BuyFromWomen, le retard du

renforcement des capacités des femmes sur leur utilisation;

- l'inexistence de stratégie claire d'intégration de ces plateformes outils et des modalités et conditions de leurs transferts au REFAN, ainsi que des mesures d'accompagnement pour leur utilisation;
- le retard dans la mise en œuvre d'activités phares (chartes locales, plans d'actions, information et sensibilisation des communautés locales sur la sécurisation foncière).

8.5. Prise en compte du genre et des droits humains

Rappel questions d'évaluation :

- Dans quelle mesure les principes de genre et de droits humains ont-ils été intégrés dans les objectifs et les processus du projet ?
- Quelles ont été les contraintes ou avantages (par exemple politiques, pratiques, bureaucratiques, etc.) pour le traitement des problèmes de genre et DH lors de la mise en œuvre? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?
- Les processus et activités mis en œuvre lors de l'intervention ont-ils été exempts de discrimination de la part de toutes les parties prenantes ?

Constatation 12 : l'évaluation juge satisfaisante le degré de prise en compte de la dimension genre et des droits humains. Le projet est centré sur les besoins et les intérêts stratégiques et politiques des femmes agricultrices en termes de droits d'accès aux ressources productives et aux facteurs de production. Les femmes ont été actives dans toutes les étapes du cycle du projet et ont bénéficié d'appuis multiples et multiformes. Aucun cas de discrimination n'a été révélé sur le terrain. Les membres du club des jeunes du REFAN ont bénéficié d'appuis. Cependant, des manquements et des faiblesses sont notées dans la conception du Prodoc et le

ciblage.

118. Le REFAN dans sa diversité est composée de membres individuels, de groupements, de jeunes, adultes, vieilles, femmes vivant avec un handicap et des femmes issues des villages de réfugiés « réfugiées », en provenance de la Mauritanie suite entre autres aux conflits transfrontaliers entre le Sénégal et la Mauritanie de 1989. L'évaluation de la prise en compte de la dimension genre et des droits humains a été axée sur les catégories de personnes, à l'exception des femmes vivant avec un handicap, qui ont été traitées dans le point relatifs aux critères d'inclusion du handicap. La présence de peuples autochtones et de nomades n'est pas signalée au cours de la visite de terrain, justifiant la non prise en compte de ces groupes sociaux dans l'évaluation de la prise en compte de la dimension genre. L'absence d'informations désagrégées selon les ethnies fait que l'analyse n'aborde pas ce point.

119. Le projet a pour thème central l'autonomisation économique des femmes dans le secteur de l'agriculture et s'appuie sur une stratégie d'intervention claire visant à faire respecter et progresser les droits humains et l'égalité de genre. Dans le Prodoc, il est clairement décrit et analysé cinq principales contraintes faisant obstacles aux droits humains et à l'égalité de genre en faveur des femmes dans le secteur agricole au niveau de la vallée du fleuve Sénégal. Il s'agit des contraintes liées à : l'accès à la terre et sécurisation foncière, à l'accès aux facteurs de productions et aux services de vulgarisation, à l'accès au financement, à l'accès aux marchés et aux conséquences du changement climatique. Pour adresser ces contraintes, le projet a défini quatre piliers et identifié des actions à mener dont la finalité est de contribuer à l'autonomisation économique des femmes.

120. Les résultats de la revue documentaire et les entretiens, mettent en évidence

une participation inclusive et active pendant les étapes de préparation, de conception, de planification et de mise en œuvre du projet pour plusieurs parties prenantes directement concernées et/ou en charge des questions de droits humains et de genre en faveur de l'autonomisation économique des femmes, particulièrement dans le domaine de l'agriculture, y compris l'élevage, la pêche, l'environnement, etc. Parmi les parties prenantes, figurent les autorités administratives, collectivités territoriales, ministères sectoriels et techniques, structures d'appuis au développement, organisations du secteur privé, organisations paysannes, organisations de la société civile, instituts et universités, organisations du système des nations unies, etc.). En effet, durant la phase de préparation, des études et sessions d'échanges et de renforcements des capacités ont été réalisées et ont permis aux différents participants de mettre en exergue la situation du genre dans le secteur agricole et de formuler des recommandations. Pendant la phase de conception, des consultations multi-acteurs et spécifiques avec les femmes au niveau national, régional et local, ont permis d'approfondir l'identification, l'analyse des freins à l'autonomisation économique des femmes dans le secteur de l'agriculture et de proposer les piliers et de lignes d'actions devant composer le projet. Pendant la phase de planification, les ateliers décentralisés organisés ont permis aux parties prenantes, de réviser et de valider les piliers et lignes d'actions, mais aussi et surtout d'échanger et de proposer sur les activités adaptées et répondant aux besoins, priorités et problèmes dans femmes agricultrices. Dans la mise en œuvre, le projet a signé une convention avec le REFAN avec un budget leur permettant une participation autonome, libre et active dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet, menées par les autres partenaires, l'équipe de projet et elle-même. De même, sur le terrain, les activités des autres partenaires sont conjointement planifiées avec le REFAN,

qui en charge le choix des bénéficiaires et des sites, etc. Les rapports d'activités des partenaires présentent la situation des femmes, décrivent les activités menées en faveur des droits humains et de l'égalité de genre, les résultats désagrégés par sexe, les contraintes et les défis à relever.

121. Dans le domaine des droits d'accès et de sécurisation foncière en faveur des femmes, les actions réalisées et/ou en cours en matière d'informations, sensibilisation et de formations en faveur des décideurs au niveau local (autorités administratives, collectivités territoriales, commissions domaniales, commissions agricultures, etc.), combinées avec les consultations et concertations avec les communautés de bases lors des ateliers zonaux sur le foncier et genre (chefs religieux, coutumiers, jeunes, femmes, associations villageoises, organisations paysannes, etc.), contribuent au respect et à faire progresser les droits fonciers des femmes et la sécurisation foncière. Le processus en cours d'élaboration sur les chartes de gouvernances foncières en faveur du genre et les plans d'action pour leur application vise à garantir l'accès et la sécurisation foncière des femmes.

122. Dans le volet inégalités de genre, le projet a saisi l'opportunité offerte par l'existence d'une circulaire du MAER visant à corriger les inégalités de genre en matière d'accès aux aménagements, équipements et intrants agricoles, pour mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer, à travers l'animation d'émissions radios et la distribution de supports de communications. Les discussions entamées avec les programmes existants s'inscrivent dans la réduction des inégalités de genre sur l'accès aux terres aménagées. Les actions menées dans le domaine du renforcement des capacités et de l'accès aux semences résilientes au changement climatique, aux innovations technologiques, sont des moyens de réduction des inégalités de genre dans

l'accès aux services agricoles et aux connaissances. La mise en place d'une ligne de crédit et le renforcement des capacités des femmes en éducation financière et en assurance agricole facilitent leur accès aux services et produits financiers et d'appuis au financement. Plusieurs initiatives ont été réalisées et s'inscrivent dans la réduction des inégalités en matière d'accès au marché : formations, mise en relation, certification, labélisation et packaging, etc. La plupart des formations a été faite en langue locale, pour une meilleure participation des femmes.

⁵ Etudes et sessions d'échanges réalisées en 2016 : (i) étude diagnostique : état des lieux, partenariats et stratégies pour l'autonomisation économique des femmes grâce à une agriculture résiliente face au changement climatique ; (ii) étude monographique des femmes championnes dans le secteur de l'agriculture ; (iii) sessions d'échanges et de renforcement des capacités sur : genre et politique foncière, genre et acte III de la décentralisation, genre et PRACAS.

123. Les jeunes filles membres du REFAN ont bénéficié d'appuis capacitaires sur les drones, la transformation de céréales locale, l'élaboration de business plan, le changement climatique, l'élaboration de contenu digitaux, etc. Elles participent aux foires. Une d'entre elle a bénéficié d'un financement de 2 millions pour la production de 4ha dans le cadre de la première opération de la ligne de financement du projet. D'autres ont soumis des demandes de financement pour la commercialisation dans le cadre de la seconde tranche de financement. Plusieurs d'entre elles jugent satisfaisantes le niveau d'implication et de participation dans la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, à la demande du REFAN et après validation d'un comité technique, le projet a recruté et formé des jeunes (Femmes et hommes) au niveau local, qui ont collecté les données d'enquêtes dans le cadre de l'élaboration de la base de données sur le profil. Ceci est rendu possible suite à la demande du REFAN émise par le REFAN et validée par le comité technique mis en place à cet effet. Cela contribue au renforcement des capacités techniques et à l'amélioration des compétences des jeunes en matière d'enquêtes, qu'ils peuvent faire valoir. Du côté du REFAN, cela a permis de disposer des ressources humaines au niveau local sur lesquelles il pourra s'appuyer en cas de besoins.

124. L'évaluation n'a pas de preuves de l'implication, de la participation et de la prise en compte des besoins des femmes « réfugiées ». Il est important de signaler que l'évaluation n'a pas constaté de cas de discriminations dans les processus et les activités mis en œuvre par l'ensemble des parties prenantes. Cependant, la prise en compte du genre et des droits humains pourrait être améliorée si les manquements et des faiblesses suivants sont corrigés : non implication et participation (absence de preuve) des jeunes femmes et femmes « réfugiées » dans les des jeunes filles dans les consultations des acteurs pendant les phases de préparation, de conception et

de planification du projet ; l'analyse de la situation, des contraintes, difficultés et des besoins spécifiques des jeunes femmes, jeunes filles et des femmes « réfugiées » est absente dans le Prodoc ; absence d'analyse de la vulnérabilité des femmes ciblées par le projet pour mieux refléter les différences qui existent entre elles selon leur âge et leur provenance ; l'absence d'indicateurs et d'objectifs désagrégés selon l'âge, les origines/provenance ; les rapports produits fournissent peu d'informations sur les réalisations et les résultats en faveur des jeunes et des femmes « réfugiées » ; la base de données sur le profil des membres du REFAN n'est pas désagrégée selon l'origine ou la provenance pour refléter le statut des femmes « réfugiées ».

8.6. Inclusion du handicap

Rappel questions d'évaluation :

- Les personnes handicapées, ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Y a-t-il des personnes handicapées parmi les bénéficiaires du programme ?
- Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?

Constatation 13 : Le degré de prise en compte des personnes vivant avec un handicap est jugé insuffisant. La situation des personnes vivant avec un handicap n'est pas analysée dans le Prodoc, de même que les activités les ciblant et les résultats et les indicateurs ne sont pas désagrégés selon le handicap. L'évaluation n'a pas la preuve de leur implication et participation durant les consultations des acteurs pendant les phases de préparation et de conception du projet. Quelques-unes d'entre elles ont participé à des ateliers de formation.

125. Les femmes membres du REFAN sont de diverses catégories. Parmi elles figurent des femmes vivant avec un handicap. Leur degré d'implication et

de participation pendant les phases de conception et de mise en œuvre du projet est très faible. L'EMP n'a pas de preuves de l'implication et de la participation des femmes vivant avec un handicap dans les consultations avec les acteurs durant les phases de préparation, de conception et de planification du projet. Ceci est prouvé lors des entretiens menés sur le terrain. L'analyse de la situation des femmes vivant avec un handicap, leurs contraintes et besoins est absente dans le Prodoc. Les données du cadre de résultats du projet ne sont pas désagrégées selon le handicap et objectifs et résultats du projet n'intègrent pas le volet handicap. Les bénéficiaires ciblées dans les activités prévues au niveau des PTBA ne sont pas désagrégées selon le handicap. Le canevas de rapport des partenaires de mise en œuvre n'intègre pas ce volet. Les rapports des partenaires et d'ONU femmes ne fournissent aucune information sur les femmes vivant avec un handicap. La base de données sur le profil des membres du REFAN n'est pas désagrégée selon le handicap et le questionnaire utilisé n'intègre pas ce critère. Les critères d'éligibilité au crédit dans le cadre de la première opération de financement sont jugés exclusifs pour les femmes vivant avec un handicap membre du REFAN.

126. En revanche, quelques femmes vivant avec un handicap, rencontrées sur le terrain affirment avoir participé à quelques activités de formation et ont été informées sur l'existence de la ligne de financement et les conditions d'éligibilité. Par exemple, à Niandane, des femmes vivant avec un handicap membres du REFAN zone Podor, ont participé à des séances de formation et ont soumis une demande de financement pour la commercialisation de leurs produits agricoles.

9 LEÇONS APPRISSES / BONNES PRATIQUES

- L'implication, la participation inclusive et l'engagement des parties prenantes facilite la mise en œuvre, l'atteinte des résultats et leur l'appropriation
- Le partenariat avec les institutions publiques et privées est important pour l'institutionnalisation et la pérennisation des acquis
- Le suivi et l'accompagnement par les acteurs de terrain est indispensable pour réajuster à temps le projet
- L'anticipation et la célérité dans les procédures administratives doivent être une règle pour réduire les délais au démarrage et pendant la mise en œuvre du projet
- Le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre, le suivi rapproché et le dialogue permanent avec eux facilitent l'appropriation des procédures, des méthodologies et des outils, contribuent au dénouement précoce des difficultés, à l'accélération de la mise en œuvre, à l'anticipation sur les problèmes potentiels
- La mise en place d'un comité de pilotage multi-acteur et multi-compétent, engagé et volontariste au service du projet, facilite la mise en œuvre du projet, garantie la prise en décision orientée sur l'atteinte des résultats du projet
- L'étendue de la zone d'intervention (03 régions et 06 départements) et le nombre élevé de bénéficiaires ciblés (10 000 femmes) requiert des ressources financières plus importantes, une durée plus longue (5 ans), des ressources humaines et logistiques plus nombreuses, un partenariat diversifié, afin de garantir les chances d'avoir un impact significatif sur la population cible
- L'introduction permanente de technologies innovantes peut contribuer à l'augmentation de l'efficacité et de l'efficience du projet mais aussi à l'augmentation de la productivité agricole et des parts de marchés, et à l'allègement des travaux des femmes, si les mesures d'accompagnements nécessaires sont apportées très tôt pour son adoption par les potentiels utilisateurs et son évaluation avant la fin du projet
- La mise en place d'une ligne de crédit exclusivement dédiée aux femmes agricultrices, adaptée à leurs besoins en financement et couvrant le financement de toute la chaîne de valeur agricole, est instrument puissant de promotion de l'autonomisation économique des femmes, si elle est accompagnée d'une garantie et/ou l'assouplissement des conditions d'accès, d'un mécanisme de suivi et d'encadrement technique rapproché et du respect du cahiers des charges et des normes techniques de production, transformation, commercialisation, etc.
- Le nombre élevé de partenaires de mise en œuvre pour un seul bénéficiaire entraîne des chevauchements, pressions sur celui-ci et contribue à l'inefficacité et l'efficience du projet, si les dispositions idoines pour coordination, la planification conjointe, l'harmonisation et la synergie dans la mise en œuvre ne sont pas prises, ainsi qu'un contrôle qualité des interventions des partenaires
- Face au contexte et risque liés au changement climatique actuel et futur, la systématisation de l'assurance agricole dans les activités de productions agricoles à forte valeur ajoutée est indispensable
- La mise en place d'une équipe de projet expérimentée, engagée, volontariste ouverte au dialogue et à la concertation est indispensable à la réussite d'un

projet;

- L'implication et la responsabilisation des acteurs de changements (élus locaux, autorités administratives, chefs religieux et coutumiers, organisations paysannes, jeunes et les femmes, maris, etc.) dans les projets ciblant les femmes est primordiale pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes
- Le renforcement de la gouvernance institutionnelle des organisations faitières est un prérequis pour le portage institutionnel d'un projet de développement;
- Le recrutement d'un poste d'Agronome est indispensable dans un projet d'autonomisation économique des femmes agricultrices.

10 CONCLUSIONS



Pertinence (constatations 1 à 6)

127. Au regard des constatations de 1 à 6, l'évaluation conclut que le projet garde toujours sa pertinence par rapport aux besoins des femmes, les objectifs stratégiques des politiques et stratégies nationales et sectorielles en vigueur au Sénégal ainsi que les objectifs d'ONU Femmes, du PNUAD et des ODD. Également, la logique d'intervention du projet demeure cohérente pour l'atteinte des résultats d'ici la fin du projet. Cependant, une attention particulièrement devra être accordée à la prise en charge des besoins des groupes les plus vulnérables parmi les femmes agricultrices, notamment les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les membres des groupements à la base. Aussi, le projet devra tenir en compte les risques actuels et potentiels notamment la COVID-19, la léthargie du comité technique, dans la planification des activités d'ici à sa fin, afin d'éviter de compromettre l'atteinte des résultats.

Efficacité (Constatations 7 à 9)

128. En se basant sur les constatations de 7 à 9, l'évaluation conclut que le projet, s'inscrit dans la trajectoire d'atteinte des résultats d'ici à sa fin, malgré les lenteurs au démarrage, les restrictions imposées par la COVID-19 et la modicité du budget disponible. Dans le pilier 1, le renforcement des capacités, l'information et la sensibilisation des acteurs clés en matière de gouvernance foncière au niveau local et national y compris les femmes, sont des moyens efficaces pour faciliter l'accès et la propriété foncière des femmes.

Cependant, cela devrait s'accompagner par la poursuite des activités de formations restantes, la relance et la finalisation du processus d'élaboration des chartes de gouvernance foncière et des plans d'actions pour leur application ainsi que la relance du plaidoyer au niveau des autorités nationales et des programmes existants. A ceux-là s'ajoutent, la synergie d'action entre les partenaires de mise en œuvre et l'implication des ministères techniques ou leurs directions opérationnelles.

129. Au niveau du pilier 2, l'adoption des pratiques agricoles résilientes au changement climatique par les femmes, l'amélioration des connaissances sur les techniques de production et l'accès aux semences de semences de riz, d'entretiens et de maintenance des équipements d'irrigation et l'installation de lampadaires solaires pour la protection des parcelles ont contribué à l'amélioration de la productivité et au renforcement de la résilience des femmes. Cependant, ces résultats ont bénéficié principalement aux femmes leaders et responsables de groupement du REFAN au détriment des membres à la base, à cause de l'inefficacité de l'approche de formation des formatrices. Les technologies digitales promues par le projet telles que les drones, BuyfromWomen, SI-REFAN ont permis de démontrer aux acteurs y compris les femmes, le potentiel de modernisation de l'agriculture et contribuent à la réduction de la fracture numérique chez les femmes agricultrices des zones rurales. En revanche, pour permettre aux femmes et aux autres acteurs de tirer profit de leur utilisation, il demeure

urgent d'accélérer la finalisation de leur déploiement, de renforcer des capacités des femmes et des autres acteurs sur leur utilisation, d'analyser les possibilités de leur intégration pour optimiser leur efficacité et amplifier leur impact mais aussi d'analyser de proposer et de mettre en œuvre des stratégies pour leur encrage institutionnel et leurs modalités de gestion et d'exploitation pour leur utilisation dans le temps.

130. Dans le pilier 3, la ligne de financement mis en place, le renforcement des capacités des femmes en éducation financière et en assurance agricole, ainsi que la mise en relation avec les institutions de financement, sont des instruments puissants pour résoudre les problèmes d'accès des femmes au financement pour le développement des chaînes de valeur agricole. L'adaptation de la ligne de financement par rapport aux besoins en crédit des femmes agricultrices est bien appréciée, cependant des efforts doivent être faites sur l'assouplissement des conditions de sa mise en place, de recouvrement, la communication, l'implication des services techniques dans la sélection des bénéficiaires, l'utilisation du crédit, le suivi des cultures et du remboursement dans les délais pour assurer sa continuité. Les résultats tirés de la formation en éducation financière (accès à des services financiers, consolidation du partenariat) plaident en faveur de la formation des autres femmes, au lieu de l'approche de formation des formatrices adoptée par le projet. Les dégâts sur les cultures causés par les inondations et les attaques des rongeurs justifient la nécessité de renforcer et d'élargir l'information et la sensibilisation des femmes sur l'assurance agricole pour améliorer son adoption, au détriment de la formation de formatrices qui a démontré son efficacité.

131. Au niveau du pilier 4, l'amélioration des connaissances des femmes sur les mécanismes de vente contractuelles, la commercialisation, labélisation,

marketing, la qualité et l'appui à l'obtention d'autorisation FRA ainsi que la réhabilitation des unités de transformation agro-industriels ont contribué à l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles des femmes. Cependant, la contractualisation pour la commercialisation des produits agricoles reste encore un challenge à relever et justifie la nécessité d'opérationnaliser la plateforme BuyfromWomen, de poursuivre des échanges avec le PAM, les centres de commercialisation des produits agricoles dans les zones urbaines et l'appui à la participation aux foires, etc.

132. Quelques impacts socio-économiques positifs sur les conditions de vie des femmes sont observables sur le terrain. Cependant, ces impacts sont localisés sur quelques individus et groupements de femmes, mais peuvent amplifier pour toucher plusieurs femmes, si les appuis du projet sont élargis à la base.

Efficiences (Constatation 10)

133. À la lumière de la constatation 10, l'évaluation conclut que l'efficacité du projet est modérément satisfaisante. Le mécanisme de coordination du projet, le partenariat avec les acteurs de terrain et le renforcement des capacités sur les outils de gestion ainsi que le suivi rapproché du projet au sein de l'équipe du projet et d'ONU Femmes et au niveau des partenaires de terres, ont aidé l'utilisation optimale des ressources financières et l'exécution budgétaire et technique du projet. En revanche, des défis restent à relever sur les procédures administratives au démarrage, les procédures de passation des marchés, l'harmonisation des interventions et le développement des synergies d'actions des partenaires de mise œuvre pour optimiser les ressources.

Durabilité (Constatation 11) :

134. En se basant sur la constatation 11, l'évaluation conclut qu'il existe une forte probabilité de pérennisation des acquis à son terme. L'implication, la responsabilisation et la participation effective de multiples partenaires dans la mise en œuvre du projet et la promotion et la consolidation de leur relation avec le REFAN sont des signes favorables de la poursuite des appuis après la fin du projet. L'appui au renforcement de la gouvernance institutionnelle du REFAN est également une illustration pour la pérennisation des acquis. L'intérêt et l'engouement suscités par les innovations technologies (SI-REFAN, drones, BuyfromWomen) et les champs-écoles des femmes productrices, la ligne de financement dédiée aux femmes, les chartes de gouvernance foncière, auprès du REFAN, des structures d'encadrement, des institutions financières et des ministères techniques et sectoriels, des collectivités territoriales plaident en faveur de leur mise à l'échelle. En revanche, le projet doit relever des challenges pour optimiser les chances de pérennisation des acquis à son terme, notamment, l'harmonisation des interventions et le développement des synergies, l'accélération de l'opérationnalisation des plateformes digitales et leur ancrage institutionnel ainsi que le renforcement des capacités acteurs sur leur utilisation. A ceux-là s'ajoutent le suivi rapproché des champs-écoles, le remboursement des crédits pour le renouvellement des financements et la consolidation des relations avec les partenaires financiers, etc.

Prise en compte du genre et des droits humains (Constatation 12)

135. Au regard de la constatation 12, l'évaluation conclut que le degré de prise en compte du genre et des droits humains est modérément satisfaisant. Le projet est exclusivement concentré sur les femmes et vise à contribuer à la

résolution des contraintes qui freinent leur autonomisation économique dans le domaine de l'agriculture. Les besoins des femmes ont été pris en compte pendant les étapes de consultations, de planification et de mise en œuvre du projet. La signature du protocole avec le REFAN matérialise la responsabilisation des femmes dans la mise en œuvre du projet. Cela est aussi illustré par la mise en œuvre d'initiatives de promotion des intérêts stratégiques des femmes notamment la promotion des droits d'accès aux ressources productives et aux facteurs de production, de leurs capacités de défense de leurs droits et de plaider, ainsi l'amélioration de leurs compétences pour l'amélioration de leur productivité agricole et le renforcement de leur résilience au changement climatique. Les jeunes filles membres du REFAN ont été impliquées dans la mise en œuvre et bénéficié de formations et d'accompagnement. Toutefois, il existe des points à améliorer, notamment, le renforcement de la prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables, notamment, les jeunes femmes et jeunes filles, les femmes des villages de réfugiés; la désagrégation des indicateurs par âge et selon le statut de réfugiés.

Prise en compte des personnes vivant avec un handicap (Constatation 13)

136. En se basant sur la constatation 12, l'évaluation conclut que la prise en compte des personnes vivant avec un handicap a été un grand manquement du projet tant pendant la phase de conception, de planification et de mise en œuvre du projet. Le Prodoc souffre de l'absence d'analyse de la situation des femmes vivant avec un handicap, de la non-désagrégation des résultats du cadre logique selon le handicap. Elles n'ont pas été consultées pendant la phase de préparation du projet et aucune activité spécifiques.



137. Les recommandations découlent des constatations et des conclusions de l'évaluation et ont été validées de manière participative. En effet, des recommandations préliminaires ont été présentées pendant la séance avec le groupe de référence, qui a eu l'occasion d'en discuter. Les recommandations ont été élaborées davantage après l'analyse des données, et présentées dans le rapport provisoire qui a été partagé avec les parties prenantes qui ont eu la possibilité de partager leurs inputs. Les recommandations clés présentées dans le tableau 8 intègrent les commentaires du groupe de gestion de l'évaluation. L'annexe 12.10 fournit plus de détails par rapport aux possibles actions, etc.

Tableau 8: Principales recommandations

Conclusions/ Constatations	Recommandations	Responsables	Importance	Priorité	Délai
Pertinence Constatations : 1, 2, 3, 4, 5 et 6	Elaborer une matrice d'analyse des risques et un plan de gestion des risques d'ici la fin du projet	ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent
Efficacité Constatation 7, 8 et 9	Etablir et mettre en œuvre un plan d'action d'urgence pour l'accélération de la finalisation des activités en cours et non encore réalisées sur l'ensemble des piliers	ONU Femmes SAED, REFAN, ARD	Haute	Haute	Urgent
	Renouveler le protocole avec la SAED en désignant clairement un point focal, les rôles et responsabilités des délégations dans la mise en œuvre des activités, le suivi et l'encadrement	ONU Femmes SAED	Haute	Forte	Urgent
	Elargir aux autres membres les formations sur les bonnes pratiques résilientes au changement climatique, l'éducation financière, l'assurance agricole, les techniques de vente contractuelle, etc.	ONU Femmes	Haute	Forte	Urgent
	Organiser une réunion bilan de la première opération de financement, renforcer la sensibilisation pour le remboursement et rediscuter les conditions de financement pour mieux les alléger	ONU Femmes BICIS BAOBAB SAED REFAN	Haute	Haute	Urgent
Efficiace, constatation 10	Redynamiser fonctionnement du comité technique local et renforcer les synergies d'actions des partenaires de mise en oeuvre	ONU Femmes ARD, SAED	Haute	Haute	Urgent
Durabilité Constatation 11	Engager la discussion avec les parties prenantes pour établir un plan de sortie et/ou de continuation des activités cycliques au-delà de la durée du projet ainsi que les conditions de mise à l'échelle	ARD, SAED, REFAN, ONU Femmes, ADEPME, COFIL	Haute	Haute	Urgent
	Renforcer la gouvernance institutionnelle du REFAN	ONU Femmes ARD, SAED	Haute	Haute	Urgent
Prise en compte du genre et des droits humains et inclusion des personnes vivant avec un handicap Constatations 12 et 13	Renforcer la prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables (jeunes filles, jeunes femmes, femmes vivant avec un handicap, femmes réfugiés)	ONU Femmes	Haute	Haute	Haute

12 ANNEXES

12.1. Analyse indicateurs SMART

Tableau 9 : Analyse du caractère SMART des indicateurs

Indicateurs	Valeurs de référence (2018)	Valeurs cibles (cumulatives)			S	M	A	R	T	Appréciation du caractère SMART des indicateurs
		2019	2020	2021						
Objectif Global : A l'horizon 2021, autonomiser 10 000 agricultrices sénégalaises et renforcer leur résilience face aux changements climatiques										
Nombre d'agricultrices ayant accès à des techniques agricoles résilientes	0	2000	10000	10000	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	<p>Indicateur Non SMART : Le terme accès n'est pas explicite. Il est nécessaire de la définir pour faciliter la mise de l'indicateur</p> <p>La validité de la valeur de référence de l'indicateur pose problème.</p> <p>La cible technologies agricoles résilientes n'est pas spécifiée: de quelles agricoles résilientes s'agit-il ?</p> <p>L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)</p>
% de femmes agricultrices ayant accès au foncier	0%	5%	10%	15%	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	<p>Indicateur Non SMART : Le terme accès n'est pas explicite. Il est nécessaire de la définir pour faciliter la mise de l'indicateur</p> <p>La validité de la valeur de référence de l'indicateur pose problème.</p> <p>L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)</p>
% de femmes agricultrices ayant accès au financement	0%	1%	10%	15%	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	<p>Indicateur Non SMART : Le terme accès n'est pas explicite. Il est nécessaire de la définir pour faciliter la mise de l'indicateur.</p> <p>L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)</p> <p>La validité de la valeur de référence de l'indicateur pose problème.</p>
% de femmes commercialisant leurs produits via la plateforme BfW ou autres technologies	0%	0%	5%	10%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	<p>Indicateur SMART : L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)</p>
Résultat 1 : L'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés										
Indicateur 1A. Existence d'un cadre de référence opérationnel incluant des mesures spéciales garantissant l'égalité des droits des femmes à posséder et à contrôler des terres	Non	Non	Oui	Oui	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	<p>Indicateur Non SMART : le terme cadre de référence n'est pas explicite.</p>
Indicateur 1B : Existence d'une politique agricole sensible au genre	Non	Non	Oui	Oui	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	<p>Indicateur SMART : Le réalisme pose problème au regard de la complexité et du temps nécessaire pour élaborer une politique agricole</p>
Indicateur 1C: % de périmètres aménagés affectés aux femmes	TBD	10%	15%	20%	OUI	NON	OUI	NON	NON	<p>Indicateur non SMART : La valeur de référence n'est pas spécifiée, ce qui ne permet de mesurer la variation</p> <p>L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)</p>
Indicateur 1D. Nombre de femmes au niveau des zones d'intervention du programme titulaires de certificats/attestations	TBD	500	3000	5000	OUI	NON	OUI	OUI	NON	<p>Indicateur non SMART : La valeur de référence n'est pas spécifiée. Ce qui ne rend difficile la mesure de la contribution du projet</p> <p>L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)</p>

Indicateurs	Valeurs de référence (2018)	Valeurs cibles (cumulatives)				S	M	A	R	T	Appréciation du caractère SMART des indicateurs
Produit 1.1. Le cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural est reformé afin de garantir une pleine prise en compte de l'intérêt des agricultrices dans l'accès au foncier											
Indicateur 1.1A : Nombre de Plans d'actions locaux développés en faveur de l'accès des femmes au foncier	0	5	15	20	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur non SMART : Le terme « développé » n'est pas explicite, ce qui rend difficile la mesure de l'indicateur. Veut-il dire élaborer ou élaborer et mis en oeuvre
Indicateur 1.1B: Nombre d'autorités nationales et locales sensibilisées à la nécessité de garantir aux femmes l'accès et la propriété des terres	0	35	75	100	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART
Produit 1.2. Des chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes sont adoptés et mis en place localement en application à la loi nationale											
Indicateur 1.2A : Nbre de collectivités territoriales ayant adopté/mis en place des mesures (plans d'actions, chartes, etc.) pour faciliter l'accès des femmes au foncier	3	7	25	30	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART
Produit 1.3. Plus d'affectations foncières sont accordées aux femmes à travers des partenariats stratégiques avec les programmes existants											
Indicateur 1.3A: Nombre de protocoles d'accords signés avec des programmes/organismes similaires actifs dans la promotion de l'accès des femmes au foncier rural	0	1	2	3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART
Indicateur 1.3B: Nombre de conventions municipales intégrant la clause de 15% de terres aménagées au profit des femmes	0	10	15	20	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART
Résultat 2. La productivité des agricultrices à travers l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies est renforcée de manière durable											
Indicateur 2A : Taux d'accroissement des rendements agricoles de l'agri-business des femmes d'ici à 2021	23%	25%	27%	30%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Produit 2.1. Les capacités des femmes agricultrices sont renforcées à travers des modules de formation sur l'agriculture résiliente											
Indicateur 2.1A : Nbre de femmes avec des capacités renforcées en agriculture résiliente après test	0	250	4 000	5 000	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Produit 2.2. Les femmes ont accès aux informations et aux nouvelles technologies pour améliorer la production agricole											
Indicateur 2.2A : Nbre de femmes avec des capacités démontrées à utiliser la plateforme BfW (Buy From Women) après Test	0	0	750	1 000	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Produit 2.3. Les femmes ont davantage accès aux semences adaptées et aux équipements de production											
Indicateur 2.3A : Nombre d'agricultrices actives au niveau des zones d'intervention ayant accès à des semences adaptées au stress climatique	0	700	5 000	10 000	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	Indicateur non SMART : La terme « accès » (accès physique ou monétaire ou utilisation) n'est pas explicite, ce rend difficile la mesure de l'indicateur L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)

Indicateurs	Valeurs de référence (2018)	Valeurs cibles (cumulatives)			S	M	A	R	T	Appréciation du caractère SMART des indicateurs
Indicateur 2.3B : % de périmètres aménagés affectés aux femmes dotées de système d'irrigation, d'équipements de production et de stockage	0	10%	20%	30%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART : La mesure de l'indicateur peut prêter à confusion : s'agit-il d'un périmètre ayant toutes les composantes techniques ou une des composantes L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Résultat 3. Accroissement de l'accès au financement pour les agricultrices										
Indicateur 3A : Nbre d'agricultrices au niveau des zones d'intervention ayant eu accès au financement (Ligne de crédit, assurance agricole, formation) de leur campagne agricole	0	200	3 000	5 000	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	Indicateur non SMART : Le terme « accès » n'est pas explicite (accès physique ou monétaire ou utilisation) ce rend difficile la mesure de l'indicateur L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Produit 3.1. Une ligne de crédit est mise en place pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du projet										
Indicateur 3.1A : Nombre d'institutions financières rencontrées / démarchées pour faciliter l'accès des femmes à une ligne de crédit.	1	2	3	4	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART : L'indicateur est nécessaire mais pas suffisant pour atteindre le résultat du produit 3.1.
Produit 3.2. Les capacités des femmes en éducation de base et éducation financière sont renforcées										
Indicateur 3.2A : Nbre de femmes responsables de Groupements (GIE, GPF, etc.) participant à la formation en éducation financière de base ayant passé avec succès le test de vérification des connaissances après la formation	0	100	1 000	2 000	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART : la validité de la valeur de référence pose problème L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Produit 3.3. Des produits d'assurance agricoles adaptés aux agricultrices sont développés et promus										
Indicateur 3.3A : % de femmes bénéficiaires de l'appui du programme dans les zones cibles souscrivant à la police d'assurance agricole	0%	10%	20%	40%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Indicateur 3.3B : Existence d'une police d'assurance adaptée aux besoins et aux profils des bénéficiaires du PAF/AgriFeD	Non	Non	Oui	Oui	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART
Résultat 4. Accès aux activités à valeur ajoutée et accès aux marchés										
Indicateur 4A : Nombre de Femmes ayant accès aux nouvelles activités à haute valeur ajoutée	0	100	200	500	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	Indicateur non SMART : Le terme « accès » (accès physique ou monétaire ou utilisation) n'est pas explicite, ce rend difficile la mesure de l'indicateur. L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Indicateur 4B : % d'agricultrices ayant accès aux plateformes de commercialisation à travers leurs coopératives	0	0%	7,5%	10%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur non SMART : Le terme « accès » (accès physique ou monétaire ou utilisation) n'est pas explicite, ce rend difficile la mesure de l'indicateur. L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Produit 4.1. [ADEPME] Des mécanismes de vente contractuels sont promus afin d'assurer des débouchés aux femmes										

Indicateurs	Valeurs de référence (2018)	Valeurs cibles (cumulatives)			S	M	A	R	T	Appréciation du caractère SMART des indicateurs
Indicateur 4.1A : % de la production des agricultrices encadrées/couverts par le programme couvert par contrat de commercialisation	0%	10%	15%	30%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART : L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Indicateur 4.1B: % de femmes qui utilisent la plateforme BfW pour commercialiser ses produits	0%	0%	10%	15%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART : L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)
Produit 4.2. Les capacités des femmes dans la commercialisation – labélisation, certification, marketing, et packaging sont renforcées										
Indicateur 4.2A : % de femmes ayant passé le test - avec succès - en lien avec les formations sur le renforcement des capacités dans la transformation, commercialisation, labélisation, certification, marketing et packaging	0	20%	30%	50%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Indicateur SMART : L'indicateur gagnerai à être plus inclusif : désagrégation par âge et par catégorie de groupe vulnérable (ex : personne vivant avec un handicap)

Source : Consultant

12.2. Analyse des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats

Tableau 10: Analyse des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (2018)	Valeurs cibles (cumulatives)			Niveau d'évaluation à mi-parcours (2019-2020)	Justification de l'évaluation
			2019	2020	2021		
Objectif Global : A l'horizon 2021, autonomiser 10 000 agricultrices sénégalaises et renforcer leur résilience face aux changements climatiques	Nombre d'agricultrices ayant accès à des techniques agricoles résilientes	0	2000	1000 0	1000 0		699 femmes membres du REFAN ont accès aux technologies agricoles résilientes. Source : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, 2020
	% de femmes agricultrices ayant accès au foncier	0%	5%	10%	15%		3 682 sur un échantillon de 8 887, soit un taux de réalisation de 41% (Source : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020) Cependant, ce résultat peut soulever un biais dans la mesure où une cible de 3000 femmes dans un échantillon de 30 000 Femmes a été définie dans le cadre de résultat du projet. Si l'on rapporte le résultat par rapport à l'échantillon (3 682 sur 30 000), le taux de réalisation se situe à 12%. NB : Le projet a contribué à l'atteinte de ce résultat au même titre que d'autres interventions dans la zone.
	% de femmes agricultrices ayant accès au financement	0%	1%	10%	15%		6,8% (605 sur 8 872) ont accès au financement (Source : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020) NB : la contribution du projet s'est traduite par la formation en éducation financière et la mise en place d'une ligne de crédit
	% de femmes commercialisant leurs produits via la plateforme BfW ou autres technologies	0%	0%	5%	10%		La plateforme n'est pas encore opérationnelle.
Résultat 1 : L'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés	Indicateur 1A. Existence d'un cadre de référence opérationnel incluant des mesures spéciales garantissant l'égalité des droits des femmes à posséder et à contrôler des terres	Non	Non	Oui	Oui		L'évaluation n'a pas trouvé d'évidence sur l'existence d'un cadre de référence opérationnel incluant des mesures spéciales garantissant l'égalité des droits des femmes à posséder et à contrôler des terres, soutenu par le projet. En revanche, le projet a appuyé la diffusion de la circulaire du MAER N°0989/MAER/CT/SMD du 5 juin 2018, relative aux quotas de femmes en matière d'accès aux aménagements, équipements et intrants agricoles, à travers la diffusion d'émissions radios et de brochures et la formation des autorités locales et administratives

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (2018)	Valeurs cibles (cumulatives)			Niveau d'évaluation à mi-parcours (2019-2020)	Justification de l'évaluation
			2019 2	2020	2021		
Résultat 1 : L'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés	des femmes à posséder et à contrôler des terres	Non	Non	Oui	Oui		aménagements, équipements et intrants agricoles, à travers la diffusion d'émissions radios et de brochures et la formation des autorités locales et administratives
	Indicateur 1B : Existence d'une politique agricole sensible au genre	Non	Non	Oui	Oui		Le projet a contribué à l'élaboration du programme IFAD (Investir sur les femmes en Agrobusiness et développement durable) du MFFGPE, à travers un appui technique et financier. Une version provisoire du rapport est déjà élaborée
	Indicateur 1C: % de périmètres aménagés affectés aux femmes	TBD	10%	15%	20%	Pas évalué	La valeur de base n'est pas disponible ce qui ne permet pas de calculer l'indicateur. NB : Les résultats d'enquêtes montrent que 4 635,49 ha aménagés dont 4495,74 ha exploitée et 3993,44 ha emblavées en 2020. Source : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020 NB : La contribution du projet à l'atteinte de résultat porte sur la sensibilisation, le plaidoyer et le partenariat avec la SAED
	Indicateur 1D. Nombre de femmes au niveau des zones d'intervention du programme titulaires de certificats/attestations d'affectation foncières à la fin du programme	TBD	500	3000	5000		283 femmes sont titulaires de certifications d'attestation foncières (Source : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020) Le projet a contribué à l'atteinte de ce résultat par l'information, la sensibilisation et la formation des autorités administratives, les collectivités territoriales, la diffusion de la circulaire du MAER.
Produit 1.1. Le cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural est réformé afin de garantir une pleine prise en compte de l'intérêt des agricultrices dans l'accès au foncier	Indicateur 1.1A : Nombre de Plans d'actions locaux développés en faveur de l'accès des femmes au foncier	0	5	15	20		Les autorités locales ont pris des engagements verbaux pour l'élaboration de plans d'actions locaux en faveur de l'accès des femmes au foncier, suite aux séances d'informations et de sensibilisation menées par le projet.
	Indicateur 1.1B: Nombre d'autorités nationales et locales sensibilisées à la nécessité de garantir aux femmes l'accès et la propriété des terres	0	35	75	100		107 (dont 87 femmes) autorités administratives et collectivités locales, présidents commissions domaniales, présidents commissions agricultures ont été sensibilisées sur les mesures à prendre pour garantir aux femmes l'accès et la propriété foncière (Source : Rapports d'activités du projet, 2020 ; et notes d'entretien).
Produit 1.2. Des chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes sont adoptés et mis en place localement en application à la loi nationale	Indicateur 1.2A : Nbre de collectivités territoriales ayant adopté/mis en place des mesures (plans d'actions, chartes, etc.) pour faciliter l'accès des femmes au foncier	3	7	25	30		Le processus d'élaboration de Sept (7) chartes locales sur la gouvernance foncière sensible au genre est lancé dans 7 municipalités (Gandon, Ndiébène Gandiol, Bokhol, Diama, Mbane, Ngnith et Ronkh, sont réparties entre les départements de Saint-Louis et de Dagana) dont les maires se sont engagés à prendre des mesures visant à faciliter l'accès et la sécurisation des femmes agriculteurs à la terre. Les ateliers zonaux ont été réalisés avec la participation de toutes les communautés à la base (chefs religieux, chefs de villages, chefs coutumiers, organisations paysannes, femmes, jeunes, associations, groupements). A cause de la COVID-19, les activités ont été suspendues mais ont repris. (Source : Rapports d'activités du projet, 2020 et notes d'entretien).
Produit 1.3. Plus d'affectations foncières sont accordées aux femmes à travers des partenariats stratégiques avec les programmes existants	Indicateur 1.3A: Nombre de protocoles d'accords signés avec des programmes/organismes similaires actifs dans la promotion de	0	1	2	3		01 : Le projet a signé un protocole avec la SAED, qui met en œuvre des projets d'aménagements hydro-agricoles et qui est un partenaire stratégique du REFAN. Les discussions avec d'autres projets et programmes (PDIDAS et le PUMA) intervenant dans la zone ont été menées mais n'ont pas encore abouti à la signature de protocoles. (Source : Rapports d'activités du projet, 2020 ; et notes d'entretien).
	l'accès des femmes au foncier rural						
	Indicateur 1.3B: Nombre de conventions municipales intégrant la clause de 15% de terres aménagées au profit des femmes	0	10	15	20		

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (2018)	Valeurs cibles (cumulatives)			Niveau d'évaluation à mi-parcours (2019-2020)	Justification de l'évaluation
			2019	2020	2021		
	aménagées au profit des femmes						
Résultat 2. La productivité des agricultrices à travers l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies est renforcée de manière durable	Indicateur 2A : Taux d'accroissement des rendements agricoles de l'agro-business des femmes d'ici à 2021	23%	25%	27%	30%		Les rendements des femmes ont presque stagnés entre 2018 et 2019 et 2020 Les rendement moyen des femmes sont passés de 6,4T/ha en 2018 à 6,58T/ha en 2019 et à 6,05T/ha en 2020. (Source : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020)
Produit 2.1. Les capacités des femmes agricultrices sont renforcées à travers des modules de formation sur l'agriculture résiliente	Indicateur 2.1A : Nbre de femmes avec des capacités renforcées en agriculture résiliente après test	0	250	4 000	5 000		699 femmes ayant reçu une formation sur l'agriculture résiliente, mais des tests n'ont pas été réalisées après la formation (Source : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020 ; Rapports d'activités du projet)
Produit 2.2. Les femmes ont accès aux informations et aux nouvelles technologies pour améliorer la production agricole	Indicateur 2.2A : Nbre de femmes avec des capacités démontrées à utiliser la plateforme BfW (Buy from Women) après Test	0	0	750	1 000		La formation n'est pas encore réalisée
Produit 2.3. Les femmes ont davantage accès aux semences adaptées et aux équipements de production	Indicateur 2.3A : Nombre d'agricultrices actives au niveau des zones d'intervention ayant accès à des semences adaptées au stress climatique	0	700	5 000	10 000		562 femmes utilisent des semences de riz adaptées aux stress climatique (Source : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020 ; Rapports d'activités du projet)
	Indicateur 2.3B : % de périmètres aménagés affectés aux femmes dotées de système d'irrigation, d'équipements de production et de stockage	0	10%	20%	30%		9,2% (34 sur 369ha) Source : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020 ; Rapports d'activités du projet)
Résultat 3. Accroissement de l'accès au financement pour les agricultrices	Indicateur 3A : Nbre d'agricultrices au niveau des zones d'intervention ayant eu accès au financement (Ligne de crédit, assurance agricole, formation) de leur campagne agricole	0	200	3 000	5 000		1 880 femmes ont accès au financement (crédit bancaire : 278 ; assurance agricole : 177 ; formation : 1 425). Source : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020 ; Rapports d'activités du projet)
Produit 3.1. Une ligne de crédit est mise en place pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du projet	Indicateur 3.1A : Nombre d'institutions financières rencontrées / démarchées pour faciliter l'accès des femmes à une ligne de crédit.	1	2	3	4		05 institutions financières ont été rencontrées/démarchés pour faciliter l'accès au financement des femmes. 04 d'entre elles ont financé et/ou ont pris des engagements pour financer les femmes. Il s'agit de : LBA, BAOBAB, BICIS-BNP/PARIBAS DEF/FJ. (Sources : Rapports d'activités du projet, note d'entretien)
Produit 3.2. Les capacités des femmes en éducation de base et éducation financière sont renforcées	Indicateur 3.2A : Nbre de femmes responsables de Groupements (GIE, GPF, etc.) participant à la formation en éducation financière de base ayant passé avec succès le test de vérification des connaissances après les formations	0	100	1 000	2 000		255 femmes ont été formés sur les politiques de crédit de la banque agricole

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (2018)	Valeurs cibles (cumulatives)			Niveau d'évaluation à mi-parcours (2019-2020)	Justification de l'évaluation
			2019	2020	2021		
Produit 3.3. Des produits d'assurance agricoles adaptés aux agricultrices sont développés et promus	Indicateur 3.3A : % de femmes bénéficiaires de l'appui du programme dans les zones cibles souscrivant à la police d'assurance agricole	0%	10%	20%	40%		2% des femmes ont souscrit à l'assurance agricole. Le projet a formé 261 femmes sur l'assurance agricole. (Sources : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020 ; Rapports d'activités du projet)
	Indicateur 3.3B : Existence d'une police d'assurance adaptée aux besoins et aux profils des bénéficiaires du PAF/AgriFeD	Non	Non	Oui	Oui		Les femmes ont souscrit à la police d'assurance classique de la CNAAS dans le cadre d'un protocole entre la CNAAS (bureau régional) et le REFAN. Cependant, la police d'assurance n'est pas spécifique aux femmes et s'appliquent à toutes les producteurs de riz. Le projet a entamé les discussions avec la CNAAS (Direction Générale) pour la signature d'un MoU en faveur d'une police d'assurance adaptée aux besoins des femmes. Sources : Rapports d'activités du projet
Résultat 4. Accès aux activités à valeur ajoutée et accès aux marchés	Indicateur 4A : Nombre de Femmes ayant accès aux nouvelles activités à haute valeur ajoutée	0	100	200	500		264 femmes ont accès aux nouvelles activités à haute valeur ajoutée (transformation agro-industrielle de céréales, fruits et légumes, fabrication de produits artisanaux). Sources : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020 ; Rapports d'activités du projet)
	Indicateur 4B : % d'agricultrices ayant accès aux plateformes de commercialisation à travers leurs coopératives	0	0%	7,5%	10%		La plateforme n'est pas encore opérationnelle
Produit 4.1. Des mécanismes de vente contractuels sont promus afin d'assurer des débouchés aux femmes	Indicateur 4.1A : % de la production des agricultrices encadrées/couverts par le programme couvert par contrat de commercialisation	0%	10%	15%	30%		51 femmes ont des contrats de commercialisation. Le projet a formé 255 femmes sur l'élaboration, l'exécution et le suivi des contrats. (Sources : rapport provisoire enquête sur le profil des femmes du REFAN, SAED, 2020 ; Rapports d'activités du projet)
	Indicateur 4.1B: % de femmes qui utilisent la plateforme BfW pour commercialiser ses produits	0%	0%	10%	15%		La plateforme n'est pas opérationnelle sur le terrain
Produit 4.2. Les capacités des femmes dans la commercialisation – labélisation, certification, marketing, et packaging sont renforcées	Indicateur 4.2A : % de femmes ayant passé le test - avec succès - en lien avec les formations sur le renforcement des capacités dans la transformation, commercialisation, labélisation, certification, marketing et packaging	0	20%	30%	50%		72 femmes ont participé à la formation sur la transformation des produits agricoles, 14 autorisations FRA ont été délivrées pour 14 produits et sous-produits 6 PME ont participé à la FIDA pour la commercialisation de leurs produits

Source : Consultant

12.3. Termes de références

Titre	Expert (e) National (e) pour la conduite de l'Evaluation à Mi-Parcours (EMP) du Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable (PAF/AgriFeD)
Durée de la mission	Trois mois (Octobre – Décembre 2020) – 35 Jours ouvrés
Lieu	Dakar
Type de contrat	Special Service Agreement (SSA)
Supervision	Equipe de Gestion de l'Evaluation

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

L'équilibre macro-économique du Sénégal est fortement lié à l'agriculture qui est également la principale source d'emploi. Le secteur agricole sénégalais fait en effet vivre près de 755 532 ménages agricoles. La main d'œuvre évoluant dans l'agriculture représente 53% de la population active et génère 16% du PIB en moyenne.

Le riz est une denrée hautement stratégique pour le Sénégal. Chaque année, le pays consomme 1,2 millions de tonnes de riz et en importe 75%. Les conséquences sont une contribution à hauteur 16% du déficit de la balance commerciale du aux importations de riz en 2014, malgré le potentiel de production locale. Le Sénégal comprend en effet deux zones rizicoles à haut potentiel que sont :

- La zone Nord appelée vallée et le Delta du fleuve Sénégal, où se développe une riziculture irriguée récente depuis l'avènement des grands barrages de Diama (Sénégal) et Manantali (Mali) ;
- La zone pluviale (Sud, Sud-Est et Centre) qui est une zone de riziculture traditionnelle tournée vers l'autoconsommation ;
- La zone des Niayes grâce à son climat et la richesse de son sol est une zone géographique du nord-ouest du Sénégal, constituée de dunes et de dépressions propices à la riziculture.

Avec plus de 90 kg par an, le Sénégal affiche un des ratios de consommation de riz par habitant le plus important d'Afrique. La forte demande sur le marché local du riz combinée au soutien politique actif en vue d'une autosuffisance du riz au Sénégal en 2017 font du riz une filière stratégique pouvant effectivement contribuer à l'autonomisation des femmes.

Toutefois, les femmes restent confrontées à plusieurs contraintes qui limitent leur contribution au développement du secteur agricole :

- L'accès et la sécurité foncière ;
- L'accès aux financements ;
- L'accès aux facteurs de production et aux services de vulgarisation ;
- L'accès aux marchés ;
- Les conséquences des changements climatiques.

Partant de ces contraintes exacerbées par le contexte de changement climatique au Sénégal, initié par ONU Femmes Sénégal, le projet « Accès des femmes à la terre et aux ressources productives pour une agriculture résiliente au changement climatique » propose une approche intégrée d'accompagnement en vue de lever les goulots d'étranglement et contribuer à une autonomisation réelle des femmes agricultrices.

Dans sa conception, le projet a été prévu pour une phase initiale de cinq (05) ans dans les régions du Sénégal à fort potentiel agricole comme Saint-Louis, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor ainsi que la zone des Niayes. Le projet vise à l'horizon 2023 à autonomiser 30.000 agricultrices sénégalaises et à renforcer leur résilience face aux changements climatiques. Une limitation des bénéficiaires pour la phase initiale permettra de baser une seconde phase sur des résultats probants pour une montée en puissance du programme.

Ainsi, dans le cadre de cette phase initiale, le Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable (PAF/AgriFeD) a été développé avec pour objectif, à l'horizon 2021, d'autonomiser 10 000 agricultrices sénégalaises et renforcer leur résilience face aux changements climatiques dans la région de Saint-Louis et dans le Sud du Sénégal.

Le projet est articulé autour des quatre axes ci-dessous :

- **Axe 1 : Accès et sécurisation des terres affectées aux agricultrices**
- **Axe 2 : Appui au renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face aux changements climatiques**
- **Axe 3 : Mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses**
- **Axe 4 : Soutien aux coopératives en vue de permettre aux femmes l'accès aux activités à valeur ajoutée et débouchés porteurs**

Financé par BNP Paribas pour un montant total de 1,800,000 USD (2018-2021), les activités du projet ont réellement débuté en Mars 2019, après son lancement officiel et la tenue d'un atelier de planification conjointe, pour une période de trois (03) ans.

De façon spécifique, les objectifs de chaque composante étaient libellés comme suit :

- **Résultat 1 :** L'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés
- **Résultat 2 :** La productivité des agricultrices à travers l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies est renforcée de manière durable
- **Résultat 3 :** Accroissement de l'accès au financement pour les agricultrices
- **Résultat 4 :** Accès aux activités à valeur ajoutée et accès aux marchés

La situation sanitaire actuelle au Sénégal relative à la pandémie Covid-19 a eu un impact sur la mise en œuvre du projet PAF/AgriFeD. Le présent exercice devra permettre d'explorer les effets de cette pandémie sur les résultats de l'intervention.

A ce jour, quatre (04) principaux partenaires ont été sélectionnés par ONU Femmes pour contribuer à la mise en œuvre des 4 axes ci-dessus. Il s'agit de :

- L'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis ;
- La Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) ;
- L'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) ;
- Le Réseau des Femmes Agricultrices du Nord (REFAN).

PROPOS ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Au sein d'ONU Femmes, les évaluations ont pour rôles et objectifs de : i) renforcer la redevabilité; ii) éclairer la prise de décision et; iii) contribuer à l'apprentissage des meilleurs moyens de parvenir à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes en lien avec le mandat - normatif, opérationnel et coordination - d'ONU Femmes.

La présente évaluation mi-parcours (EMP) revêt un caractère informatif. Elle permettra d'édifier les bailleurs de fonds, les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires, le management d'ONU Femmes, l'équipe de gestion du projet, etc. sur les finalités du programme. Elle s'intéressera aux produits, aux résultats et permettra de répondre aux questions classiques d'une évaluation.

Avec un focus mis sur la période allant du début du projet AgriFeD (Janvier 2019) à ce jour (Juillet / Août 2020), l'EMP aura pour buts de :

- Évaluer et valider l'efficacité de la stratégie et l'approche de gestion du projet ;
- Évaluer les progrès notés, sur la base du statut des indicateurs et des rapports de suivi, dans la mise en œuvre de l'intervention à ce jour ;
- Faire des propositions pour améliorer les performances du projet et identifier les domaines qui nécessitent une attention particulière pour atteindre les résultats escomptés ;
- Identifier les bonnes pratiques, les défis et les leçons apprises pour alimenter et renforcer la dynamique de gestion du projet pour la période restante et pour les futures interventions du même type ;

⁶ Également dénommé Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable (PAF/AgriFeD)

⁷ Missions de prospection tenues à partir de Janvier 2019

Par ailleurs, le projet PAF/AgriFeD contribue à l'atteinte du résultat programmatique DRF 2 - Autonomisation Economique des Femmes plan de de travail annuel (PTA) d'ONU femmes Sénégal. Ainsi, la présente EMP permettra d'estimer la contribution réelle de PAF/AgriFeD à l'atteinte des indicateurs de suivi du PTA 2020.

ÉTENDUE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

En termes d'étendue, l'EMP portera sur les quatre axes de PAF/AgriFeD ci-dessous :

- **L'accès et la sécurité foncière** des femmes agricultrices sont renforcés ;
- La **productivité** des agricultrices à travers l'**innovation** et l'**accès aux nouvelles technologies** est renforcée de manière durable ;
- Accroissement de l'**accès au financement** pour les agricultrices ;
- **Accès aux marchés** et aux **activités à valeur ajoutée**.

La couverture géographique :

Sur la période considérée (Janvier 2019 – Août 2020), PAF / AgriFeD a été exécuté par ONU Femmes en priorité dans la **région Nord du Sénégal**. Les produits issus de la mise en œuvre du programme seront visités dans le cadre de la présente étude. Il s'agit des sites de production, de transformation, de stockage et de commercialisation. Cependant, la phase de collecte de données à partir d'interviews pourra être clairement définie sur la base d'un échantillonnage.

QUESTIONS QUI GUIDERONT L'ÉVALUATION

L'EMP devra permettre de réaliser des analyses concernant la **pertinence** de PAF/AgriFeD, son **efficacité**, son **efficience**, sa **durabilité**, son **approche basée sur les résultats (GAR)**, sa **prise en compte du genre et des Droits Humains** et de l'**inclusion du handicap**.

L'effet de la COVID-19 devra également être pris en compte dans le cadre de la présente évaluation.

Ainsi, l'expertise externe recherchée pour mener à bien cet exercice, devra être guidée par les **principales questions d'évaluation** ci-après qui pourront faire l'objet d'amendement par ladite expertise.

Critères	Questions
<p>Pertinence : La pertinence du projet repose sur la mesure selon laquelle les objectifs envisagés par le projet (4 effets / outcomes et 11 produits / outputs) sont en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels et priorités des groupes cibles et bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte physique, politique, économique, social, environnemental et institutionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le choix des activités du projet est-il lié aux problèmes de Genre identifiés dans le contexte programmatique de ce projet ? • Le choix des partenaires est-il pertinent à la situation des femmes et des groupes marginalisés ? • Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes ? • Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ? • Les activités et les résultats du projet sont -ils compatibles avec les objectifs nationaux et la réalisation de ces objectifs ? • La conception du projet est-elle articulée dans une structure cohérente ?
<p>Efficacité Le critère efficacité établit une comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints.</p> <p>Il s'agira d'analyser dans quelle mesure les 11 produits / outputs de PAF/AgriFeD ont été atteints ou sont sur le point d'être réalisés.</p> <p>L'intérêt étant de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les stratégies et les partenaires de mise en œuvre ont été de nature à permettre l'atteinte des résultats ? • Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle influencé l'efficacité du projet : y a-t-il eu une synergie avec les autres interventions sur le terrain ? • Y a-t-il eu un lien entre les activités de chaque partenaire de mise en œuvre pour de meilleurs changements induits par le projet ? • Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non réalisation des résultats escomptés ? • Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ? • Dans quelle mesure les ressources et les risques ont-ils été gérés pour atteindre les résultats ? • Un système de gestion axé sur les résultats (GAR) a-t-il été établi et mis en œuvre en lien avec le système GAR du Bureau pays ? • Quelles sont les retombées de l'intervention - prévues et imprévues, positives et négatives - y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ? • Les populations cibles du projet ont-elles réellement bénéficié des changements apportés par le projet ? Dans quelle mesure ces bénéficiaires ont-ils participé à la mise en œuvre ou à tout autre étape du cycle du projet ?
<p>Efficience L'efficience concerne la manière dont les ressources / intrants (ressources financières, partenariats développés, expertise, temps, etc.) sont converties de façon rationnelle en résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il utilisé les ressources (financière, humaine, technique) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ? • Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ? • Les mécanismes de coordination et d'appui mis en place par ONU Femmes pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ? Les niveaux - régional, national et local (le cas échéant) - seront à considérer ici. • Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation davantage optimale des ressources ?
<p>La durabilité Y a-t-il des dispositions prises pour assurer la continuité des acquis du projet PAF/AgriFeD après la fin du projet en 2021 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les partenaires de mise en œuvre ont-ils été engagés et formés tant sur le plan technique que sur le plan opérationnel pour assurer la continuité et mettre à l'échelle les activités du projet ? • Les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires locales et nationales ? • Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ? • Quelle est la probabilité que les avantages du projet soient maintenus sur le long terme après que le projet soit terminé.
<p>Evaluabilité Dans quelle mesure les indicateurs du projet sont-ils susceptibles de produire des informations utiles pour mesurer les résultats, la disponibilité des indicateurs pour une évaluation finale significative ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des indicateurs (SMART) pour mesurer les progrès et les résultats sont-ils disponibles ? • Existe-t-il un système de suivi pour collecter et systématiser les informations avec des responsabilités, des sources et une périodicité définie ? • Y a-t-il des indicateurs / des valeurs de référence qui nécessitent des informations supplémentaires ? Quel est le coût probable de ces données ?
<p>Prise en compte du genre et des Droits Humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les principes de genre et de droits humains ont-ils été intégrés dans les objectifs et les processus du projet ? • Quelles ont été les contraintes ou avantages (par exemple politiques, pratiques, bureaucratiques, etc.) pour le traitement des problèmes de genre et DH lors de la mise en œuvre ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ? • Les processus et activités mis en œuvre lors de l'intervention ont-ils été exempts de discrimination de la part de toutes les parties prenantes ?
<p>Inclusion du handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes handicapées, ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ? • Y a-t-il des personnes handicapées parmi les bénéficiaires du programme ? • Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?

APPROCHE METHODOLOGIQUE PROPOSEE

L'évaluation sera menée en conformité avec les lignes directrices d'évaluation d'ONU Femmes et les normes du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (GNUÉ), en particulier celles qui prescrivent l'intégration de la perspective des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans l'approche et le processus de l'évaluation. Le / La Consultant(e) sélectionné(e) devra exploiter et se suivre le Manuel de Gestion des Évaluations Sensibles au Genre d'ONU Femmes disponible [ici](#). La méthodologie de cette évaluation devra aussi assurer l'inclusion du handicap, en ligne avec la [Stratégie de Nations Unies pour l'inclusion du handicap](#).

La situation sanitaire actuelle au Sénégal relative à la pandémie Covid-19, demande une adaptation du processus d'évaluation pour assurer la conformité avec les règlements en vigueur au Sénégal et les mesures de prévention mise en place par les autorités. L'équipe d'évaluation pourra utiliser des méthodes adaptées à cette situation.

Le / La Consultant(e) sélectionné(e) utilisera une méthode combinant des approches quantitatives et qualitatives incluant une revue documentaire, et une collecte des données primaires, par exemple à travers des entretiens avec les personnes ressources clé, et des visites sur site avant la phase analyse et reporting. Le processus d'évaluation sera pleinement participatif de la phase de planification à l'étape du rapport final. Les détails sur la méthodologie seront développés par le / la Consultant(e) sélectionné(e) dans un rapport initial et partagés avec l'Équipe de Gestion de l'évaluation et au Groupe de Référence pour avis et approbation.

Sur la base d'un mapping détaillé des parties prenantes de PAF/AgriFeD, le / la Consultant(e) devra identifier et proposer les personnes ressources à interviewer, suivant la nature de l'interview et la fiabilité des réponses recherchées.

L'EMP devant être participative ; le / la Consultant(e) devra développer des outils et des méthodes de collecte qualitatives tenant compte et adaptés aux spécificités des bénéficiaires (les femmes agricultrices du milieu rural). Aussi, la méthodologie sera conçue de manière à garantir une haute qualité des données collectées sans qu'il n'ait une influence de l'environnement extérieur sur la qualité des informations collectées.

CALENDRIER ET PRODUITS ATTENDUS

La présente mission de consultation nationale est prévue sur une durée de **35 jours** à compter de la signature du contrat et devrait permettre de produire sept (07) livrables.

Le / La Consultant(e) ne pourra débuter la phase suivante (N) qu'après approbation du / des livrables considérés pour la phase précédente (N-1) du Comité de Gestion de l'Évaluation.

Les livrables attendus sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(1) Phase de démarrage - préparation (10 W-D)

Tâches	Nombre de jours	Livrables
Prise de contact / échanges avec l'équipe de gestion de l'évaluation (ONU Femmes) et le Groupe de Référence	10	<p>(1) Le rapport de démarrage / de conception initial soumis et approuvé par le Comité de Gestion de l'Évaluation : détaillant la compréhension par le / la consultant(e) de ce qui est évalué et pourquoi.</p> <p>Ce rapport devra également montrer comment chaque question d'évaluation sera abordée au moyen de méthodes proposées ; des sources de données proposées ; et les procédures de collecte de données.</p> <p>Le projet de rapport de démarrage doit par ailleurs inclure une proposition de calendrier des tâches, activités et livrables.</p>
Collecte et Revue documentaire		
Rédaction du rapport de conception initiale, qui décrit l'approche méthodologique de l'évaluation, et les outils de collecte et d'analyse de données		

(2) Phase de Collecte de données - Terrain (10 W-D)

Tâches	Nombre de jours	Livrables
Réaliser des visites sur site dans les zones cibles de PAF/AgriFeD terrain (enquête, focus-group, informateurs clé, etc.).	10	<p>(2) Atelier Présentation des constats préliminaires (power point)</p>
A noter que le plan de mission sur site devra être proposée dans le rapport de démarrage puis discuter et valider par l'Équipe de Gestion de l'Évaluation basée à ONU Femmes.		

(3) Phase d'Analyse de données, Synthèse et Reporting (15 W-D)

Tâches	Nombre de jours	Livrables
Classification, systématisation, contrôle de qualité et analyse des données ; et interprétation des premiers résultats	5	<p>(3) Projet de rapport final de l'EMP soumis et en ligne avec les standards GERAAS.</p> <p>Présentation PPT détaillant la méthodologie et les résultats et recommandations clés de l'EMP</p>
Rédaction du premier draft du rapport de l'EMP intégrant les résultats et recommandations clés	5	
Présentation du draft 1 de rapport de l'EMP au Groupe de référence et à l'Équipe de Gestion de l'Évaluation	2	<p>(4) Le rapport d'évaluation final aura pris en compte tous les commentaires reçus du Groupe de Référence et du Comité de Direction et sera rédigé en langue française.</p> <p>Tous les outils de collecte et autres outils / documents pertinents développés pendant l'exercice d'EMP seront mis dans la partie annexe du rapport.</p>
Prise en compte des observations du Groupe de Référence et de l'Équipe de Gestion de l'EMP et rédaction du rapport final de l'EMP	3	

⁸ Un **Groupe de Référence** de l'Évaluation sera mis en place pour : i) faciliter la participation des acteurs clés à toutes les phases de l'EMP ; ii) susciter une prise de conscience des différents besoins d'informations et ; iii) disséminer les résultats de l'évaluation.

Les paiements seront effectués comme suit :

- 20% du paiement total à la soumission du rapport de démarrage ;
- 5% du paiement total à la soumission du PPT et de la tenue de l'Atelier Présentation des constats préliminaires;
- 35% du paiement total à la livraison du pré-rapport ;
- 40% du paiement total à la livraison du rapport final d'évaluation ;

N.B.: Tout paiement est subordonné à la soumission des livrables et à leur approbation par le Groupe de Gestion de l'Évaluation. L'approbation sera faite sur la base des standards de qualité GERAAS (cf. Annexe 1 pour plus de détails 1).

Un rapport est réputé "final" lorsque le Groupe de Gestion de l'Évaluation estime qu'il reflète les suggestions d'amélioration.

ADMINISTRATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le / la Consultant (e) retenu (e) pour cette évaluation à mi-parcours, en aura l'entière responsabilité de sa bonne conduite. Selon les procédures internes ONU Femmes de gestion de performances de travaux liés aux Évaluations, le / la Consultant (e) sera sous placé(e) sous la supervision de deux groupes de travail qui sont : **(1) Le Groupe de Référence :**

Le groupe de référence est majoritairement constitué de personnes autres que le staff d'ONU femmes Sénégal. Ce groupe renforcera le caractère indépendant de l'évaluation et apportera des contributions techniques, depuis la validation des TDRs jusqu'au dépôt du rapport final.

Il est constitué des membres du Comité du Pilotage du Projet :

- **BNP Paribas / BICIS ;**
- **Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants ;**
- **Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural ;**
- **Ministère de l'Élevage et des Productions Animales;**
- **Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires ;**
- **La Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) ;**
- **Les agences sœurs du Système des Nations Unies (FAO, PAM) ;**
- **Les partenaires de mise en œuvre :**
 - **ADEPME;**
 - **SAED ;**
 - **ARD Saint-Louis ;**
 - **REFAN.**
- **ONU Femmes**

(2) L'Équipe de Gestion de l'évaluation :

Constitué d'une partie du staff d'ONU Femmes Sénégal et WCARO, ce groupe sera chargé de la gestion de l'évaluation, à ce titre, il organisera le processus de recrutement du / de la consultant (e) et fournira les données et informations nécessaires à l'équipe de l'évaluation. Il apportera toute l'assistance technique relative à la compréhension du programme par le / la Consultant(e). Le Groupe de Gestion est en charge d'assurer la qualité des livrables de l'évaluation, et de leur approbation.

Le groupe de gestion proposé serait composé des membres ci-après :

- **La Chargée de Projet « Autonomisation Économique des Femmes » ONU Femmes Sénégal ;**
- **Le Spécialiste Régional en Évaluation ONU Femmes WCARO ;**
- **L'Analyste Régionale en Évaluation ONU Femmes WCARO ;**
- **L'Analyste Business Support, Suivi et Reporting ONU Femmes Sénégal.**

Ainsi, le consultant prendra conseil auprès de ces groupes, pour toute question pouvant entraîner une modification des contenus des TDRs ou des démarches collégialement adoptées.

BUDGET INDICATIF DE L'ÉVALUATION

La somme allouée à l'évaluation est 12 000 Dollars Américains. Ce montant couvrira les honoraires du consultant et tout autre frais encourus en lien avec ce exercice d'EMP (ateliers de restitution, soutien administratif et de secrétariat, photocopies de la documentation, voyages, etc.). Un Budget détaillé sera développé à cet effet.

COMPÉTENCES REQUISES ET QUALIFICATIONS

L'évaluation à mi-parcours sera conduite par **un (e) consultant (e) national (e)** disposant des qualifications ci-dessous :

- Disposer d'un diplôme de Bac + 5 à Doctorat en Science Économiques ou dans une discipline connexe à celle-ci (Développement international, Droits de l'Homme, Études en Genre, Sciences Sociales, Statistiques, Agroéconomie, etc...);
- Avoir au moins 10 années d'expérience pertinente dans la conduite d'évaluation de projets et programmes de développement ;
- Avoir de l'expérience en analyse genre et agriculture résiliente aux changements climatiques ;
- Familiarité avec la gestion des évaluations sensibles au genre
- Avoir une bonne connaissance de l'économie familiale et du secteur informel ;
- Avoir déjà conduit des évaluations similaires ;
- Avoir une bonne connaissance en analyse de la pauvreté en particulier le secteur informel ;
- Disposer d'une excellente maîtrise de la communication écrite et parlée en Français et capacités professionnelles en Anglais ;
- Avoir une expérience en étude de filière et l'analyse des chaînes de valeurs
- Avoir une expérience de travail dans les régions d'intervention du programme ;
- Aisance dans la communication en Wolof et/ou Pular considérée comme un atout.

CODE DE CONDUITE (ÉTHIQUE)

ONU Femmes et les autres agences des Nations Unies ont élaboré des principes directeurs stricts sur l'éthique et le comportement des évaluateurs.

Ces codes de conduite font intégralement partie du contrat avec le consultant. Quelques exemples de comportement éthique dans la pratique :

- Le respect de la dignité et de la diversité ;
- Le droit à l'autodétermination ;
- Une représentation équitable ;
- Le respect des codes déontologiques relatifs aux groupes vulnérables (par exemple, l'éthique de la recherche impliquant des jeunes enfants ou des groupes vulnérables) ;
- La Réparation ;
- La confidentialité ;
- Éviter d'infliger des dommages.

SOURCES D'INFORMATION DISPONIBLES

Le consultant sélectionné pour l'évaluation du programme aura accès aux documents ci-dessous :

- ✓ Le document de programme proposé aux bailleurs pour financement et approuvé en interne par le Comité de Revue et d'Approbation des Projets ONU Femmes (PAC) ;
- ✓ Les rapports d'étape des partenaires de mise en œuvre ;
- ✓ Les rapports internes et externes du projet ;
- ✓ Les PVs de réunions du COPIL ;
- ✓ Le Cadre des ressources et des résultats ;
- ✓ Les PTA 2019, 2020 ;
- ✓ Le Cadre de Suivi et Évaluation ;
- ✓ La note stratégique d'ONU FEMMES Sénégal (2019 - 2022).

12.4. Liste des personnes interviewées

Tableau 11: Liste des personnes interviewées

No.	Prénom et Nom	Organisation	Sexe	Mode entretien
1	Rokhaya Gaye	ONU FEMMES	F	Ligne
2	Soutongnooma Yves KOALA	ONU FEMMES	H	Ligne
3	Seynabou SARR	ONU FEMMES	F	Ligne
4	Khadidjatou GUEYE	ONU FEMMES	F	Ligne
5	Oulimata SARR	ONU FEMMES	F	Ligne
6	Dieynaba NDIAYE WANE	ONU FEMMES	F	Ligne
7	Salimata BA	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	F	Ligne
8	Sokhna MBAYE DIOP	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	F	Ligne
9	Mouhamadou NDIAYE	BICIS/Sénégal	H	Ligne
10	Siré Dabo	Programme Alimentaire Mondial	F	Ligne
11	Absa SYLLA	Fédération Nationale Femmes Rurale	F	Ligne
12	Fatou MBAYE	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation	F	Ligne
13	Mouhamed NDIAYE	Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants	H	Ligne
14	Becaye BA	SAED/Direction Générale	H	Face-à-Face
15	Alassane BA	SAED/Direction Générale	H	Face-à-Face
16	Amadou THIAM	SAED/Direction Générale	H	Face-à-Face
17	Khali FALL	SAED/Direction Générale	H	Face-à-Face
18	Sebe KA	SAED/Direction Générale	F	Face-à-Face
19	Marie Madjigène DIENG	SAED/Direction Générale	F	Face-à-Face
20	Abdoulaye SOW	SAED/Direction Générale	H	Face-à-Face
21	Awa NIAKH	SAED/Délégation Dagana	H	Face-à-Face
22	Fatoumata DANFA	SAED/Délégation Dagana	F	Face-à-Face
23	Aminata LY	SAED/Délégation Dagana	F	Face-à-Face
24	Famata NIANG	SAED/Délégation Dagana	F	Face-à-Face
25	Fatoumata SOW	SAED/Délégation Dagana	F	Face-à-Face
26	Mbassla THIAM	SAED/Délégation Dagana	F	Face-à-Face
27	Mbargou LO	SAED/Délégation Bakel	H	Face-à-Face
28	Mamadou DIOUF FALL	SAED/Délégation Bakel	H	Face-à-Face
29	Ndeye Bodian	SAED/Délégation Bakel	F	Face-à-Face
30	Khady DIOP NDIAYE	SAED/Délégation Bakel	F	Face-à-Face
31	Paul Marie FAYE	SAED/Délégation Podor	H	Face-à-Face
32	Ibrahima BA	SAED/Délégation Podor	H	Face-à-Face
33	Mareme DIOP	SAED/Délégation Podor	F	Face-à-Face
34	Ousmane SOW	ARD/Saint Louis	H	Face-à-Face
35	Abdou Salam NDAO	ARD/Saint Louis	H	Face-à-Face
36	Mariane NDIAYE	ADEPME	F	Ligne
37	Rokhaya NDIAYE DIOP	ADEPME	F	Ligne
38	Djibril NDIONE	CNAAS	H	Ligne
39	Insa SOW	CNAAS	H	Ligne
40	Massaer DIOP	LBA (Saint Louis)	H	Face-à-Face
41	Joseph Christoph MBENGUE	BAOBAB/Siège	H	Ligne
42	Dieynaba DIACK	BAOBAB/Siège	F	Ligne
43	Mareme SENE	BAOBAB/Siège	F	Ligne
44	Mar SYLLA	BAOBAB/Saint Louis	H	Ligne
45	Moussa SARR	BAOBAB/Ross Béthio	H	Face-à-Face

No.	Prénom et Nom	Organisation	Sexe	Mode entretien
46	Korka DIAW	REFAN/VALLEE	F	Face-à-Face
47	Sawdiatou GUEYE	REFAN/Saint Louis	F	Face-à-Face
48	Maiïmouna DIOP	REFAN/Saint Louis	F	Face-à-Face
49	Safiatou MALL	REFAN/Saint Louis	F	Face-à-Face
50	Khady SOW	REFAN/Saint Louis	F	Face-à-Face
51	Thilo Ouatarara	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
52	Aminata KANE	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
53	Fati Abdoul DIALLO	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
54	Marie Demba SALL	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
55	Fatimata Abdoulaye Thimbo	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
56	Aminata DIALLO	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
57	Aminata Socé DIALLO	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
58	Oumou Khamidou KANE	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
59	Mariama DIALLO	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
60	Aby SY	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
61	Rouguyata Yoro BA	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
62	Fatimata DIOP	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
63	Jouly BA	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
64	Coumba CAMARA	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
65	Fati BA	REFAN/ Matam	F	Face-à-Face
66	Sokhna MBODJ	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
67	Diari Gaye THIAM	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
68	Amintou WADE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
69	Khady DIAGNE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
70	Kaltoum WADE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
71	Nago SALL	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
72	Rokhaya Gaye	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
73	Khady Gueye	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
74	Thioro SIDIBE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
75	Oumou FALL	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
76	Fatou Bintou WADE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
77	Coumba DIACK	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
78	Khady DIOP	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
79	Yacine FALL	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
80	Aminta DIOP	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
81	Alima MBODJ	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
82	Aby DIOP	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
83	Ndeye DIOP	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
84	Codou GAYE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
85	Fatou BA	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
86	Toko SALL	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
87	Ndombou SENE TALL	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
88	Fat DIOP SEYNI	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
89	Seynabou DIOP	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
90	Khary MBAYE GAYE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face

No.	Prénom et Nom	Organisation	Sexe	Mode entretien
91	Aïssata SY	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
92	Diama SOW	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
93	Anta NIANG	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
94	Boudy Boussou	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
95	Fama MBAYE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
96	Fatou DIOP	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
97	Mintou MBODJ	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
98	Seydane GUEYE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
99	Khardiata SY	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
100	Aminata DIOP	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
101	Awa Coumba FALL	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
102	Khardiata DIOP	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
103	Aya DIOP	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
104	Maimouna SARR	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
105	Boury SAMB	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
106	Haby KASSE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
107	Aïssata DIACK	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
108	Khoury GAYE	REFAN/Dagana	F	Face-à-Face
109	Seynabou THIAW	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
110	Aminata THIAW	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
111	Faty SY	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
112	Aïda DIA	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
113	Aïssatou GAYE	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
114	Kadiata GAYE	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
115	Aïssatou THIAW	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
116	Adama GAYE	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
117	Mame Gueye LY	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
118	Aïssata BA	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
119	Khady GUEYE MBODJ	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
120	Aminata NIANG	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
121	Seynabou KEBE	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
122	Coumba NDIOGO	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
123	Amina MBODJ	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
124	Fama KEBE	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
125	Aram DIOP	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
126	Aminata DIOP	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
127	Fama KEBE	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
128	Aminata DIOP	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
129	Rokhaya NDIAYE	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
130	Khady LY	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
131	Mareme SALL	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
132	Mareme NIANG	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
133	Fatou Thiène	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
134	Aïda NIANG	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
135	Fama KEBE	REFAN/Podor	F	Face-à-Face

No.	Prénom et Nom	Organisation	Sexe	Mode entretien
136	Fatoumata Moustapha SALL	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
137	Aminata Kalidou DIOP	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
138	Saly Ibrahima SY	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
139	Marieme SALL	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
140	Mariama DJIGO	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
141	Aminata NDIAYE	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
142	Marieme DIACK	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
143	Famata DIOP	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
144	Aïssata Hama ANNE	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
145	Mariama Mamadou DJIGO	REFAN/Podor	F	Face-à-Face
146	Marie CAMARA	REFAN/BAKEL	F	Face-à-Face
147	Bija CAMARA	REFAN/BAKEL	F	Face-à-Face
148	Maba CAMARA	REFAN/BAKEL	F	Face-à-Face
149	Aïta NDAO	REFAN/BAKEL	F	Face-à-Face
150	Mariata DIA	REFAN/BAKEL	F	Face-à-Face
151	Abibatou DIAKITE	REFAN/BAKEL	F	Face-à-Face
152	Aminata DIOP	Collège Jeune REFAN	F	Ligne
153	Fatou DIOP	Collège Jeune REFAN	F	Ligne
154	Fama SEYE	Collège Jeune REFAN	F	Face-à-Face
155	Fatimata Bongal Traore	Collège Jeune REFAN	F	Ligne
156	Kadiata CAMARA	Collège Jeune REFAN	H	Ligne
157	Mamadou DIAWA	SKTAERO SHUTTER	H	Ligne
158	Dicko SY	DICTAF	F	Ligne
159	Abdou Aziz Sow	Consultant	H	Ligne
160	Kader Fanta Ngom	Consultant	H	Ligne

12.5. Liste des documents consultés

ANSD. (2011). *Enquête Nationale Suivi Pauvreté au Sénégal*.

ANSD. (2015). *Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal*.

ANSD. (2019). *Situation économique et social du secteur agricole*.

BAD. (2015). *Empowering African Women: A agenda for Action. African Gender Index*. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-FR.pdf, consulté le 07 mars 2021.

Banque Mondiale. (2021). *Indicateur de développement dans le monde*, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.EMP.VULN.MA.ZS>, consulté le 07 mars 2021.

DAPSA. (2014). *Enquête Nationale Agricole*.

DPEE. (2019). *Situation économique et financière 2019 et perspectives 2020*.

Etat Sénégal. (2021). *Riposte à la pandémie du nouveau COVID-19: Rapport de situation N°88 du 29 mars 2021*.

FAO. (2017). *FAOSTAT*: <http://www.fao.org/faostat/en/#data/GL>, consulté le 07 mars 2021.

FAO. (2018). *AQUASTAT*. <http://www.fao.org/aquastat/en/>, consulté le 07 mars 2021.

PNUD. (2019). *Rapport sur le développement humain*.

UNDESA. (2019). *Database on population*. <https://www.un.org/en/desa>, consulté le 07 mars 2021.

World Bank. (2019). *Country Overview, Senegal Context*. World Bank. Latest updated: Apr 13, 2019: <https://www.worldbank.org/en/country/senegal/overview#3>.

12.6. Méthodologie

Guide d'entretien pour ONU Femmes / Membres comités de pilotage

Pertinence

- Selon vous, comment est-ce que la conception du projet PAF/AgriFeD a tenu en compte des problèmes de genre rencontrés dans le secteur agricole au niveau de la zone d'intervention du projet ?
- Pensez-vous que la problématique de genre dans le secteur de l'agriculture a-telle était suffisamment prise en compte par le projet ?
- Pour la mise en œuvre du projet PAF/AgriFeD, ONU Femmes a signé des protocoles avec la SAED, ARD, ADEPME, REFAN et le ministère de la femme de la famille et du genre. Pensez-vous que ces partenaires sont pertinents pour prendre en charge la problématique de genre dans le secteur de l'agriculture que le projet cherche à résoudre dans la zone ?
- Quel est votre appréciation de la stratégie de ciblage des femmes bénéficiaires des appuis du PAF/AgriFeD ? Est-elle claire et pertinente ? Permet-elle de toucher les groupes les plus vulnérables parmi les femmes, les jeunes femmes, les femmes vivant avec un handicap membre du REFAN ?
- Les besoins et les problèmes identifiés au départ pendant la conception du projet sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? S'ils ont connu une évolution, lesquelles et quelle a été la capacité de réactivité du projet face au changement et à l'émergence d'autres besoins et priorités ?
- Selon vous, comment le projet est-il aligné sur les priorités nationales définies dans les documents de politiques, stratégies et programmes nationaux de développement ?

Efficacité

Quels sont les principaux progrès réalisés ou résultats atteints par le projet dans les domaines suivants :

- a. L'accès et la sécurisation foncière pour les femmes
- b. L'augmentation de la productivité agricole des femmes à travers l'innovation et l'accès aux technologies résilientes au changement climatique
- c. L'accès au financement des femmes
- d. Dans le domaine de l'entrepreneuriat agricole et l'accès aux marchés des femmes
- e. Gouvernance du REFAN

Quels sont, selon vous, les trois facteurs les plus importants, qui favorisent le succès du projet ?

Quelles sont les trois plus importants obstacles entravant toujours l'atteinte de ces résultats ?

Selon vous, dans quelle mesure la stratégie de partenariat développée par le projet a-t-elle contribué ou est entrain de contribuer à l'atteinte de résultats visés par le projet ?

Selon vous, comment les ressources du projet et les risques ont été gérées pour favoriser l'atteinte des résultats ?

Quels ont été les retombées prévues et non prévues, positives ou non positives générées par le projet au plan social, économique, environnemental, politique ?

Quels sont selon les principaux changements qui ont découlé du projet et à qui bénéficient-ils réellement ?

Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises dans l'atteinte des résultats ?

Quels sont les défis à relever pour l'atteinte des résultats d'ici la fin du projet

Efficiéce

Pouvez-vous me parler de la structure et de l'approche de gestion et de coordination du PAF/AgriFeD ?

Quels sont les points forts de l'approche de gestion et de contrôle ?

Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ?

Quelles sont les faiblesses de l'approche de gestion et de coordination ?

Des changements dans l'approche de gestion ont-ils été nécessaires jusqu'à présent ?

Si oui, qu'est-ce qui a changé et pourquoi ?

Est-ce que des changements ont été apportés et sont-ils efficaces ?

Pouvez-vous nous parler de la qualité de la Planification des activités ?

Est-elle réalisée à temps ?

Les ressources financières sont-elles mises à disposition des partenaires dans les délais ?

Comment ce processus pourrait-il être amélioré ?

Pouvez-vous nous parler de la gestion financière du projet, l'état actuel des dépenses est-il conforme à la mise en œuvre du projet ?

Y a-t-il des problèmes clés concernant les dépenses du projet et le contrôle financier et la justification ?

Les mesures de surveillance et de contrôle financiers sont-elles appropriées et fonctionnelles pour offrir des rapports clairs sur les dépenses du projet ?

Comment et avec quelle fréquence les informations sur les dépenses et le budget du projet sont-elles communiquées ?

Durabilité

Selon vous, dans quelle mesure les partenaires de mise en œuvre ont-ils été engagés et formés tant sur le plan technique que sur le plan opérationnel et de gouvernance (Ex REFAN) pour assurer la continuité et mettre à l'échelle les activités du projet ?

Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ?

Dans quelle mesure les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires publiques et privés ?

Est-il probable que les activités promues par le projet continuent une fois que le financement du projet aura pris fin ? Dans l'affirmative, comment ?

Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises pour la durabilité des résultats obtenus par le projet ?

Quels sont les défis à relever pour garantir la durabilité des résultats du projet ?

Evaluabilité

Selon vous, les indicateurs du projet sont-ils spécifiques, mesurables, atteignables et réalisable dans le temps afin pour mesurer les progrès et les résultats ?

Existe-t-il un système de suivi du projet fonctionnelle destiné à collecter et systématiser les informations avec des responsabilités, des sources et une périodicité définie au niveau ONU Femmes et des partenaires de mise en œuvre ?

Y a-t-il des indicateurs et/ou des valeurs de référence qui nécessitent des informations supplémentaires pour les collecter ? Quel est le coût probable de ces données ?

Genre et droits humains et inclusion handicap

Dans quelle mesure les principes de genre et de droits humains ont-ils été intégrés dans les objectifs et les processus du projet ?

Quelles ont été les contraintes ou avantages (par exemple politiques, pratiques, bureaucratiques, etc.) pour le traitement des problèmes de genre et DH lors de la mise en œuvre ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?

Les processus et activités mis en œuvre lors de l'intervention ont-ils été exempts de discrimination de la part de toutes les parties prenantes ?

Les personnes handicapées, ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

Y a-t-il des personnes handicapées parmi les bénéficiaires du programme ?

Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?

GUIDE ENTRETIEN DES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET DES AUTRES PARTENAIRES

Nom et Prénom	
Sexe	
Âge	
Institution	- Departemental / Regional / National
Niveau de responsabilité	
Fonction	
Contact	

Background Questions

Pouvez-vous me dire le nom de l'organisation pour laquelle vous travaillez, le poste que vous occupez et depuis combien de temps êtes-vous impliqué dans le PAF/AgriFeD ?

Quel est votre degré d'implication dans la conception et la mise en œuvre du projet en relation avec votre organisation ?

Pertinence

Peut-on partager sur la façon dont la conception du projet PAF/AgriFeD s'aligne sur les missions, objectifs et priorités de (1) votre organisation et (2) les besoins des femmes ?

En quoi le choix de votre institution est-il pertinent pour prendre en charge la problématique des femmes agricultrices dans la zone ? Quels sont vos points forts et vos points faibles ?

Quel est votre point de vue sur la stratégie de ciblage des femmes bénéficiant des appuis du projet? Est-elle clairement définie? Doit-elle améliorer et comment?

Selon vous, les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet et de votre institution à faire face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?

Selon vous, quelles sont les besoins non pris en charge par le projet et qui s'avèrent pertinents pour promouvoir l'autonomisation des femmes dans l'agriculture ?

Efficacité

Le projet a signé des protocoles avec d'autres partenaires (ARD, REFAN, ADEPME), quels sont les liens développés entre votre institution et les autres partenaires pour améliorer l'efficacité du projet?

Existe-t-il des cadres de concertation entre les partenaires? Si oui, comment appréciez-vous leur niveau de fonctionnement et importance?

Quels sont les principaux progrès réalisés ou résultats atteints par votre institutions dans le cadre du PAF/AgriFeD?

Quels sont les progrès réalisés dans le cadre de la gouvernance du REFAN ?

Quels sont, selon vous, les trois facteurs les plus importants, qui favorisent le succès du projet dans la mise en œuvre de ce pilier et projet de manière globale?

Quelles sont les trois plus importants obstacles entravant toujours l'atteinte de ces résultats dans la mise en œuvre de ce pilier et le projet de manière global?

Quel a été le rôle joué par votre institution dans l'atteinte de ces résultats?

Selon vous, comment les ressources du projet et les risques ont été gérées pour favoriser l'atteinte des résultats?

Quels ont été les retombées prévues et non prévues, positives ou non positives générées par le projet au plan social, économique, environnemental, politique?

Quels sont selon les principaux changements qui ont découlé du projet et à qui bénéficient-ils réellement?

Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises dans l'atteinte des résultats?

Quels sont les défis à relever pour l'atteinte des résultats d'ici la fin du projet

Efficience

Pouvez-vous me parler de la structure et de l'approche de gestion et de coordination du PAF/AgriFeD?

- Quels sont les points forts de l'approche de gestion et de contrôle ?
- Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ?
- Quelles sont les faiblesses de l'approche de gestion et de coordination ?
- Des changements dans l'approche de gestion ont-ils été nécessaires jusqu'à présent ?
- Si oui, qu'est-ce qui a changé et pourquoi ?
- Est-ce que des changements ont été apportés et sont-ils efficaces ?

Pouvez-vous nous parler de la qualité de la planification des activités ?

- Est-elle réalisée à temps ?
- Les ressources financières sont-elles mises à disposition des partenaires dans les délais?
- Comment ce processus pourrait-il être amélioré ?

Pouvez-vous nous parler de la gestion financière du projet, l'état actuel des dépenses est-il conforme à la mise en œuvre du projet ?

- Y a-t-il des problèmes clés concernant les dépenses du projet et le contrôle financier et la justification ?
- Les mesures de surveillance et de contrôle financiers sont-elles appropriées et fonctionnelles pour offrir des rapports clairs sur les dépenses du projet ?
- Comment et avec quelle fréquence les informations sur les dépenses et le budget du projet sont-elles communiquées ?

Durabilité

Selon vous, dans quelle mesure les partenaires de mise en œuvre ont-ils été engagés et formés tant sur le plan technique que sur le plan opérationnel pour assurer la continuité et mettre à l'échelle les activités du projet ?

Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ?

Dans quelle mesure les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires publiques et privés ?

Est-il probable que les activités promues par le projet continuent une fois que le financement du projet aura pris fin ? Dans l'affirmative, comment ?

Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises pour la durabilité des résultats obtenus par le projet ?

Quels sont les défis à relever pour garantir la durabilité des résultats du projet ?

Evaluabilité

Selon vous, les indicateurs du projet sont-ils spécifiques, mesurables, atteignables et réalisable dans le temps afin pour mesurer les progrès et les résultats?

Existe-t-il un système de suivi du projet fonctionnelle destiné à collecter et systématiser les informations avec des responsabilités, des sources et une périodicité définie au niveau ONU Femmes et des partenaires de mise en œuvre ?

Y a-t-il des indicateurs et/ou des valeurs de référence qui nécessitent des informations supplémentaires pour les collecter ? Quel est le coût probable de ces données ?

Genre et droits humains et inclusion handicap

Dans quelle mesure les principes de genre et de droits humains ont-ils été intégrés dans les objectifs et les processus du projet ?

Quelles ont été les contraintes ou avantages (par exemple politiques, pratiques, bureaucratiques, etc.) pour le traitement des problèmes de genre et DH lors de la mise en œuvre? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?

Les processus et activités mis en œuvre lors de l'intervention ont-ils été exempts de discrimination de la part de toutes les parties prenantes ?

Les personnes handicapées, ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

Y a-t-il des personnes handicapées parmi les bénéficiaires du programme ?

Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?

Guide d'entretien avec les populations bénéficiaires

Background Questions

Identification de la personne interviewée :

Nom et Prénom		
Sexe		
Âge		
Facteurs de vulnérabilité	Handicap	
	Veuf/Veuve	
	Femme	
	Jeune	
	Autre :	
Commune		
Village		
Activités principales		
Appui reçu de projet		

Depuis quand êtes-vous engagé dans les activités du PAF/AgriFeD ?

Quelles activités avez-vous fait avec le projet depuis 2019 ?

Quel était le but de ces activités ?

Pour chaque activité, décrivez tous les bénéfices que vous y tirez :

- o Activité 1 :
- o Activité 2 :
- o Activité 3 :

Comment avez-vous été choisi pour bénéficier des actions du projet ?

Selon vous, existe-t-il d'autres personnes qui auraient du bénéficier du projet et qui ne le sont pas ?

De quelle manière est-ce que le PAF/AgriFeD a contribué ou est entrain de contribuer à l'autonomisation des femmes de votre communauté et à leur résilience au changement climatique ?

Selon vous, quelles peuvent être les conséquences éventuelles qui pourraient découler de l'autonomisation des femmes ?

Selon vous, quel est l'aspect le plus réussi du PAF/AgriFeD dans les activités qu'il mène ?

Selon vous, quel est l'aspect le moins réussi du projet ?

Quelles sont les trois facteurs qui favorisent le succès du projet dans votre communauté ?

Quelles sont trois facteurs qui entravent la réussite du projet dans votre communauté ?

Savez-vous ce que le PAF/AgriFeD planifie de faire avec vous dans les six mois à venir ?

Si Oui, Quoi ?

Quel a été votre degré de participation à la planification des activités du projet ?

Quels changements pensez-vous que le PAF/AgriFeD devait apporter pour mieux vous bénéficier ?

Est-ce que le soutien que le PAF/AgriFeD vous offre à vous et à votre communauté est suffisant en termes de ressources et d'activités ?

Avec qui communiquez-vous pour exprimer vos préoccupations ou vos problèmes concernant la mise en œuvre du PAF/AgriFeD ?

Pensez-vous que les réalisations du projet PAF/AgriFeD dans votre communauté seront maintenues après la fin de la mise en œuvre du projet ?

Si Oui, quelles conditions sont nécessaires pour cette continuation ?

Si non, pourquoi ?

Autres outils analyse sensibilité genre applicables aux femmes, REFAN et partenaires de mise en oeuvre

Cadre de Harvard qui se présente en deux outils :

- Profil d'accès et de contrôle

Ressources fournis par le projet	Qui a accès ?				Qui gère/contrôle			
	FJ	FM	FNM	FH	FJ	FM	FNM	FH

FJ= Femme Jeune, FM= Femme Membre, FNM= Femme Non Membre, FH=Femme Handicapée

- Facteurs déterminants

Facteurs	Impacts	Contraintes
Accès aux formations	Sur la division du travail entre les femmes (jeunes ou vivant avec handicap)	
Accès crédit		
Accès Foncier		
Culturels et religieux		
COVID-19		
Accès au crédit	Sur l'accès aux ressources entre les femmes (jeunes ou vivant avec handicap)	
Partenariat (structures de MO)		
Accès au foncier		
Accès aux formations et résilience		
Institutionnels (Projet)		
COVID-19	Sur le contrôle des ressources entre les femmes (jeunes ou vivant avec handicap)	
Partenariat (structures de MO)		
Crédit		
Foncier		
Culturels et religieux		
COVID-19		

Outil 2 : AFOM est destiné aux organisations partenaires de mise en œuvre du projet

Forces

Faiblesses

Opportunités

Menaces

Matrice d'évaluation

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Dans quelle mesure les objectifs envisagés par le projet (4 effets / outcomes et 11 produits / outputs) sont-ils en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels et priorités des groupes cibles et bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte physique, politique, économique, social, environnemental et institutionnel.			
Dans quelle mesure le choix des activités du projet est-il lié aux problèmes de Genre identifiés dans le contexte programmatique de ce projet ?	Degré d'alignement des activités avec les problèmes de genre identifiés Niveau de satisfaction des parties prenantes	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports d'études diagnostiques, compte rendu mission de préparation et consultations du public	Études documentaires, interviews, témoignages des femmes, des institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet Triangulation
Le choix des partenaires est-il pertinent à la situation des femmes et des groupes marginalisés ?	Niveau de satisfaction des parties prenantes Niveau d'adéquation entre les missions et offres de services des partenaires avec les besoins des femmes	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Protocoles d'accords	Études documentaires, interviews des producteurs, de représentants des institutions publiques Interview des représentants des institutions Triangulation
Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes ?	Niveau de satisfaction des parties prenantes sur le ciblage	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet, étude stratégie de ciblage	Études documentaires, interviews des producteurs, de représentants des institutions publiques Interview des représentants des institutions Triangulation
Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?	Listes des besoins et problèmes nouveaux apparus au cours de la mise en œuvre du projet Preuves de flexibilité du projet Nombres des mesures d'adaptation prises par le projet en réponse aux besoins et problèmes nouveaux	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapport étude	Études documentaires, interviews des producteurs, de représentants des institutions publiques Interview des représentants des institutions Triangulation
Les activités et les résultats du projet sont-ils compatibles avec les objectifs nationaux et la réalisation de ces objectifs ?	Niveau de satisfaction des parties prenantes Nombres d'action ou objectifs alignés sur les objectifs nationaux	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet	Études documentaires, interviews des producteurs, de représentants des institutions publiques Interview des représentants des institutions ; Triangulation
La conception du projet est-elle articulée dans une structure cohérente ?	Degré d'alignement de la logique d'intervention avec l'impact du projet Degré d'articulation des différentes composantes du document de projet	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet	Études documentaires, interviews des producteurs, de représentants des institutions publiques Interview des représentants des institutions Triangulation
Efficacité : Progrès vers les résultats : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
Est-ce que les stratégies et les partenaires de mise en œuvre ont été de nature à permettre l'atteinte des résultats ? Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle influencé l'efficacité du projet : y a-t-il eu une synergie avec les autres interventions sur le terrain ? Y a-t-il eu un lien entre les activités de chaque partenaire de mise en œuvre pour de meilleurs changements induits par le projet ?	Nature et nombre de stratégies mises en place Nombre de partenariats établis Nombre de partenariats jugés efficaces Nombre de partenariats jugés non fructueux Existence de cadre de concertation entre les partenaires de mise en œuvre Nombre et nature des synergies établies avec les autres interventions sur le terrain	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation

Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non réalisation des résultats escomptés ?	Niveau d'atteinte des résultats (nombre produits réalisés nombre de résultats atteints, nombre d'objectifs atteints) à mi-parcours Degré de satisfaction des parties prenantes sur le niveau d'atteinte des produits, résultats et objectif du projet Liste des causes justifiant la non réalisation des résultats	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ?	Nombre de produits, biens et services fournis par le projet ayant entraîné l'obtention des résultats	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Dans quelle mesure les ressources et les risques ont-ils été gérés pour atteindre les résultats ?	Existe d'une matrice des risques Existence de plan de mitigation des risques identifiés Niveau de mise en œuvre du plan de gestion des risques	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Quelles sont les retombées de l'intervention - prévues et imprévues, positives et négatives - y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?	Existence de retombées prévues et non prévues, positives et négatives	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Les populations cibles du projet ont-elles réellement bénéficié des changements apportés par le projet ? Dans quelle mesure ces bénéficiaires ont-ils participé à la mise en œuvre ou à tout autre étape du cycle du projet?	% de femmes (adultes, jeunes et handicapés) bénéficiaires Représentativité des femmes dans la mise en œuvre des activités du projet	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Efficience : Mise en œuvre et gestion : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
Le projet a-t-il utilisé les ressources (financière, humaine, technique) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ?	Plan de travail exécuté comme prévu Délai dans la réalisation des activités et atteinte des résultats Retard dans la mise en œuvre Rapport taux exécution financière et physique Taux d'engagement	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ?	Utilisation rationnelle du personnel Existence de synergies d'actions avec d'autres projets Effets leviers	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Les mécanismes de coordination et d'appui mis en place par ONU Femmes pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ? Les niveau - régional, national et local (le cas échéant) - seront à considérer ici.	Composition du personnel du projet Organigramme du projet Fonctionnement de la structure organisationnelle	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation davantage optimale des ressources ?	Existence de stratégies proposées	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Dans quelle mesure les partenaires de mise en œuvre ont-ils été engagés et formés tant sur le plan technique que sur le plan opérationnel pour assurer la continuité et mettre à l'échelle les activités du projet ?	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet
Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ?	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet
Les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires locales et nationales ?	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet
Quelle est la probabilité que les avantages du projet soient maintenus sur le long terme après que le projet soit terminé.	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet

Evaluabilité : Dans quelle mesure les indicateurs du projet sont-ils susceptibles de produire des informations utiles pour mesurer les résultats, la disponibilité des indicateurs pour une évaluation finale significative ?			
Des indicateurs (SMART) pour mesurer les progrès et les résultats sont-ils disponibles ?	Nombre d'indicateurs SMART	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Existe-t-il un système de suivi pour collecter et systématiser les informations avec des responsabilités, des sources et une périodicité définie ?	Existence d'un système de suivi Fonctionnement du système de suivi	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Un système de gestion axé sur les résultats (GAR) a-t-il été établi et mis en œuvre en lien avec le système GAR du Bureau pays ?	Existence d'un système de gestion axé sur les résultats Degré d'efficacité du système de suivi-évaluation Niveau d'alignement entre les indicateurs du projet avec celui du bureau pays	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Y a-t-il des indicateurs / des valeurs de référence qui nécessitent des informations supplémentaires ? Quel est le coût probable de ces données	Liste et nature des indicateurs nécessitant des valeurs de référence Coût de la collecte	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Genre et droits humains : Dans quelle mesure le genre et les droits humains ont été prise compte dans le cycle du projet ?			
Dans quelle mesure les principes de genre et de droits humains ont-ils été intégrés dans les objectifs et les processus du projet ?	Preuves de l'intégration du genre et des droits humains	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Quelles ont été les contraintes ou avantages (par exemple politiques, pratiques, bureaucratiques, etc.) pour le traitement des problèmes de genre et DH lors de la mise en œuvre? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?	Liste et nature des contraintes et avantages Nature des efforts déployés pour surmonter les contraintes	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Les processus et activités mis en œuvre lors de l'intervention ont-ils été exempts de discrimination de la part de toutes les parties prenantes ?	Existence et nature des discriminations	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Inclusion handicap : Dans quelle mesure l'inclusion du handicap a été prise en compte dans la conception, la mise en œuvre du projet ?			
Les personnes handicapées, ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	Preuve de l'implication des personnes handicapées	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Y a-t-il des personnes handicapées parmi les bénéficiaires du programme ?	Nombre de personnes handicapées bénéficiaires	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, Membres comité pilotage Document de projet Rapports des partenaires Rapports d'activité du projet	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?	Liste et natures des barrières	REFAN, SAED, ARD, ADEPME, ONU Femmes, COPIL, Prodoc Rapports	Études documentaires, interviews, témoignages, institutions partenaires, observation directe,

12.7. Cadre de résultats

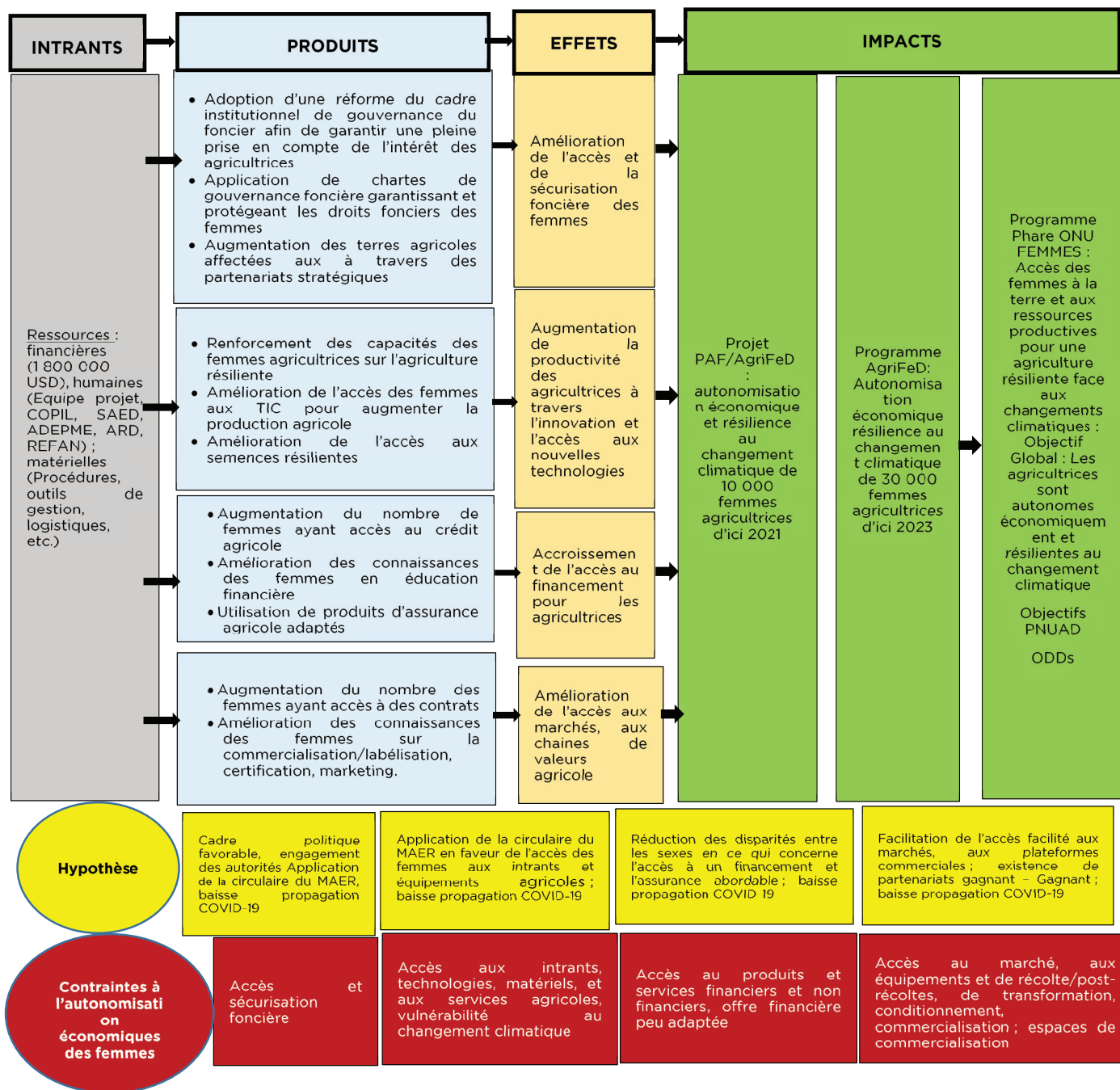
Tableau 12: Cadre de résultat

Objectif Global: A l'horizon 2021, autonomiser 10 000 agricultrices sénégalaises et renforcer leur résilience face aux changements climatiques					
Indicateurs de suivi	Valeurs de référence (2018)	Valeurs cibles (cumulatives)			Source de Vérification
		2019	2020	2021	
• Nombre d'agricultrices ayant accès à des techniques agricoles résilientes	0	2000	10000	10000	- Rapports d'évaluation à mi-parcours et final du projet - Rapports d'avancement des partenaires de mise en œuvre - Rapport périodique de suivi des opérations de la plateforme BfW
• % de femmes agricultrices ayant accès au foncier	0%	5%	10%	15%	
• % de femmes agricultrices ayant accès au financement	0%	1%	10%	15%	
• % de femmes commercialisant leur produits via la plateforme BfW ou autres technologies	0%	0%	5%	10%	
Résultat 1 : L'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés					
Indicateur 1A. Existence d'un cadre de référence opérationnel incluant des mesures spéciales garantissant l'égalité des droits des femmes à posséder et à contrôler des terres	Non	Non	Oui	Oui	- Rapport de la revue documentaire des cadres et dispositifs favorisant l'accès des femmes à la terre (loi, décrets d'application, PV conseils municipaux, CR Conseils des Ministres, Circulaires, etc.) - Rapport d'avancement Partenaires de mise en œuvre - Base de données socio-économiques SAED - Rapports d'évaluation à mi-parcours et final du Projet
Indicateur 1B : Existence d'une politique agricole sensible au genre	Non	Non	Oui	Oui	
Indicateur 1C: % de périmètres aménagés affectés aux femmes	TBD	10%	15%	20%	
Indicateur 1D. Nombre de femmes au niveau des zones d'intervention du programme titulaires de certificats/attestations d'affectation foncières à la fin du programme	TBD	500	3000	5000	
Produit 1.1. Le cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural est reformé afin de garantir une pleine prise en compte de l'intérêt des agricultrices dans l'accès au foncier					
Indicateur 1.1A : Nombre de Plans d'actions locaux développés en faveur de l'accès des femmes au foncier	0	5	15	20	- PV Conseils Municipaux - Rapport ateliers de sensibilisation / formation - Rapport d'avancement des partenaires de mise en œuvre
Indicateur 1.1B: Nombre d'autorités nationales et locales sensibilisées à la nécessité de garantir aux femmes l'accès et la propriété des terres	0	35	75	100	
Produit 1.2. Des chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits foncières des femmes sont adoptés et mis en place localement en application à la loi nationale					
Indicateur 1.2A : Nbre de collectivités territoriales ayant adopté/mis en place des mesures (plans d'actions, chartes, etc.) pour faciliter l'accès des femmes au foncier	3	7	25	30	- PV Conseils Municipaux - Rapports ateliers de formation - Rapports mission de suivi / supervision des partenaires de mise en œuvre (ARD)
Produit 1.3. Plus d'affectations foncières sont accordées aux femmes à travers des partenariats stratégiques avec les programmes existants					
Indicateur 1.3A: Nombre de protocoles d'accords signés avec des programmes/organismes similaires actifs dans la promotion de l'accès des femmes au foncier rural	0	1	2	3	- PV rencontres - Protocoles d'accord
Indicateur 1.3B: Nombre de conventions municipales intégrant la clause de 15% de terres aménagées au profit des femmes	0	10	15	20	- Conventions - Rapport de missions, - PV réunions conseils municipaux
Résultat 2. La productivité des agricultrices à travers l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies est renforcée de manière durable					
Indicateur 2A : Taux d'accroissement des rendements agricoles de l'agri-business des femmes d'ici à 2021	23%	25%	27%	30%	- Rapports périodiques de suivi de la SAED et des autres partenaires de mise en œuvre - Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
Produit 2.1. Les capacités des femmes agricultrices sont renforcées à travers des modules de formation sur l'agriculture résiliente					
Indicateur 2.1A : Nbre de femmes avec des capacités renforcées en agriculture résiliente après test	0	250	4 000	5 000	- Résultats test post-formation - Rapports de formation
Produit 2.2. [ADEPME] Les femmes ont accès aux informations et aux nouvelles technologies pour améliorer la production agricole					
Indicateur 2.2A : Nbre de femmes avec des capacités démontrées à utiliser la plateforme BfW (Buy from Women) après Test	0	0	750	1 000	
Produit 2.3. Les femmes ont davantage accès aux semences adaptées et aux équipements de production					
Indicateur 2.3A : Nombre d'agricultrices actives au niveau des zones d'intervention ayant accès à des semences adaptées au stress climatique	0	700	5 000	10 000	- Rapport de missions de suivi et de supervision de la SAED et la DRDR - Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
Indicateur 2.3B : % de périmètres aménagés affectés aux femmes dotées de système d'irrigation, d'équipements de production et de stockage	0	10%	20%	30%	
Résultat 3. Accroissement de l'accès au financement pour les agricultrices					
Indicateur 3A : Nbre d'agricultrices au niveau des zones d'intervention ayant eu accès au financement (Ligne de crédit, assurance agricole, formation) de leur campagne agricole	0	200	3 000	5 000	- Rapports de formation - Rapports et PV de réunions UN Women et Etablissements de Crédit et d'Assurance Agricole - Bilans annuels des institutions financières partenaires - Rapport de suivi des partenaires de mise en œuvre

Produit 3.1. [ADEPME] Une ligne de crédit est mise en place pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du projet					
Indicateur 3.1A : Nombre d'institutions financières rencontrées / démarchées pour faciliter l'accès des femmes à une ligne de crédit.	1	2	3	4	- Rapports et PV de réunions UN Women et Etablissements de Crédit et d'Assurance Agricole - Bilans annuels des institutions financières partenaires
Produit 3.2. [ADEPME] Les capacités des femmes en éducation de base et éducation financière sont renforcées					
Indicateur 3.2A : Nbre de femmes responsables de Groupements (GIE, GPF, etc.) participant à la formation en éducation financière de base ayant passé avec succès le test de vérification des connaissances après les formations	0	100	1 000	2 000	Rapport d'analyse des fiches d'évaluation
Produit 3.3. [ADEPME] Des produits d'assurance agricoles adaptés aux agricultrices sont développés et promus					
Indicateur 3.3A : % de femmes bénéficiaires de l'appui du programme dans les zones cibles souscrivant à la police d'assurance agricole	0%	10%	20%	40%	- Rapport d'analyse des polices d'assurance - Bilan annuel des Etablissements d'Assurance
Indicateur 3.3B : Existence d'une police d'assurance adaptée aux besoins et aux profils des bénéficiaires du PAF/AgriFeD	Non	Non	Oui	Oui	
Résultat 4. Accès aux activités à valeur ajoutée et accès aux marchés					
Indicateur 4A : Nombre de Femmes ayant accès aux nouvelles activités à haute valeur ajoutée	0	100	200	500	Rapports de suivi de la SAED
Indicateur 4B : % d'agricultrices ayant accès aux plateformes de commercialisation à travers leurs coopératives	0	0%	7,5%	10%	- Rapport de suivi de la plateforme BfW - Rapports périodiques de suivi des plateformes de commercialisation
Produit 4.1. [ADEPME] Des mécanismes de vente contractuels sont promus afin d'assurer des débouchés aux femmes					
Indicateur 4.1A : % de la production des agricultrices encadrées/couverts par le programme couvert par contrat de commercialisation	0%	10%	15%	30%	- Rapports périodiques des partenaires sur les contrats d'achats - Rapports de suivi de la plateforme BfW - Rapports périodiques des plateformes de commercialisation
Indicateur 4.1B: % de femmes qui utilisent la plateforme BfW pour commercialiser ses produits	0%	0%	10%	15%	
Produit 4.2. [ADEPME] Les capacités des femmes dans la commercialisation - labélisation, certification, marketing, et packaging sont renforcées					
Indicateur 4.2A : % de femmes ayant passé le test - avec succès - en lien avec les formations sur le renforcement des capacités dans la transformation, commercialisation, labélisation, certification, marketing et packaging	0	20%	30%	50%	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet) Rapport post formation

12.8. Théorie du changement

Tableau 13 : Théorie du changement



12.9. Note analyse du partenariat

- L'ADEPME et ONU Femmes ont signé un protocole d'accord en juillet 2019 et couvrant la période du 01 août 2019 au 30 juillet 2020. Le protocole a été prorogé jusqu'en décembre 2020. Dans ce cadre, l'ADEPME contribue à la mise en œuvre du Pilier 3 « mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses » et du Pilier 4 « soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à forte valeur ajoutée et aux débouchés porteurs ». L'ADEPME est l'agence dédiée au développement et à l'encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), en référence à son décret de création n°2013-996 du 16 juillet 2013 abrogeant et remplaçant le décret 2001-1030 du 29 novembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ADEPME. Parmi ces missions, figurent le renforcement des capacités des entrepreneurs hommes et femmes, l'assistance des PME existantes, l'encadrement des PME en difficulté, la formalisation des PME en difficulté et la promotion de l'esprit d'entreprise, la création d'entreprise, le suivi des PME bénéficiant de financement, etc. Le partenariat entre l'ADEPME et ONU Femmes a été mis en œuvre de manière satisfaisante et a significativement contribué à l'atteinte des résultats des Piliers 3 et 4 « accès au financement » et « accès au marché », respectivement. Tous les rapports techniques et financiers contractuels ont été élaborés et transmis dans des délais raisonnables. La qualité des rapports produits est positivement appréciée, mais reste généralement focalisée sur les actions réalisées plutôt que sur les résultats atteints et les effets produits. Toutes les activités prévues ont été réalisées et les cibles ont été entièrement atteintes et dépassées pour certaines. Dans le Pilier 3 « l'accès au financement », des sessions d'information, de sensibilisation et de formation ont été réalisées et ont couvert des thématiques sur l'éducation financière, les politiques de crédit des institutions financières, l'assurance agricole, l'élaboration de business plan, etc. Dans le Pilier 4 « accès aux marchés et aux produits à forte valeur ajoutée », l'ADEPME a : (i) formé des femmes du REFAN sur les mécanismes de vente contractuelle, facilité la participation aux foires; (ii) appuyé la labélisation des produits et sous-produits agricoles du REFAN par l'obtention d'autorisation FRA et l'appui à l'acquisition de produits d'emballage pour l'amélioration du conditionnement; (iii) redynamisé des unités de transformation de céréales locales par la réalisation d'une étude diagnostique organisationnelle et fonctionnelle et la formation sur les techniques de transformation et de conservation des céréales locales et des légumineuses. En plus, l'ADEPME a contribué au renforcement de la gouvernance du REFAN, à travers la réalisation du diagnostic institutionnel et participatif du REFAN assorti d'un plan d'action dont la mise en œuvre est assurée par l'ADEPME sur financement de ses ressources propres dans le cadre d'une convention ADEPME-REFAN. La principale faiblesse notée est le retard dans l'exécution de l'activité de formation en éducation financière.
- Le protocole d'accord entre l'ARD de Saint Louis et ONU Femmes a été signé en juillet 2019 et couvre la période du 01 août 2019 au 30 juillet. Ce protocole a fait l'objet d'un amendement qui a permis sa prorogation jusqu'au 19 novembre 2021. Le protocole a pour objet la mise en œuvre du pilier 1 « « soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation foncière des terres affectées aux agricultrices ». L'ARD est une institution mise en place dans chacune des 14 régions du Sénégal en tant que bras technique et opérationnel des collectivités territoriales, qui ont la compétence transférée en matière d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national. De manière général, l'ARD apporte une assistance technique aux collectivités territoriales qui sont délégataires de la gestion des ressources naturelles telles que définie dans le code général des collectivités territoriales. Le décret n°2008-517 du 20 mai 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des ARD, stipule que l'ARD a pour mission générale l'appui à la coordination et à l'harmonisation des interventions et initiatives des collectivités territoriales en matière de développement local. Le partenariat entre l'ARD et ONU Femmes a permis de réaliser des progrès assez satisfaisants dans la mise en œuvre du Pilier 1 « accès et sécurisation foncière », cependant, des efforts supplémentaires doivent être fournis et des corrections méritent d'être apportées pour la finalisation des activités afin de contribuer à l'atteinte les objectifs visés de ce Pilier. Globalement sur les onze (11) activités prévues quatre (04) ont été entièrement réalisées, quatre (04) l'ont été partiellement et trois (03) sont en attente d'être réalisées. Les sessions d'information et de formation en faveur des autorités administratives et locales ont été réalisées mais les cibles n'ont pas été atteintes. Toutes les émissions radios sur la diffusion de la circulaire MAER ont été réalisées mais sans l'implication et la participation de la cellule genre du MAER (initiatrice de la circulaire) et de la DRDR de Saint Louis. L'ARD a appuyé le REFAN dans l'élaboration de ses états financiers, l'actualisation du manuel des procédures et l'installation d'un logiciel de gestion comptable ainsi que le recrutement et la mise en place d'une Secrétaire administrative. Des supports de communications et des reportages sur les activités du projet et les actions de riposte face à la COVID-19 ont été produits et diffusés. Le processus d'élaboration des chartes de gouvernance foncière a démarré par de multiples

consultations participatives et inclusives au niveau des communes cibles (réparties en plusieurs zones) pour recueillir les avis, suggestions et préoccupations de toutes les communautés à la base (chefs de villages, conseillers résidents, membres des organisations communautaires de base, agriculteurs, pêcheurs, éleveurs etc.). Le démarrage de l'expérimentation des champ-écoles à travers la réalisation des études de base au niveau de 05 champ-écoles, l'acquisition des intrants, l'implantation et la mise en valeur des champ-écoles (semis des pépinières), la formation continue sur chaque site d'un groupe de 25 femmes agricultrices et l'encadrement technique, le suivi et la supervision par les conseillères en promotion féminines de la SAED sous la supervision d'un maître-formateur agréé sur le champ-école par la FAO. Le démarrage des activités de réhabilitation des périmètres maraichers de Mboumba et de Mbolo Birane par la réalisation d'études diagnostiques organisationnelles et techniques, la formation des femmes sur la gestion administrative et financière et le lancement du processus d'acquisitions des intrants et équipements. Les rapports d'exécution technique et financière sont élaborés et transmis à l'équipe du projet. Les activités en attente de réalisation sont l'animation des sessions de plaidoyers à l'endroit des autorités locales des communes cibles afin qu'elles un arrêté municipal en faveur de l'affectation/réaffectation des terres au profit des femmes agricultrices, l'organisation des sessions d'information, de sensibilisation et de formation des communautés locales autour des questions d'accès à la terre en faveur des femmes agricultrices, l'élaboration et la validation des plans d'actions pour l'application des chartes de gouvernance foncière. Les principaux points faibles se résument comme suit : retard dans la transmission des rapports ; qualité des rapports moyennement satisfaisant et plus orienté sur les activités que sur les indicateurs de résultats du projet ; retard dans la mise en œuvre des activités de certaines activités.

- La SAED et ONU Femmes ont signé un protocole d'accord en juillet 2019 et couvrant la période du 01 août 2019 au 30 juillet 2020. Le protocole a été prorogé sans coût jusqu'en décembre 2020. La SAED est chargée de la mise en œuvre du pilier 2 « appui au renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face au changement climatique ». La SAED en tant qu'institution parapublique, a pour mission de développer l'agriculture irriguée dans la rive gauche du fleuve Sénégal, à travers la mise en œuvre d'un ensemble d'activités autour des domaines suivants : réalisation d'aménagements et d'infrastructures hydro-agricoles, maintenance des infrastructures hydro-agricoles, la gestion de l'eau et de l'environnement, appui à la gestion et à la sécurisation du foncier agricole et rural, appui à la mise en valeur et à la mise en marché

des produits agricoles, le conseil agricole et la promotion de l'entrepreneuriat rural, etc. Le partenariat entre la SAED et ONU Femmes a permis de réaliser des progrès peu satisfaisants dans la mise en œuvre du Pilier 2 « renforcement de la productivité et de la résilience ». Sur les six (07) activités prévues quatre (04) ont été entièrement réalisées avec du retard et une (01) activité (partiellement réalisée) et deux (02) ne sont pas encore réalisées. Les activités réalisées portent sur la formation sur la multiplication des semences, sur la maintenance des équipements d'irrigation, sur l'acquisition de drones et la formation sur l'utilisation des drones. L'activité portant sur la mise en place d'une base de données sur le profil du REFAN entamée depuis 2019 n'est toujours pas finalisée. A date, une note d'orientation méthodologique a été élaborée, les enquêteurs recrutés et formés, les données collectées et traitées, les premiers résultats ont été restitués à la base et sont en cours d'apurement et de validation. Les rapports d'exécution technique et financière contractuels n'ont pas été produits ni dans la totalité ni dans les délais. Un seul rapport a été élaboré et soumis depuis la signature du protocole et sa qualité est insatisfaisante tant sur la forme et que sur le fond. Les manquements, difficultés et faiblesses notées sont : lenteurs dans l'exécution des activités (exemple élaboration et mise en œuvre du SI-REFAN) ; faible implication et responsabilisation du personnel des délégations dans la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain ; irrégularité et retard dans l'élaboration et la transmission des rapports contractuels ainsi que le non-respect du canevas de rapport ; lenteurs dans les procédures de passation des marchés (exemple : achat des drones, acquisitions des tablettes et équipements informatiques) ; instabilité de l'équipe en charge de la mise en œuvre du partenariat ; faible niveau d'implication des autres partenaires dans la mise des activités, etc.

- Le REFAN et ONU Femmes ont signé un protocole d'accord en juillet 2019 et couvrant la période du 01 août 2019 et au 30 juillet 2020. Le protocole a été prorogé jusqu'en décembre 2020. Le REFAN contribue à la mise en œuvre des quatre piliers du projet, en collaboration avec les autres partenaires. Le REFAN est une organisation reconnue par le ministère de l'intérieur sous le numéro de récépissé 17147/MINT.SP/DGAT/DLP-PA du 31 décembre 2014. Le REFAN compte un réseau d'environ 15 000 membres et 1585 groupements. Son objectif est de contribuer à l'information, à la formation et à l'encadrement des femmes gérantes d'entreprises rurales ; promouvoir la mise en place d'un fonds de garanties et de calamités ; promouvoir la mise en place d'un système d'épargne et de crédit ; promouvoir la recherche de financement par le développement des entreprises gérées par les femmes ; promouvoir la participation

de la femme rurale dans l'élaboration et la réalisation de toute politique nationale relative au développement rural. Le partenariat entre ONU Femmes et REFAN a permis de réaliser des progrès peu satisfaisants dans la mise des piliers 2, 3 et 4. Les rapports d'exécution technique et financière contractuels n'ont pas été produits dans la totalité. Un seul rapport a été élaboré et soumis depuis la signature du protocole et sa qualité est insatisfaisante tant sur la forme et que sur le fond du document. Globalement le REFAN a : (i) conjointement participé avec les autres partenaires à la mise en œuvre de sept (07) activités réparties sur les piliers 2, 3 et 4; (ii) réalisée à elle seule la formation sur la bonne pratique résiliente au changement climatique ; (iii) entamé les échanges avec la LBA pour renforcer leur partenariat, procédé à la commande des produits d'emballage. Les actions qui sont au ralenti portent sur la facilitation de l'accès des femmes aux espaces de stockage et de conditionnement et la facilitation de l'accès aux femmes des deux unités de transformation. Les principaux points faibles notés sont : déficit d'expertise technique au sein du REFAN; irrégularité et faible qualité des rapports contractuels; déficit de communication ; lenteurs dans la mobilisation des membres; etc.

- A côté de ces partenaires signataires de protocoles, le projet a cherché à impliquer d'autres partenaires dans la mise en œuvre. Le projet a signé un MoU avec la DER/FJ mais les effets escomptés ne sont pas encore obtenus. Plusieurs échanges ont eu lieu entre le ONU Femmes avec la FAO et le PAM, mais n'ont pas encore abouti à la signature de protocoles, par conséquent, les activités prévues dans ce sens n'ont pas été réalisées. Dans la même lancée, le projet a cherché à embarquer des projets et programmes existants dans la zone (PDIDAS, PUMA) mais les effets escomptés ne sont pas encore obtenus. Le projet n'a pas encore signé de protocole avec la CNAAS mais a saisi l'opportunité de la mise en place de la première opération de financement de la campagne hivernale, pour soutenir la signature d'une convention avec la CNAAS et le REFAN. L'absence de partenariats entre le projet et les institutions susmentionnées sera une opportunité manquée et impactera sur l'atteinte des résultats du projet si les actions idoines ne sont pas réalisées.
- Sans un partenariat formel, les institutions membres du COPIL (Ministères chargés de l'agriculture, l'élevage, l'environnement, de la femme; DER/FJ, PUMA, BICIS-BNP/PARIBAS, FAO, PAM, Fédération femmes rurales, etc.) ont soutenu la mise en œuvre du projet, en apportant leur expertise et leur expérience. Cependant, les représentants de ces institutions ont soulevé la nécessité d'avoir des protocoles cadres avec les ministères techniques pour faciliter l'implication du staff dans la mise en œuvre et en soutien à

leurs démembrements au niveau local. L'Accord de financement entre ONU Femmes et BNP/PARIBAS a contribué à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du projet. Les ressources financières ont été mises à la disposition d'ONU Femmes dans des délais raisonnables, afin de faciliter le démarrage rapide du projet et la célérité dans la mise en œuvre. En effet, le premier décaissement est intervenu le 04 décembre 2018 conformément aux dispositions de l'Accord de financement. Le second versement et dernier versement ont été effectifs le 07 mars 2019 et 09 avril 2020, respectivement, avec un léger retard, comparé aux dispositions de l'accord de financement, qui les prévoyait le 07 février 2019 et 01 février 2020. En plus de la mobilisation des ressources, la BICIS / BNP PARIBAS a contribué significativement à la mise en œuvre du projet. Cela s'est matérialisé d'une part par la participation active de son représentant au niveau national dans toutes les réunions du COPIL et aux visites de terrain et d'autre part par la diligence dans l'approbation des demandes de prorogation du projet et de réaménagement budgétaire, qui a permis de poursuivre la mise en œuvre des activités, l'extension des protocoles des partenaires et la mobilisation de ressources financières pour soutenir l'élan nationale de riposte à la COVID-19. De plus, l'implication, la participation et les propositions pertinentes du représentant de la BICIS/BNP PARIBAS sont bien appréciées par les membres du COPIL et par ONU Femmes. ONU Femmes dans le cadre de ce partenariat a également soumis dans les délais les rapports techniques et financiers contractuels, partagé les supports de communication avec le bailleur conformément à l'accord de partenariat. Le respect de dispositions contractuelles par chaque partenaire a créé les conditions favorables et a facilité la mise en œuvre du projet.

- Des contraintes, faiblesses et manquements communes à tous les partenaires de mise en œuvre ont ralenti la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats : impact négatif de la COVID-19 qui a entraîné la suspension et le ralentissement dans la mise en œuvre des activités des partenaires ; faible niveau de planification conjointe, de développement de synergies, de complémentarités et d'harmonisation des interventions ; faible niveau de fonctionnement du CTL ; lenteurs dans la signature des protocoles d'accords retardant le démarrage des activités ; inexistance d'un plan d'évaluation périodique des performances des partenaires.

12.10. Recommandations détaillées

Conclusions/ Constataions	Recommandations	Responsables	Importance	Priorité	Délai
Pertinence Constataions : 1, 2, 3, 4, 5 et 6	Elaborer une théorie du changement du projet	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Elaborer une matrice d'analyse des risques et un plan de gestion des risques	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Elaborer une matrice d'analyse des parties prenantes en identifiant clairement leurs rôles, responsabilités et influence sur le projet	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Réaliser une analyse de la vulnérabilité des groupes ciblés selon leur catégorie et définir comment ils seront impliqués et bénéficieront des appuis du projet	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Définir clairement les critères de ciblage des potentiels bénéficiaires du projet	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
Efficacité Constataion 7, 8, 9 et 10	Elaborer et faire signer l'autorité compétente, l'acte administratif portant création du COPIL	ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent
	Redynamiser le fonctionnement du comité technique local	ONU Femmes SAED et ARD	Haute	Forte	Urgent
	Redéfinir le protocole avec la SAED en désignant clairement un point focal, les rôles et responsabilités des délégations dans la mise en œuvre des activités, le suivi et l'encadrement des femmes	ONU Femmes SAED	Haute	Haute	Urgent
	Améliorer la qualité du reporting en mettant l'accent sur les résultats atteints par rapport aux indicateurs du cadre de résultat	ARD, SAED, REFAN	Haute	Haute	Urgent
	Etablir et mettre en œuvre un plan d'action d'urgence pour l'accélération de la finalisation des activités en cours et non encore réalisées au niveau des piliers 1, 2, 3 et 4 avant la fin du projet	ARD, SAED, REFAN, ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent
	Finaliser rapidement le processus d'élaboration des chartes de gouvernance foncière ainsi que l'élaboration et la validation d'un plan d'action pour l'application des chartes				
	Finaliser rapidement la réalisation de l'activité de sensibilisation et de formation des communautés locales autour des questions d'accès à la terre en faveur des femmes	ARD, REFAN	Haute	Haute	Urgent
	Finaliser rapidement l'organisation des sessions de plaidoyer à l'endroit des autorités locales (14 communes de la région) afin de prendre un arrêté municipal en faveur de l'affectation / réaffectation de terres agricoles en faveur des femmes.	ARD, REFAN	Haute	Haute	Urgent
	Renforcer la sensibilisation, le plaidoyer et le lobbying auprès des autorités administratives, élus locaux au niveau communal, régional et national afin de promouvoir sur l'accès et la sécurisation foncière au profit des femmes	REFAN, ONU Femmes, ARD	Haute	Haute	Urgent
	Renforcer la sensibilisation pour une participation active des femmes aux sessions d'animation et de formation sur les champ-école	REFAN	Haute	Haute	Urgent
	Renforcer le suivi et l'encadrement des femmes pour une application rigoureuse des itinéraires techniques et le respect scrupuleux du calendrier culturel afin de garantir la réussite des champ-écoles	SAED, REFAN, ARD	Haute	Haute	Urgent
	Equiper les champ-écoles de moyens de protection (bottes, gangs) pour réduire les risques de blessures, d'exposition aux maladies hydriques	REFAN, ONU Femmes, ARD	Haute	Haute	Urgent
	Programmer une session de formation sur les modules : traitement et analyses des	SAED ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent

données collectées par les drones, entretien et maintenance des drones	REFAN			
Accélérer la finalisation du déploiement de la plateforme ByFromWomen et les mesures d'accompagnement y afférentes (initiation, renforcement des capacités)	ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent
Engager la discussion avec les parties prenantes sur l'enclage institutionnelle, l'hébergement, les modalités de gestion administrative et financière, d'entretien et de maintenance de la plateforme ByFromWomen	ONU Femmes, COPIL, REFAN	Haute	Haute	Urgent
Finaliser le déploiement du SI-REFAN et organiser l'atelier de validation	SAED ONU Femmes REFAN	Haute	Haute	Urgent
Elaborer un manuel des procédures ou un cahier de charge décrivant clairement les modalités d'hébergement/transfert, de fonctionnement, d'utilisation des données, de gestion administratives, financières, d'entretien et de maintenance du SI-REFAN et des équipements (tablettes, serveurs, ordinateurs)	ONU Femmes, SAED, REFAN, ADEPME, COPIL	Haute	Haute	Urgent
Elaborer un cahier des charges ou un manuel des procédures sur les modalités et conditions d'hébergement/transfert, de fonctionnement, d'utilisation, de gestion, d'entretien et de maintenance des drones	ONU Femmes SAED REFAN	Haute	Haute	Urgent
Tenir une rencontre de réflexion sur les possibilités d'intégration des technologies et plateformes introduites par le projet (ByFromWomen, SI-REFAN, drones, Siteweb REFAN)	ONU Femmes SAED REFAN ARD	Haute	Haute	Urgent
Organiser une réunion bilan de la première opération de financement, renforcer la sensibilisation pour le remboursement et rediscuter les conditions de financement pour mieux les alléger	ONU Femmes BICIS BAOBAB SAED REFAN	Haute	Haute	Urgent
Eviter le financement de la production de riz en saison hivernale dans la zone du Delta, mais plutôt la contre saison chaude, où les conditions sont plus favorables riz, les risques sont minimes et les rendements sont plus satisfaisants	ONU Femmes BICIS BAOBAB SAED REFAN	Haute	Haute	Urgente
Etendre la durée du remboursement du crédit production de riz à 9 mois au lieu de 6 mois afin d'éviter les retards de remboursement et de se conformer aux pratiques des autres institutions financières de la place	BOABAB, REFAN, SAED, BICIS, ONU FEMMES	Haute	Haute	Urgent
Privilégier le déblocage successif du crédit de production de riz selon le stade de développement des cultures, au lieu d'un seul décaissement, afin d'amoindrir les risques en cas de sinistres et d'éviter les risques de détournement d'objectif. Pour cela, il nécessaire de faire un suivi régulier des cultures et une parfaite collaboration avec le dispositif technique de la SAED sur le terrain	BOABAB, REFAN, SAED, BICIS, ONU FEMMES	Haute	Haute	Urgent
Veiller à mettre en place le crédit d'hivernage au plus tard le 15 Août si on veut prétendre à de bons rendements, qui est une condition sine qua none pour un bon remboursement des crédits octroyés	BOABAB, REFAN, SAED, BICIS, ONU FEMMES	Haute	Haute	Urgent
Eviter le prélèvement total des intérêts en plus des frais de dossier dès la mise en place des crédits. Cela n'est non seulement pas conforme avec la réglementation et il peut	BOABAB, REFAN, SAED, BICIS, ONU FEMMES	Haute	Haute	Urgent

entraîner un non-respect de la charge réelle à l'hectare recommandée par la recherche.				
Organiser rapidement une mission de terrain pour faire le bilan de la première opération de financement y compris de l'assurance pour décliner les mesures à prendre pour relèvement du taux de remboursement, l'assouplissement des conditions de financement et l'adaptation des polices d'assurance avec les besoins des femmes	ONU Femmes SAED REFAN	Haute	Haute	Urgent
Opérationnaliser le MoU entre ONU Femmes et la DER/FJ	ONU Femmes, DER/FJ, REFAN	Haute	Haute	Urgent
Organiser rapidement une mission de terrain pour faire le bilan de la première opération assurance agricole dans le cadre de la convention REFAN-CNAAS/zone nord afin d'apporter les ajustements nécessaires	ONU Femmes, REFAN ; CNAAS	Haute	Haute	Urgent
Tirer les leçons de cette expérience, s'inspirer de l'expérience CNAAS/PAM dans le but d'engager les discussions avec la CNAAS/Direction générale devant aboutir à la signature d'un MoU CNAAS/ONU Femmes pour faciliter la mise en place d'une police d'assurance adaptée au besoin des femmes agricultrices	ONU Femmes, CNAAS, REFAN	Haute	Haute	Urgent
Renforcer la gouvernance du REFAN	ONU Femmes ARD, SAED	Haute	Haute	Urgent
Relancer les discussions avec le PAM pour faciliter la mise en relation entre le REFAN et les boutiques agréées dans la zone nord dans le but de positionner le REFAN dans la fourniture de produits et sous-produits céréaliers	ONU Femmes, CNAAS, REFAN	Haute	Haute	Urgent
Faciliter la mise en relation entre le REFAN et les grands distributeurs de produits et sous-produits céréaliers afin d'aboutir à la signature de contrats de vente, à travers l'organisation d'une mission de prospection et de rencontres bipartites ou multipartites	ONU Femmes, REFAN, ADEPME	Haute	Haute	Urgent
Accélérer le processus d'acquisitions d'emballages au nom REFAN	REFAN, ADEPME, ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent
Faire le plaidoyer nécessaire au niveau du MAER pour diligenter l'acquisition et la livraison des deux nouvelles unités de décorticage	REFAN, ADEPME, ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent
Tenir les réunions d'examen et de validation du PTBA au plus tard avant le 31 décembre de l'année précédant sa mise en œuvre	ONU Femmes	Haute	Forte	Urgent
Partager avec les membres du COPIL les rapports d'exécution technique et financière une semaine avant la tenue des réunions du COPIL	ONU Femmes	Haute	Forte	Urgent
Impliquer la cellule genre du MAER, les directions régionales de développement rural et la SAED dans la diffusion de la circulaire du MAER relatives aux quotas des femmes en agriculture	ARD ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
Démultiplier et organiser des émissions radios itératives sur la diffusion de la circulaire du MAER relative aux quotas des femmes en agriculture	ARD ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
Organiser au niveau arrondissement les sessions d'information et de formation en	ARD	Haute	Moyenne	Prochaine planification

	faveur des autorités locales autour des mesures clés à prendre pour réduire les discriminations en matière d'accès et de propriété foncière, afin de favoriser une plus grande participation des sous-préfets, des élus locaux, conseillers municipaux, commissions domaniales, commissions agricoles, etc.	ONU Femmes			
	Renforcer et diversifier le partenariat avec les programmes en cours dans le domaine l'accès et la sécurisation foncière, notamment, le Projet DELTA de la SAED/MAER, Programme PUMA, le Projet Cadastre et Sécurisation foncière du ministère des finances et du budget, le Projet Agri-jeunes du MAER, etc.	ONU Femmes, REFAN	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Renforcer le partenariat avec ARD et l'élargir aux organisations de la société civile travaillant sur le foncier et le genre	ONU Femmes ARD	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Démultiplier à la base les formations sur les bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Renforcer le volet accès et utilisation de technologies et pratiques agricoles sobres en carbone et résilientes au changement climatique (Irrigation solaire, séchage solaire, pratiques agro-écologiques, etc.)	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Augmenter le nombre et la durée des sessions de formations en éducation financière, assurance agricole et les tenir à la base sous forme de causeries/thé-débats/caravane d'information et de sensibilisation afin de toucher le maximum de femmes à la base, en lieu et place de l'approche formation de formateurs en salle au profit des responsables de groupement, qui généralement ne restituent pas aux autres membres au niveau de la base	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Consolider et diversifier le partenariat avec les institutions financières et les institutions d'appui au financement (LBA, FONGIP, FONSIS, DER/FJ) allant dans le sens de négocier des conditions de financement plus souples (cofinancement, fonds de garantie, effet de levier, etc.....) pour pouvoir toucher le maximum de cibles	ONU Femmes, REFAN	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Consolider le partenariat avec ADEPME et embarquer d'autres partenaires, notamment le Bureau de Mise en Niveau des entreprises, le ministère de commerce, le ministère de l'industrie, l'institut de technologie alimentaire, etc.	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Accélérer les procédures de recrutement de l'équipe de projet et de déploiement du personnel d'appui sur le terrain	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Accélérer les procédures administratives de signature et de validation des protocoles d'accords	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Recruter un Agronome dans l'équipe du projet	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Faire signer par l'autorité administrative (Gouvernement) un acte administratif portant création du comité technique local, le faire Présider par le Gouverneur et définir clairement son budget de fonctionnement	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
Efficiene, constatation 11	Renforcer le suivi rapproché des justifications et des décaissements				
	Accélérer les procédures de passation des marchés	SAED	Haute	Moyenne	Urgent
	Réduire les délais des procédures de recrutement de l'équipe de projet, de signature des protocoles avec les partenaires	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification

	Poursuivre le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre sur le procédures et outils de gestion financière, de décaissement et de justification des fonds	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
Durabilité et Mise à l'échelle Constatation 12	Engager la discussion avec les parties prenantes sur l'institutionnalisation des plateformes ByFromWomen et SI-REFAN	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Identifier les risques potentiels à la mise en œuvre du projet et élaborer un plan de mitigation	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Engager la discussion avec les parties prenantes pour établir un plan de sortie et/ou de continuation des activités cycliques au-delà de la durée du projet	ARD, SAED, REFAN, ONU Femmes, ADEPME, COFIL	Haute	Haute	Urgent
	Réfléchir sur une seconde phase de consolidation des acquis du projet dans la zone nord et d'extension dans d'autres régions et travailler sur la mobilisation de financement	ONU Femmes, COFIL, SAED, ARD, REFAN, ADEPME	Haute	Haute	Urgent
	Promouvoir l'accès et l'utilisation de technologies et pratiques agricoles faiblement émettrices de carbone (irrigation solaire, séchage solaire, agroécologie) et à forte capacité de séquestration de carbone (agroforesterie)	SAED, REFAN, ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Etudier les possibilités de partenariats et de développement de synergies avec les projets et programmes du ministère en charge de l'environnement	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
Prise en compte du genre et des droits humains Constatation 13	Appuyer le REFAN dans la structuration du club des jeunes filles au sein du REFAN	REFAN, ONU Femmes, SAED, SAED	Haute	Haute	Haute
	Identifier les jeunes filles agricultrices porteuses de projet ou demandeurs de financement, et faciliter leur accès à la ligne de crédit	ONU Femmes, BICIS, BAOBAB, REFAN	Haute	Haute	Haute
	Promouvoir l'accès au financement des groupements de femmes au bas de l'échelle	ONU Femmes, BICIS, BAOBAB, REFAN	Haute	Haute	Haute
	S'appuyer sur le REFAN pour recenser les femmes « réfugiées » et l'intégrer dans la base de données du profil des membres du REFAN	ONU Femmes, SAED, REFAN	Haute	Haute	Haute
	Favoriser l'implication et la participation des jeunes filles, des femmes « réfugiées », peuples autochtones et nomades (si existant) lors des phases de préparation et de conception de projet	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Intégrer dans le Prodoc une analyse de la situation des jeunes filles des femmes « réfugiées », peuples autochtones et nomades (si existant) et de leurs besoins	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Réaliser une analyse de la vulnérabilité des groupes ciblés par le projet pour mieux prendre en compte des besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Pour chaque activité, établir des termes de référence avec des critères précis favorisant la participation des jeunes filles agricultrices et des femmes les plus vulnérables et les jeunes	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification

	Désagréger autant que possible les indicateurs du cadre de résultats selon l'âge, l'origine/provenance	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Décrire dans les rapports d'activités les réalisations et les résultats en faveur des jeunes filles agricultrices, des femmes « réfugiées », peuples autochtones et nomades (si existant)	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
Inclusion du Handicap Constatation 14	Recenser les femmes (individus, groupements) vivant avec handicap et membres du REFAN	REFAN, ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent
	Identifier et faciliter l'accès à la ligne de financement les femmes vivant avec un handicap, porteuses de projets ou demandeurs de financement	REFAN, ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent
	Favoriser l'implication et la participation des femmes vivant avec un handicap lors des consultations et sur toutes les étapes du cycle de projet	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Intégrer dans le Prodoc une analyse sur la situation des personnes vivant avec un handicap, les contraintes et inégalités à leur autonomisation économique	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Décrire clairement dans le Prodoc les activités favorisant l'autonomisation économique des femmes vivant avec un handicap	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Désagréger autant que possible les indicateurs du cadre de résultats selon le handicap	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
	Décrire dans les rapports d'activités les appuis en faveur des femmes vivant avec un handicap, les résultats, contraintes et défis et recommandations	ONU Femmes	Haute	Moyenne	Prochaine planification
Evaluabilité Constatations 3 et 15	Prévoir un budget pour réaliser une enquête sur les indicateurs en fin de projet afin de mesurer les progrès réalisés	ONU Femmes	Haute	ONU Femmes	Haute
	Si pertinent à ce stade de la mise en œuvre, revoir à la baisse les valeurs cibles de certains indicateurs	ONU Femmes	Haute	ONU Femmes	Haute
	Améliorer la qualité du rapport en mettant le focus sur les résultats et annexant le cadre de mesure de résultat renseigné à jour	ONU Femmes ARD, SAED	Haute	ONU Femmes	Haute
	Améliorer la qualité des indicateurs pour le rendre le plus SMART	ONU Femmes			

12.11. Données bibliographiques sur l'évaluateur

L'évaluation est conduite par Dr Saboury NDIAYE, Ingénieur Agroéconomiste et Enseignant - Chercheur à l'Université Assane SECK de Ziguinchor. Dr Saboury capitalise 12 années d'expériences professionnelles dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement. Il est consultant en évaluation de plusieurs organisations internationales (PNUD, UNFPA, FAO, UNCDF, AfDB). Il est également expert consultant en conception de projet, montage de projet, suivi-évaluation, genre, autonomisation des femmes, changement climatique. Il est titulaire de deux publications scientifiques dans des revues internationales et a présenté ses résultats de recherches dans plusieurs conférences internationales dans le monde. Ses domaines de recherche portent sur la résilience au changement climatique, l'autonomisation économique des femmes, la sécurité alimentaire, l'emploi des jeunes, les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales.



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes



Date de Production : 26 Août 2021
Localisation : Région nord / Sénégal
Nom de l'évaluateur : Dr Saboury NDIAYE (Consultant)
Nom de l'Organisation ayant commandité l'évaluation : ONU Femmes